

COTE D'IVOIRE

Troisième rapport national

TABLE DES MATIERES

A. IDENTIFICATION DE LA PARTIE PRENANTE	2
Informations sur la préparation du rapport.....	3
B. CHOIX DE PRIORITE, OBJECTIFS ET OBSTACLES.....	4
Choix de priorité	4
Difficultés et obstacles à la mise en oeuvre	5
Stratégie mondiale pour la conservation des plantes	39
Approche par écosystème	60
C. ARTICLES DE LA CONVENTION.....	62
Article 5 – Coopération	62
Article 6 - Mesures générales pour la conservation et l'utilisation durable	64
Diversité biologique et changements climatiques.....	66
Article 7 - Identification et surveillance	67
Décisions en matière de taxonomie	70
Article 8 - Conservation <i>in-situ</i> [paragraphe (a) à (e), (h) à (j) exclus]	73
Programme de travail sur les aires protégées (article 8 (a) à (e))	76
Article 8(h) – Espèces exotiques	80
Article 8(j) - Connaissances traditionnelles et dispositions connexes	84
TECHNOLOGIES GENETIQUES VARIETALES RESTRICTIVES	84
Etat et évolution.....	84
Lignes directrices Akwé:Kon.....	84
Renforcement des capacités et participation des communautés autochtones et locales.....	85
Appui à la mise en œuvre	86
Article 9 - Conservation <i>ex-situ</i>	87
Article 10 - Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique	88
Diversité biologique et tourisme	91
Article 11 – Mesures d'incitation.....	93
Article 12 – Recherche et formation	95
Article 13 – Education et sensibilisation du public	96
Article 14 - Etudes d'impact et réduction des effets néfastes	99
Article 15 – Accès aux ressources génétiques.....	102
Article 16 – Accès à la technologie et transfert de technologie	105
Programme de travail sur le transfert de technologie et la coopération technique.....	106
Article 17 - Exchange of information	109
Article 18 – Coopération technique et scientifique.....	110
Article 19 - Gestion de la biotechnologie et répartition de ses avantages.....	114
Article 20 – Ressources financières	115
D. DOMAINES THEMATIQUES.....	120
Ecosystèmes des eaux intérieures.....	123
Diversité biologique marine et côtière	127
Généralités	127
Mise en œuvre de la gestion intégrée des aires marines et côtières	129
Ressources vivantes marines et côtières.....	130
Aires marines et côtières protégées.....	132
Mariculture	132
Espèces exotiques et génotypes.....	134
Diversité biologique agricole	137
Annexe à la décision V/5 – Programme de travail sur la diversité biologique agricole	137
Diversité biologique des forêts	143
Généralités	143
Programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts	145
Diversité biologique des terres arides et sub-humides	153
Diversité biologique des montagnes.....	155
E. FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION.....	158
F. OBSERVATIONS SUR LE FORMAT DE CE RAPPORT	159

A. IDENTIFICATION DE LA PARTIE PRENANTE

Partie prenante	Côte d'Ivoire
CORRESPONDANT NATIONAL	
Nom complet de l'organisme	Point focal national de la CBD
Nom et titre de l'administrateur responsable	Patrick Léon PEDIA
Adresse	20 B.P. 650 Abidjan 20
Téléphone	(225) 20 21 21 91
Fax	(225) 20 21 11 83
Courriel	<i>ppedia@yaho.fr</i>
ADMINISTRATEUR RESPONSABLE DU RAPPORT NATIONAL (SI DIFFÉRENT DU PREMIER)	
Nom complet de l'organisme	Direction de la Planification et de l'Evaluation
Nom et titre de l'administrateur responsable	Koffi Yao bernard
Adresse	20 BP 650 Abidjan 20
Téléphone	
Fax	(225) 20 21 04 95
Courriel	<i>biodiv@africaonline.co.ci</i>
S O U M I S S I O N	
Signature de l'administrateur responsable chargé de la soumission du rapport national	<i>Patrick PEDIA</i>
Date de soumission	<i>16 novembre 2005</i>

Informations sur la préparation du rapport

Encadrement I.

Veillez fournir des informations sur la préparation de ce rapport, y compris des informations sur les parties prenantes impliquées ainsi que sur le matériel utilisé dans cette occasion.

Une équipe de 5 experts nationaux a été constituée pour conduire tout le processus de préparation du rapport de ce troisième rapport national. Les membres choisis en privilégiant l'expérience de conduite des processus de planification en rapport avec la CBD et l'expertise dans les domaines suivants : eaux marines et côtières et zones humides ; botanique et gestion des ressources ligneuses, conservation de la diversité biologique, connaissance de la CBD et conventions connexes, politique et planification en matière du développement.

Après une première réunion (01 journée) consacrée à la compréhension et à la planification du travail, l'équipe a organisé le déroulement du processus de préparation du 3^{ème} rapport en trois étapes clés.

1. Analyse et administration préliminaire du questionnaire

Cette étape a permis de collecter les informations (particulièrement celles figurant dans les rapports, ainsi que les documents de stratégie et de programmation sectorielle), en vue d'une administration préliminaire des questions.

2. Examen par des groupes d'experts

Des ateliers d'experts ont été organisés pour permettre à ces spécialistes d'amender et enrichir l'avant projet de rapport proposé par l'équipe spéciale de 5 experts. A cet égard, les groupes de travail ont examiné les chapitres du rapport pertinents à leurs domaines de spécialités. Les groupes de travail suivants ont été établis :

- Ressources aquatiques (eaux intérieures, marines et côtières, zones humides) ;
- Plantes ressources phytogénétiques ;
- Aires protégées et conservations ex situ ;
- Diversité biologique et priorités des politiques sectorielles de développement (agriculture, tourisme, transfert de technologie, recherche) ;
- Connaissances traditionnelles, communautés locales, accès aux ressources génétiques et partage équitable.

3. Validation nationale

Le projet de rapport reflétant les amendements et propositions des experts fera l'objet d'une validation nationale dans le cadre d'un atelier réunissant les représentants de toutes les institutions et groupes socio intéressés.

B. CHOIX DE PRIORITE, OBJECTIFS ET OBSTACLES

Encadrement II.

Veillez donner une vue d'ensemble de l'état et évolution des différents éléments constitutifs de la diversité biologique dans votre pays selon les informations et les données disponibles.

Choix de priorité

1. Veillez indiquer, par un "X" dans la colonne appropriée ci-dessous, le niveau de priorité que votre pays accorde à l'application des articles variés, dispositions et leurs décisions associées, et qui ont rapport aux programmes de travail de la Convention.

Article/Disposition/Programme de travail	Niveau de priorité		
	Haut	Moyen	Bas
a) Article 5 – Coopération	X	X	
b) Article 6 - Mesures générales en vue de la conservation et de l'utilisation durable		X	
c) Article 7 – Identification et surveillance		X	
d) Article 8 – Conservation <i>in-situ</i>	X		
e) Article 8(h) – Espèces exotiques			X
f) Article 8(j) - Connaissances traditionnelles et dispositions connexes			X
g) Article 9 – Conservation <i>ex-situ</i>		X	
h) Article 10 – Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique		X	
i) Article 11 – Mesures d'incitation			X
j) Article 12 – Recherche et formation		X	
k) Article 13 – Education et sensibilisation du public			X
l) Article 14 - Evaluation de l'impact afin de minimiser les effets néfastes		X	
m) Article 15 - Accès aux ressources génétiques			X
n) Article 16 - Accès à la technologie et transfert de technologie			X
o) Article 17 – Echange d'informations		X	

p) Article 18 – Coopération scientifique et technique			X
q) Article 19 - Gestion de la biotechnologie et répartition de ses avantages			X
r) Article 20 - Ressources financières		X	
s) Article 21 - Mécanisme de financement	X		
t) Diversité biologique agricole	X		
u) Diversité biologique des forêts	X		
v) Diversité biologique des eaux intérieures		X	
w) Diversité biologique marine et côtière	X		
x) Diversité biologique des terres arides et sub-humides		X	
y) Diversité biologique des montagnes		X	

Difficultés et obstacles à la mise en oeuvre

2. Veuillez utiliser l'échelle ci-dessous pour refléter le niveau des difficultés rencontrées par votre pays dans la mise en oeuvre des dispositions des articles de la Convention (5, 6, 7, 8, 8h, 8j, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19 et 20)

3 = Haut	1 = Bas
2 = Moyen	0 = Obstacles effectivement surmontés
N/A = Non applicable	

Obstacles	Articles																	
	5	6	7	8	8h	8j	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
a) Manque de volonté et de soutien politique	0	1	2	0	1	0	2	0	0	0	0	1	0	1	1	0	0	1
b) Participation du public et implication des parties prenantes limitées	1	1	2	2	1	1	2	2	1	2	3	2	1	2	2	N	2	1
c) Absence d'intégration des questions	3	3	1	N/A	3	1	3	3	1	3	3	2	2	N	N	N	1	2

relatives à la diversité biologique dans d'autres secteurs																		
d) Absence de mesures préventives et proactives	3	2	2	N / A	3	1	2	3	N / A	1	N	3	3	2	1	2	2	2
e) Capacité d'action insuffisante en raison de la faiblesse institutionnelle	2	3	2	2	2	3	3	3	3	1	2	2	2	1	1	1	3	1
f) Absence de transfert de technologie et d'expertise	2	1	1	2	1	3	2	3	2	2	3	3	3	3	2	3	3	1
g) Perte des connaissances traditionnelles	N / A	N	1	N / A	N / A	3	1	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	2	N	N	N	N	N
h) Insuffisante capacité de recherche scientifique pour soutenir tous les objectifs	2	2	1	1	1	2	2	1	3	2	2	1	1	1	1	1	2	N
i) Manque de connaissances et d'informations accessibles	2	1	1	1	2	2	2	N / A	2	2	1	2	2	2	N	2	2	2
j) Absence d'éducation et de sensibilisation du public à tous les niveaux	N / A	3	2	2	2	1	3	1	2	1	2	3	3	1	1	1	2	1
k) Les connaissances scientifiques et traditionnelles	N / A	2	2	2	1	2	2	N / A	2	N / A	N / A	1	2	1	N / A	N / A	N / A	N / A

es ne sont pas pleinement utilisées																		
l) Perte de diversité biologique et les biens et services correspondants qu'elle dispense ne sont pas bien compris ou documentés	N / A	3	1	3	2	2	2	N / A	3	1	N / A	1	2	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A
m) Manque de ressources financières, humaines et techniques	2	2	3	2	1	1	2	2	3	1	N / A	N / A	1	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A
n) Absence de mesures incitatives économiques	N / A	3	2	2	N / A	1	1	2	3	N / A	N / A	2	2	N / A	2	2	3	1
o) Absence de partage des avantages	N / A	3	2	2	N / A	2	3	1	3	2	1	N / A	1	3	N / A	N / A	N / A	1
p) Manque de synergie aux niveaux national et international	2	2	1	1	2	1	3	1	1	3	2	1	1	2	2	1	1	2
q) Absence de coopération horizontale entre les parties prenantes	1	1	1	1	1	1	2	1	2	2	1	1	1	1	1	1	2	2
r) Absence de partenariats effectifs	2	1	1	2	1	1	1	1	2	2	2	N / A	1	1	1	2	1	2
s) Manque d'engagement de la communauté scientifique	1	1	1	1	2	2	2	1	N / A	3	2	N / A	2	N / A	1	2	1	N / A
t) Absence de politiques et de lois appropriées	0	0	1	0	3	3	3	2	3	2	1	2	3	1	1	3	2	N

u) Pauvreté	N / A	2	3	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	3	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	2	N / A
v) Pression démographique	N / A	1	2	N / A	N / A	N / A	1	N / A	2	N / A	N / A	N / A	1	N / A	N / A	N / A	2	N / A
w) Habitudes de consommation et de production non viables	N / A	2	3	2	N / A	N / A	2	3	3	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	1	N / A
x) Manque de capacité des communautés locales	N / A	2	2	1	N / A	2	2	1	2	N / A	N / A	N / A	2	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A
y) Manque de connaissances et d'expérience des approches de gestion par écosystème	N / A	3	1	1	1	N / A	3	1	1	1	N	2	N / A	N / A	N / A	N / A	1	N / A
z) Faible capacité d'application effective	N / A	2	2	1	2	2	1	2	N / A	2	1	2	2	1	1	1	2	1
aa) Catastrophes naturelles et changements environnementaux	N / A	1	N / A	N / A	N / A	0	0	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A	N / A
bb) Autres (veuillez préciser)																		

REMARQUE : CERTAINES QUESTIONS PRESENTENT DEUX MOTS CLEFS ET CELA POSE QUELQUES DIFFICULTES POUR LA REPONSE. LA MATRICE N'EST PAS FACILE A VALIDER.

Objectif de 2010

Dans la décision VII/30, annexe II, la Conférence des Parties a décidé de créer un cadre provisoire pour les buts et objectifs afin de clarifier l'objectif mondial de 2010 adopté en vertu de la décision VI/26, d'assister l'évaluation des progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif, et de promouvoir la cohérence entre les programmes de travail de la Convention. Les Parties et les Gouvernements sont invités à élaborer leurs propres objectifs à l'aide de ce cadre souple. Veuillez fournir des informations pertinentes en répondant aux questions et aux demandes formulées dans les tableaux suivants.

Encadrement III.

But 1	Promouvoir la conservation de la diversité biologique des écosystèmes, des habitats et des biomes.		
Objectif 1.1	Au moins 10% de chacune des régions écologiques de la planète sont effectivement conservées		
Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
<ul style="list-style-type: none"> - Préservation d'une masse critique d'aires protégées représentatives des écosystèmes ivoiriens, dans une optique de conservation globale (PNAE, 1996). - Conservation de la couverture forestière du pays de 14 à 20 % de la superficie du territoire (Plan Directeur Forestier 1998 – 2015). 			
Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture		X	
b) Eaux intérieures		X	
c) Marine et côtière		X	
d) Terres arides et sub-humides		X	
e) Forêts	X		Elever la couverture forestière à un taux de 20 % du territoire national
f) Montagnes		X	
L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			X

Veillez préciser ci-dessous.

- Plan National d'Action pour l'Environnement (PNAE, 1996).
- Programme Cadre de Gestion des Aires protégées (PCGAP, 1998)
- Plan Directeur Forestier (PDF, 1998 – 2015).

IV) Veillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.

L'objectif national dépasse l'objectif mondial, en ce que la couverture forestière de la Côte d'Ivoire dépasse les 10 %. Toutefois, des efforts complémentaires doivent être mis en œuvre pour atteindre l'objectif national de 20 %.

V) Veillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif

La productivité des forêts classées est améliorée ;
La dégradation des ressources forestières en forêts classées est freinée par rapport aux tendances de 1990-2000.

VI) Veillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.

- La perte de la Biodiversité et les biens et services qu'elle fournit ne sont pas bien documentés
- Marque d'éducation et de sensibilisation du public à tous les échelons
- Partage insuffisant des avantages

VII) Veillez fournir toute autre information pertinente.

Encadrement IV.

Objectif 1.2	Les aires d'importance particulière à la diversité biologique sont protégées		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veillez préciser ci-dessous			
- Consolider et renforcer le rôle de conservation des aires protégées (Stratégie nationale, 2002)			
- Développer un réseau d'aires protégées qui correspondent aux critères de représentativité des espèces et des écosystèmes ivoiriens (Code Forestier, 1965 - PCGAP, 1998)			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture		X	
b) Eaux intérieures		X	
c) Marine et côtière		X	
d) Terres arides et sub-humides		X	

e) Forêts	X	Protéger les zones à forte biodiversité dans les forêts de l'Etat et conserver les Parcs nationaux et réserves (PCGF, 2003)
f) Montagnes	X	Restaurer la couverture végétale des flancs de montagne (PNR, 2005) - Classement du Mont Péko et du Mont Sangbé comme Parcs nationaux
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?		
a) Non		
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique		
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	X	
Veuillez préciser ci-dessous.		
<ul style="list-style-type: none"> • Stratégie Nationale de conservation durable de la Biodiversité (2002) • Programme Cadre de Gestion des Forêts (PCGF, 2003) • Plan National de Reboisement (PNR, 2005) 		
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.		
<p>Depuis 1926, les actions de l'État visant la sauvegarde de la diversité biologique ont permis de créer à partir de sites naturels, un important réseau d'aires protégées. Le réseau de parcs et de réserves se veut représentatif des écosystèmes terrestres et aquatiques rencontrés dans l'ensemble du pays. La Côte d'Ivoire compte 8 Parcs nationaux couvrant une superficie totale de 1.732.100 ha, 5 réserves naturelles qui couvrent 339 630 hectares et 16 réserves botaniques d'une superficie de 198 418 hectares. A ces lieux privilégiés de conservation « in situ » que sont les aires protégées (légalement) s'ajoutent 231 forêts classées de 4.200 000 hectares dont certaines sont particulièrement riches et 6.702 forêts sacrées de 36.434 ha dont le mode de conservation intègre les valeurs traditionnelles des populations locales.</p> <p>L'Office ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) créé par décret n° 2002 – 359 du 24 juillet 2002 est chargée de créer, gérer et protéger les parcs nationaux et réserves.</p>		
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif		
Les indicateurs utilisés concernant cet objectif sont en cours d'analyse		
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.		
<ul style="list-style-type: none"> - La perte de la Biodiversité et les biens et services qu'elle fournit ne sont pas bien documentés - Marque d'éducation et de sensibilisation du public à tous les échelons - Partage insuffisant des avantages 		
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.		
<p>Malgré l'ampleur des efforts déployés, le constat est que les aires protégées ont du mal à assurer leur fonction de conservation de la diversité biologique, car elles sont confrontées à des problèmes majeurs d'insuffisance des approches stratégiques mises en œuvre pour renforcer la protection. Cette problématique se traduit sur le terrain par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la faiblesse des moyens humains, logistiques et financiers de la Direction de la Protection de la Nature ; <ul style="list-style-type: none"> • le braconnage intensif ; • les feux de brousse ; • la forte pression anthropique pour réaliser des exploitations agricoles, forestières, halieutiques et des prélèvements divers ; • l'insuffisance des approches stratégiques mises en œuvre pour renforcer la 		

- protection ;
- l'inadéquation du cadre juridique avec les objectifs de protection de la diversité biologique ;
- l'insuffisance de la responsabilisation des populations locales dans la gestion des aires protégées.

Encadrement V.

But 2	Promouvoir la conservation de la diversité des espèces.		
Objectif 2.1	Restaurer, stabiliser ou réduire le déclin des populations d'espèces de certains groupes taxinomiques		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
Amélioration de la conservation des espèces : Eléphants – Lamantins – Chimpanzés – Tortues marines, etc. (Monographie Nationale, 1998-9 ; Stratégie Nationale Biodiversité - 2002 ; Stratégie de Gestion Durable des Eléphants, 2005)			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture		X	
b) Eaux intérieures	X		Gérer durablement les lamantins (Monographie Nationale, 1998-9 ; Stratégie Nationale Biodiversité - 2002)
c) Marine et côtière	X		Gérer durablement les tortues marines (Monographie Nationale, 1998-9 ; Stratégie Nationale Biodiversité - 2002)
d) Terres arides et sub-humides		X	
e) Forêts	X		Gérer durablement les Eléphants (Monographie Nationale, 1998-9 ; Stratégie Nationale Biodiversité - 2002 ; Stratégie de Gestion Durable des Eléphants, 2005)
f)		X	
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			X
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			

- Stratégie Nationale Biodiversité, 2002
- Stratégie de Gestion Durable des Eléphants, 2005

IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.

- groupe taxonomique des Eléphants : Stratégie de gestion durable élaborée et en cours d'exécution
- groupe taxonomique des Lamantins : Populations restaurées et stabilisées dans les principaux cours inférieurs des principaux milieux lotiques et dans les lagunes dans le cadre d'un projet
- groupe taxonomique des Tortues marines : Ces animaux, classés comme de grands migrateurs, se rencontrent périodiquement sur les plages du littoral ivoirien pour la ponte des œufs. Elles sont régulièrement suivies dans le cadre d'un projet dénommé « conservation de tortues marines ».

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif

L'identification des indicateurs est en cours d'étude.

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.

- - manque de politiques appropriées
- les connaissances scientifiques existantes ne sont pas exploitées
- capacité didactique insuffisante due à des carences institutionnelles.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Encadrement VI.

Objectif 2.2	Améliorer l'état d'espèces menaces d'extinction		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
Amélioration de la conservation « ex situ » des espèces en péril (Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique, 2003).			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture		X	
b) Eaux intérieures	X		Inventorier les espèces menacées et/ou vulnérables (Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique, 2002)
c) Marine et côtière	X		Inventorier les espèces menacées et/ou vulnérables (Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique, 2002) (SNDB, 2002)

d) Terres arides et sub-humides		X	
e) Forêts	X		1) Constituer des collections d'espèces menacées et/ou vulnérables (SNDB, 2002) 2) Introduire dans les parcs zoologiques des espèces animales menacées ou vulnérables et leur réserver un espace (SNDB, 2002) 3) Introduire dans les jardins botaniques des espèces végétales menacées ou vulnérables et leur réserver un espace (SNDB, 2002) 4) Inventorier les espèces menacées et/ou vulnérables (SNDB, 2002)
f) Montagnes	X		
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels		X	
IV) Veuillez préciser ci-dessous.			
- Stratégie Nationale Biodiversité, 2002 - Stratégie de Gestion Durable des Eléphants, 2005 - Programme Cadre de Gestion des Aires protégées, 1998 - Programme Cadre de Gestion de la Faune, 2004			
V) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
Au niveau des espèces végétales menacées d'extinction : inventaire réalisé et mesure de conservation mise en œuvre. Au niveau des espèces animales terrestres et aquatiques menacées d'extinction : inventaire partiel réalisé et mesure de conservation mise en œuvre.			
Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
Identification des indicateurs en cours			
Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
- manque de politiques appropriées - les connaissances scientifiques existantes ne sont pas exploitées - capacité didactique insuffisante due à des carences institutionnelles.			
Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Encadrement VII.

But 3	Promouvoir la conservation de la diversité génétique.		
Objectif 3.1	La diversité génétique des cultures, du bétail et des espèces d'arbres, de poisson et de faune sauvages à valeur commerciale et d'autres espèces ayant une importance socio-économique est conservée; les connaissances autochtones et locales qui leur sont associées sont préservées		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
Amélioration de la conservation « <i>ex situ</i> » du matériel génétique nécessaire au développement de l'agriculture, de la foresterie de l'aquaculture et de l'élevage (SNDB, 2002)			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		- Enrichir les collections d'espèces utilisées dans les cultures industrielles, vivrières et maraîchères « par des prospections et introductions » (SNDB, 2002)
b) Eaux intérieures	X		- Enrichir les collections des espèces et préserver la diversité génétique de poissons utilisés dans la pisciculture (SNDB, 2002)
c) Marine et côtière	X		- Enrichir les collections des espèces et préserver la diversité génétique de poissons et autres ressources animales aquatiques utilisées dans l'aquaculture (SNDB, 2002)
d) Terres arides et sub-humides		X	
e) Forêts	X		- Réaliser des plantations de conservation <i>ex situ</i> pour les essences de reboisement ayant une grande valeur économique (SNDB, 2002) - Assurer la préservation de la diversité génétique des espèces domestiquées et sauvages par la mise en place de collections appropriées (SNDB, 2002)
f) Montagnes		X	
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			X
Veuillez préciser ci-dessous.			

Programme de recherche du Centre National de Recherche Agronomique, 2005
 Programme de recherche du Centre de Recherches Océanologiques, 2005
 Programme de recherche du Centre National Floristique, 2005
 Programme du Centre Suisse de Recherche en Côte d'Ivoire, 2005

IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.

Certaines espèces et/ou pools géniques ont été identifiés (*Cocos nucifera*, *Elaeis guineensis*, *Hevea* sp., *Coffea* sp., *Tilapia* sp., etc.)

V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif

Les indicateurs sur la diversité génétique des cultures, du bétail et des espèces d'arbres, de poisson et de faune sauvages à valeur commerciale et d'autres espèces ayant une importance socio-économique sont en cours d'étude.

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.

- Manque d'engagement de la communauté scientifique
- Coopération horizontale insuffisante entre les parties prenantes
- Perte de savoir traditionnel

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

-

Encadrement VIII.

But 4	Promouvoir l'utilisation durable et la consommation rationnelle.		
Objectif 4.1	Les produits à base de diversité biologique proviennent de sources gérées de manière durable et les aires de production sont gérées conformément aux principes de conservation de la diversité biologique		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
Valoriser et promouvoir une meilleure utilisation de la diversité biologique (SNDB, 2002)			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		- Identifier, valoriser les ressources biologiques et les espèces exploitables peu utilisées (SNDB, 2002) - Réglementer le marché national des ressources biologiques et contrôler leur accès (SNDB, 2002).
b) Eaux intérieures	X		- Identifier, valoriser les ressources biologiques et les espèces exploitables peu utilisées (SNDB, 2002)

c) Marine et côtière	X		Identifier valoriser les ressources biologiques et les espèces exploitables peu utilisées (SNDB, 2002)
d) Terres arides et sub-humides		X	
e) Forêts	X		<ul style="list-style-type: none"> - Identifier valoriser les ressources biologiques et les espèces exploitables peu utilisées (SNDB, 2002). - Développer et promouvoir l'écotourisme dans les parcs nationaux, les réserves, les zones littorales et les sites d'intérêt touristique (SNDB, 2002). - Valoriser les sous produits de la diversité biologique. - Réglementer et contrôler l'accès aux ressources biologiques (SNDB, 2002)
f) Montagnes		X	
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique, 2002 - Programme Cadre de Gestion des Forêts, 1998 - Plan National d'Industrialisation du Bois, 2004 - Gestion Participative des Ressources Naturelles et de la Faune, 1998. 			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
<ul style="list-style-type: none"> - Les espèces exploitables ont été identifiées – Allègements fiscaux pour promouvoir la valorisation d'essences initialement peu utilisées – la recherche forestière est de plus axée sur la valorisation et la production de ces essences forestières - La crise socio-politique n'a pas permis de développer l'écotourisme. - Projet de collaboration en cours d'analyse - Projet d'écolabel en cours d'étude (exemple : certification forestière). - De nombreux sous produits sont mis en valeur notamment les plantes alimentaires (120 plantes alimentaires : le <i>Ricinodendron Heudelotii</i> <i>Lannea microcarpa</i>, etc.), les plantes médicinales (<i>Phylanthus amarus</i>), les plantes ornementales (<i>Cocos nucifera</i>, <i>Pinus caribaea</i>), les bois de palétuviers (<i>Rhizophora racemosa</i>), les grenouilles , - - Législation sur l'accès aux ressources biologiques adoptée. 			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
Identification des indicateurs en cours			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
<ul style="list-style-type: none"> - Faible niveau de priorité - Faiblesse des capacités 			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Encadrement IX.

Objectif 4.2	La consommation/exploitation irrationnelle et non durable des ressources biologiques ou qui a des effets nocifs sur la diversité biologique est réduite
---------------------	--

I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?

a) Non	
b) Oui, le même que l'objectif mondial	
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis	X

Veuillez préciser ci-dessous

- Réduire les impacts néfastes issus du développement urbain sur la conservation de la diversité biologique (SNDB, 2002).
- Maîtriser et contrôler l'aménagement du territoire pour assurer la conservation de la diversité biologique (SNDB, 2002).
- Développer un élevage favorisant la conservation de la biodiversité (SNDB, 2002).
- Prévenir des dégâts causés par les mauvaises pratiques de pêche (SNDB, 2002).
- Développer des méthodes et des techniques agricoles qui respectent la diversité biologique (SNDB, 2002).

II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.

Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		- Promouvoir des systèmes de production plus performants et adopter des techniques culturales axées sur l'agriculture durable..
b) Eaux intérieures	X		- Réaliser des évaluations environnementales pour les projets d'aménagement des eaux et des zones humides ainsi que pour tout projet susceptible de les influencer. - Limiter l'exploitation des ressources halieutiques aux individus matures. - Développer à plus grande échelle la lutte contre la pêche illégale par empoisonnement et sensibiliser les populations sur ses effets. - Promouvoir l'utilisation des techniques d'exploitation durable des ressources aquatiques.
c) Marine et côtière	X		- Réaliser des évaluations environnementales pour les projets d'aménagement des eaux et des zones humides ainsi que pour tout projet susceptible de les influencer. - Limiter l'exploitation des ressources halieutiques aux individus matures. - Promouvoir l'utilisation des techniques d'exploitation durable des ressources aquatiques.
d) Terres arides et sub-humides		X	
e) Forêts	X		- Elaborer des plans d'aménagement forestier (PCGF, 2003) - Maîtriser et contrôler l'aménagement du territoire pour assurer la conservation de la diversité biologique (SNDB, 2002).
f) Montagnes		X	

III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?	
a) Non	
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	X
Veuillez préciser ci-dessous.	
<ul style="list-style-type: none"> - Programme Cadre de Gestion des Forêts, 2003 - Plan National de Reboisement, 2005 - Gestion Intégrée des Ressources en eau, 1998 	
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.	
<ul style="list-style-type: none"> - Certaines villes sont dotées depuis quelques temps de plan d'assainissement (émissaire en mer) et de plan de développement urbain qui tient compte de la préservation de la stratégie de la diversité biologique. En outre des mesures réglementaires ont été adoptées. - la crise socio-politique constitue depuis quelque temps un frein pour l'aménagement du territoire. - 80% des plans d'aménagement des forêts classées ont été élaborés et il n'y a plus d'exploitation sans plans d'aménagement - Mise en place de mesures alternatives (élevage de petit gibier : aulacodes, d'escargots, etc.). - code de l'environnement, code forestier, signature de protocole de pêche avec l'union européenne précisant les espèces et le tonnage à prélever. - Gestion durable des sols – réduction de l'emploi des engrais - agroforesterie. 	
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif	
Identification des indicateurs en cours	
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.	
<ul style="list-style-type: none"> - Absence de mesures volontaristes, amenant à pratiquer des politiques correctives - Manque d'intégration des question touchant à la diversité biologique dans d'autres secteurs 	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.	
-	

Encadrement X.

Objectif 4.3		Aucune espèce de flore ou de faune sauvages n'est menacée par le commerce international	
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis		X	
Veuillez préciser ci-dessous			
<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer une réglementation plus stricte au commerce des animaux sauvages (SNDB, 2002) <ul style="list-style-type: none"> 1- Lutte contre le braconnage et le commerce illégal de la faune terrestre 2- Respect des accords internationaux dont la Côte d'Ivoire est Signataire - un cadre juridique pour la gestion durable des ressources naturelles est élaboré (PCGF, 2003) 			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture		X	
b) Eaux intérieures		X	
c) Marine et côtière	X		- Mettre en place un programme et une brigade de démantèlement des réseaux clandestins de commerce illégal de la faune sauvage (Convention de Washington : CITES).
d) Terres arides et sub-humides		X	
e) Forêts	X		- Lutte contre le braconnage et le commerce illégal de la faune terrestre - un cadre juridique pour la gestion durable des ressources naturelles est élaboré (PCGF, 2003)
f) Montagnes		X	
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels		X	
Veuillez préciser ci-dessous.			
Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique, 2002 Programme Cadre de Gestion des Forêts, 2003			

IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.
- Police forestière – Office Ivoirien des Parcs et Réserves – Comités locaux de surveillance des milieux aquatiques – Douanes – - Des dispositions juridiques sont en vigueur pour réglementer le commerce international de la faune et de la flore : Code forestier (incluant des dispositions sur la commercialisation de la faune sauvage)
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif
L'identification des indicateurs sur la flore et la faune sauvage est en cours
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.
- Synergie insuffisante a u niveau national et international Capacité d'action insuffisante, due à des carences institutionnelles
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.
-

Encadrement XI.

But 5	Réduire les pressions découlant de la perte d'habitat, de la dégradation, du changement de l'affectation des sols et de la surexploitation des eaux.		
Objectif 5.1	Ralentissement de l'appauvrissement des habitats naturels		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
* Elaboration d'un cadre de gestion intégrée de l'espace territorial assurant la conservation de la diversité biologique (SNDB, 2002). * Lutte contre la dégradation des ressources naturelles dans les programmes d'aménagement du territoire (SNDB, 2002)			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		- Stabiliser et intensifier l'agriculture pour mettre fin aux défrichements dans les forêts classées, (PCGF, 2003)
b) Eaux intérieures	X		- Mettre en place un plan de gestion intégrée des ressources en eau (GIRE, 1998) - Exploiter rationnellement les eaux et les zones humides (SNDB, 2002)
c) Marine et côtière	X		- Elaborer un schéma de mise en valeur du littoral (Livre blanc, 2005)
d) Terres arides et sub-humides		X	

e) Forêts	X		<ul style="list-style-type: none"> - Stabiliser et intensifier l'agriculture pour mettre fin aux défrichements dans les forêts classées, (PCGF, 2003) - Organiser le cadre réglementaire de la propriété foncière et forestière - Doter toutes les forêts classées de plan d'aménagement opérationnel - Réduire la dégradation et la destruction des écosystèmes forestiers (PCGF, 2003)
f) Montagnes		X	
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			X
Veuillez préciser ci-dessous.			
<p>Programme Cadre de Gestion des Forêts (2003)</p> <p>Plan National d'Action Environnementale (1996)</p> <p>Stratégie Nationale de la Diversité Biologique (2002)</p>			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un programme national de gestion des terroirs (PNGTR) - du plan foncier rural (PFR) – Mise en œuvre d'une politique de modernisation des exploitations agricoles. - Programme de gestion intégrée des ressources en eau élaborée. - Code de l'eau en vigueur – Stratégie de gestion du littoral élaboré (Livre blanc du littoral, 2003). - mise en œuvre de la loi foncière et cession de la propriété de l'arbre aux populations dans le domaine rural. - 80 % de plan d'aménagement de forêts classés sont rédigés et les plans de gestion sont en cours de préparation. 			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
Identification des indicateurs sur le ralentissement de l'appauvrissement des habitats naturels est en cours.			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
<ul style="list-style-type: none"> - Manque de politique et de lois appropriée - Transfert insuffisant de compétences - Manque de partenariat 			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Encadrement XII .

But 6	Surveiller les risques poses par les espèces exotiques envahissantes.		
Objectif 6.1	Les voies d'accès potentiel des espèces exotiques envahissantes sont surveillées		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			X
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture		X	
b) Eaux intérieures		X	
c) Marine et côtière		X	
d) Terres arides et sub-humides		X	
e) Forêts		X	
f) Montagnes		X	
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			X
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Encadrement XIII.

Objectif 6.2	Plans de gestion prêts pour les principales espèces envahissantes qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			X
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture		X	
b) Eaux intérieures		X	
c) Marine et côtière		X	
d) Terres arides et sub-humides		X	
e) Forêts		X	
f) Montagnes		X	
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			X
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
<p>Bien que des objectifs nationaux n'aient pas été définis dans le cadre de suivi des espèces envahissantes, des projets ont été conduits dans le but de les contrôler et de restaurer les habitats. Exemples : Projet de lutte contre les Végétaux aquatiques envahissant les plans d'eau pour restaurer et améliorer la Diversité biologique, Projet de lutte contre les adventices envahissant les plantations etc.</p>			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			

- Manque de ressources humaines
- Manque de sensibilisation des acteurs

Absence de mesures de précaution et de mesures volontaristes amenant à appliquer des politiques correctives

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Encadrement XIV.

But 7	Relever les défis posés pour la diversité biologique par les changements climatiques et la pollution.		
Objectif 7.1	Préserver et améliorer la capacité des éléments constitutifs de la diversité biologique de s'adapter aux changements climatiques		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			X
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture		X	
b) Eaux intérieures		X	
c) Marine et côtière		X	
d) Terres arides et sub-humides		X	
e) Forêts		X	
f) Montagnes		X	
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			X
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			

IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.
<ul style="list-style-type: none"> - Absence de capacités de recherche pour appuyer ces objectifs - Pauvreté
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Encadrement XV.

Objectif 7.2	Réduire la pollution et ses impacts sur la diversité biologique		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les impacts néfastes issus du développement urbain sur la conservation de la diversité biologique (SNDB, 2002) - Lutte contre la pollution et les nuisances sur la diversité biologique (déchets domestiques, rejets d'égouts, gaz à effet de serre, etc.). (SNDB, 2002) - Lutter contre la destruction des ressources aquatiques vivantes - Réduction de la pollution mettant en péril les ressources et les écosystèmes aquatiques. 			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		- Promouvoir l'utilisation d'engrais biologiques
b) Eaux intérieures	X		- Lutter contre la pollution fluviale
c) Marine et côtière	X		- Lutter contre la pollution marine et lagunaire
d) Terres arides et sub-humides		X	
e) Forêts	X		. Réduction de la pollution mettant en péril les ressources et les écosystèmes forestiers.
f) Montagnes		X	
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies			

nationaux?	
a) Non	
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	X
Veuillez préciser ci-dessous.	
Stratégie Nationale de Conservation et d'Utilisation Durable de la Diversité Biologique (2002) Gestion Intégrée des Ressources en Eaux (1998)	
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.	
<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation systématique des Etudes d'Impact Environnemental (EIE) pour la réalisation des Schéma Directeurs des villes. - Mise en place de réseaux d'assainissement (Emissaire en mer) ; application effective du Principe du pollueur payeur ; - Mise en place d'une réglementation relative aux rejets dans les milieux aquatiques ; - Réseau national d'observation de la qualité des eaux est fonctionnel 	
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif	
Les indicateurs de Réduction de la pollution et ses impacts sur la diversité biologique sont en cours d'identification	
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.	
<ul style="list-style-type: none"> - Manque de lois appropriées - Connaissances traditionnelles existantes ne sont pas exploitées - Absence de capacités de recherche pour appuyer les objectifs 	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.	

Encadrement XVI.

But 8	Préserver la capacité des écosystèmes de fournir des biens et des services, en plus de contribuer aux moyens de subsistance.		
Objectif 8.1	Préserver la capacité des écosystèmes de fournir des biens et des services		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir le potentiel exploitable de la forêt naturelle (PDF, 1988) - Conserver les ressources aquatiques vivantes et restaurer les milieux marins, lagunaires et continentaux <li style="padding-left: 20px;">* Protection efficace des ressources aquatiques vivantes (SNDB, 2002) 			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		Stabiliser le développement agricole dans les zones périphériques des forêts de l'Etat
b) Eaux intérieures		X	
c) Marine et côtière		X	<ul style="list-style-type: none"> - Protéger et aménager les milieux côtiers et marins ainsi que les zones humides continentales, - Créer des parcs lagunaires et marins - Protéger les zones de reproduction des animaux aquatiques
d) Terres arides et sub-humides		X	
e) Forêts	X		<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'aménagement des massifs forestiers. - Développer et vulgariser des méthodes d'exploitation rationnelle des forêts - Développer et vulgariser des méthodes de restauration des milieux dégradés. - Procéder à un aménagement intégré des forêts avec la participation des populations - Adopter des règles de gestion rationnelle et d'aménagement des milieux forestiers (SNDB, 2002)
f) Montagnes		X	
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			

c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	X
Veuillez préciser ci-dessous.	
Plan Directeur Forestier (1998) Stratégie Nationale de conservation et d'utilisation Durable de la Diversité Biologique (2002)	
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.	
<ul style="list-style-type: none"> - Sites Ramsar (quatre nouveaux sites identifiés en 2005) - Etude en cours pour la création de parcs lagunaires et marins - Prise en compte de la protection des zones de reproduction dans le Code de l'eau - Préparation de lignes directrices pour la vulgarisation des méthodes d'exploitation rationnelle des forêts. - Restauration des mangroves bordant les principaux complexes lagunaires du pays 	
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif	
Identification des indicateurs sur la capacité des écosystèmes de fournir des biens et des services est en cours d'étude	
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.	
<ul style="list-style-type: none"> - Manque de ressources humaines - Synergie insuffisante au niveau national - Manque de politique et de lois appropriées - Instabilité politique - Synergies insuffisantes aux niveaux national et international 	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.	

Encadrement XVII .

Objectif 8.2	Préserver les ressources biologiques indispensables à la subsistance, la sécurité alimentaire et la santé, notamment au profit des pauvres		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
Recherche de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaire (PDDA, 1992) Diversification poussée des productions agricoles (PDDA, 1992) Développer les pêches maritimes et lagunaires (PDDA, 1992)			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions

a) Agriculture	X		Domestiquer et valoriser les espèces sauvages pouvant servir à l'alimentation Inventorier et évaluer les espèces végétales sauvages pouvant être utilisées dans l'alimentation
b) Eaux intérieures	X		Développer les pêches fluviales (PDDA, 1992)
c) Marine et côtière	X		Développer les pêches maritimes et lagunaires (PDDA, 1992)
d) Terres arides et sub-humides		X	
e) Forêts		X	
f) Montagnes		X	
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels		X	
Veuillez préciser ci-dessous.			
Stratégies et plan AISA (1996) Stratégie Nationale de la Diversité Biologique (2002) Plan Directeur du Développement Agricole (1992)			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
Domestiquer et valoriser les espèces sauvages pouvant servir à l'alimentation : Aulacodes – escargot – grenouilles – les abeilles Inventorier et évaluer les espèces végétales sauvages pouvant être utilisées dans l'alimentation : Les fruits sauvages (AISA, 1996) – Inventaire de 120 plantes alimentaires de cueillette (Monographie Nationale, 1999)			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
L'identification des indicateurs sur la préservation des ressources biologiques indispensables à la subsistance, la sécurité alimentaire et la santé, notamment au profit des pauvres est en cours.			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
Crise socio-politique			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Encadrement XVIII.

But 9	Préserver la diversité socioculturelle des communautés autochtones et locales.		
Objectif 9.1	Protéger les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
<ul style="list-style-type: none"> - Protéger les droits des dépositaires des connaissances et pratiques traditionnelles (SNDB, 2002) - Identifier des connaissances et pratiques traditionnelles contribuant à la conservation et l'utilisation durable des ressources biologiques (SNDB, 2002) 			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture	X		<ul style="list-style-type: none"> - Faire un inventaire des connaissances et des pratiques traditionnelles utilisées en Côte d'Ivoire pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. - Evaluer les connaissances et pratiques traditionnelles de conservation de la biodiversité
b) Eaux intérieures		X	
c) Marine et côtière		X	
d) Terres arides et sub-humides		X	
e) Forêts	X		<ul style="list-style-type: none"> - Faire un inventaire des connaissances et des pratiques traditionnelles utilisées en Côte d'Ivoire pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. - Elaborer des textes législatifs et réglementaires relatifs aux connaissances et pratiques traditionnelles favorables à la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. - Protéger les intérêts des dépositaires des connaissances et des pratiques traditionnelles. - Protéger les connaissances et les pratiques des forêts, des bois et autres zones sacrées.
f) Montagnes	X		
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			

b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	X
Veuillez préciser ci-dessous.	
Stratégie Nationale de la diversité biologique (2002) SNDB (2002) PCGF (2003)	
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.	
<ul style="list-style-type: none"> - Nouveau code forestier prévoyant des dispositions relatives à la protection des droits des dépositaires de connaissance et pratiques traditionnelles, en instance d'adoption - Inventaire des connaissances traditionnelles visant la protection des forêts et sites sacrés des populations locales. 	
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif	
Identification des indicateurs en cours	
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.	
<ul style="list-style-type: none"> - Manque de ressources humaines - Synergie insuffisante au niveau national - Manque de politique et de lois appropriées - Instabilité politique - Synergies insuffisantes aux niveaux national et international 	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.	

Encadrement XIX.

Objectif 9.2	Protéger les droits des communautés autochtones et locales à leurs connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, y compris leur droit au partage des avantages		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			X
Veuillez préciser ci-dessous			
Elaboration et application en matière de partage des avantages au profit des populations dépositaires des connaissances et pratiques traditionnelles Mobilisation des avantages tirés de l'exploitation des connaissances des populations locales.			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions

a) Agriculture		X	
b) Eaux intérieures		X	
c) Marine et côtière		X	
d) Terres arides et sub-humides		X	
e) Forêts		X	
f) Montagnes		X	
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			X
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
- Inventaire des connaissances traditionnelles visant la protection des forêts et sites sacrés des populations locales.			
- Réglementation sur l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances des populations locales, en cours d'élaboration			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
Identification des indicateurs en cours			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
- Sensibilisation insuffisante			
- Faible capacité des acteurs			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			
Les axes stratégiques élaborés pour donner suite aux objectifs ci-dessus énoncés sont les suivants :			
- Actualiser les textes qui réglementent l'exploitation des ressources génétiques et les adapter, de manière à permettre une adéquation entre les traités internationaux et les réalités ivoiriennes dans le but de garantir un partage juste et équitable des avantages de cette exploitation.			
- Recenser les aspirations des populations en vue de leur intégration dans les traités internationaux.			
- Reconnaître et valoriser les droits des communautés locales et les savoirs traditionnels.			
- Intégrer dans le projet de politique nationale sur la conservation de la diversité biologique des considérations concernant le partage juste et équitable des avantages tirés de l'exploitation de la diversité génétique.			

Encadrement XX.

But 10	Veiller au partage juste et équitable des avantages résultant de l'utilisation des ressources génétiques.		
Objectif 10.1	Tous les transferts de ressources génétiques sont faits conformément à la Convention sur la diversité biologique, au Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et à d'autres instruments pertinents		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			X
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture		X	
b) Eaux intérieures		X	
c) Marine et côtière		X	
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts		X	
f) Montagnes		X	
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			X
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			

VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Encadrement XXI.

Objectif 10.2

Avantages issus de l'utilisation commerciale ou de toute autre utilisation de ressources génétiques partagées avec les pays fournissant lesdites ressources

I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?

a) Non

b) Oui, le même que l'objectif mondial

X

c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis

Veuillez préciser ci-dessous

Elaboration et application d'une réglementation en matière de partage des avantages tirés de l'exploitation des ressources génétiques.

Mobilisation des avantages tirés de l'exploitation des ressources génétiques.

II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.

Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture		X	
b) Eaux intérieures		X	
c) Marine et côtière		X	
d) Terres arides et sub-humides			
e) Forêts		X	
f) Montagnes			

III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?

a) Non

b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique

c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels

X

Veuillez préciser ci-dessous.

IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.
La préparation et l'adoption d'une réglementation ainsi que le renforcement de capacité des déposataires d'enjeux du secteur sont des priorités. A cet égard, différents projets ont été élaborés en vue de solliciter l'appui de la communauté.
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif
Identification des indicateurs en cours
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.
- Sensibilisation insuffisante - Manque de suivi et de contrôle
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.

Encadrement XXII .

But 11	Les Parties ont amélioré leurs capacités financières, humaines, scientifiques, techniques et technologiques pour mettre en œuvre la Convention.		
Objectif 11.1	Des ressources financières nouvelles et supplémentaires sont transférées aux Parties qui sont des pays en développement pour leur permettre de s'acquitter effectivement de leurs obligations au titre de la Convention, conformément à l'article 20		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			X
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture		X	
b) Eaux intérieures		X	
c) Marine et côtière		X	
d) Terres arides et sub-humides		X	
e) Forêts		X	
f) Montagnes		X	

III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?	
a) Non	X
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique	
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels	
Veuillez préciser ci-dessous.	
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif. Des initiatives ont été prises mais peu de ressources ont été acheminées par la coopération.	
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif Pas d'indicateurs en cours	
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif. - Insuffisante capacité de mobilisation - Crise sociopolitique - Faiblesse de la coopération	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.	

Encadrement XXIII.

Objectif 11.2	La technologie est transférée vers les Parties qui sont des pays en développement pour leur permettre de s'acquitter effectivement de leurs obligations au titre de la Convention, conformément au paragraphe 4 de son article 20		
I) Objectif national: Un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus a-t-il été défini?			
a) Non			X
b) Oui, le même que l'objectif mondial			
c) Oui, un ou plusieurs objectifs nationaux spécifiques ont été définis			
Veuillez préciser ci-dessous			
II) Objectifs nationaux relatifs à des programmes de travail spécifiques: veuillez indiquer tout objectif national défini en fournissant des précisions dans les cases ci-dessous.			
Programme de travail	Oui	Non	Précisions
a) Agriculture		X	
b) Eaux intérieures		X	
c) Marine et côtière		X	

d) Terres arides et sub-humides		X	
e) Forêts		X	
f) Montagnes		X	
III) L'objectif mondial ou national a-t-il été incorporé dans des plans, programmes et stratégies nationaux?			
a) Non			
b) Oui, dans une stratégie et un plan d'action nationaux relatifs à la diversité biologique			
c) Oui, dans des stratégies, plans et programmes sectoriels			
Veuillez préciser ci-dessous.			
IV) Veuillez fournir des informations sur la situation actuelle et l'évolution par rapport à cet objectif.			
V) Veuillez fournir des informations sur les indicateurs utilisés concernant cet objectif			
VI) Veuillez fournir des informations sur tous obstacles à la mise en œuvre de cet objectif.			
<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisante capacité de mobilisation - Crise sociopolitique - Faiblesse de la coopération 			
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente.			

Stratégie mondiale pour la conservation des plantes

Dans la décision VI/9, annexe, la Conférence des Parties a adopté la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes. Les Parties et les gouvernements sont invités à définir leurs propres objectifs à l'aide de ce cadre souple. La Conférence des Parties a décidé de considérer la Stratégie comme une approche pilote pour l'utilisation d'objectifs pragmatiques au titre de la Convention. Dans la décision VII/10, la Conférence des Parties a décidé d'intégrer les objectifs de la Stratégie dans le cadre établi pour la présentation des troisièmes rapports nationaux. Veuillez fournir des informations pertinentes en répondant aux questions et requêtes formulées dans les tableaux suivants.

Encadrement XXIV.

Objectif 1. Etablissement d'une liste provisoire, largement accessible, des espèces végétales connues, à titre d'étape vers l'établissement d'un répertoire complet de la flore mondiale.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
Inventorier et établir la liste des espèces végétales de la Côte d'Ivoire (SNDB, 2002, CNF : programme de recherche)	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
Cet objectif est incorporé dans :	
le Plan National d'Action Environnemental (PNAE, 1996), le Plan Directeur Forestier (PDF, 1988), le Programme Cadre de Gestion des Aires Protégées, les programmes de recherches du Centre National Floristique (CNF, programme de recherche) et la stratégie nationale de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique (SNDB, 2002)	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
La situation actuelle se présente de la manière suivante : 5509 espèces au niveau des organismes et des végétaux terrestres et 1734 espèces au niveau des organismes et des végétaux aquatiques ont été inventoriés et répertoriés. (Monographie nationale sur la diversité biologique, 1998, Flore de la Côte d'Ivoire : catalogue systématique, biogéographie et écologie de AKE ASSI L. 2002)	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
Décret n° 73 347 du 11 Juillet 1973 portant création du Centre National de Floristique Décrets portant création de la DPN (arrêté n° 150 du 25 juin 1991), de la SODEFOR (arrêté n° 33/MINAGRA DU 13 :02/1992) de l'OIPR (Décret n° 3002-359 du 24 Juillet 2002). Monographie sur la diversité biologique et programme d'activités du CNF	

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

Nous n'avons pas identifié et défini d'indicateurs au niveau national pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

Les principales contraintes peuvent se résumer comme suit :
 Insuffisance de moyens financiers pour poursuivre les inventaires.
 Insuffisance de taxonomistes et absence de formation continue.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

La flore ivoirienne renferme 3.790 espèces de plantes supérieures réparties en 202 familles. Les Angiospermes (Dicotylédones et Monocotylédones confondues) comprennent 167 familles composées de 1.158 genres avec 3517 espèces. Les Bryophytes ou mousses, Cryptogames non vasculaires, sont représentés par 55 taxons au sein de 6 familles, 32 genres, 5 ordres et 2 classes. Les Filicinophytes (Ptéridophytes) ou Fougères, Cryptogames vasculaires, sont constitués de 201 espèces, réparties en 65 genres et 25 familles, 7 ordres et 3 classes. Enfin les Progymnospermes possèdent 17 espèces appartenant à 6 genres et 4 familles, 2 ordres et 2 classes. La flore ivoirienne est très diversifiée car elle comprend peu de grandes familles et de grands genres multispécifiques. L'originalité de la flore ivoirienne, dans son contexte de flore afro-tropicale, est liée à l'existence d'un endémisme relativement important au niveau de la famille, du genre et de l'espèce. Ainsi, on compte 470 espèces endémiques Eburnéo-Libériennes ou Ouest-africaines soit 13% de l'effectif des 3.517 espèces d'Angiospermes ; parmi les 470 espèces, 62 (encore 13%) n'ont jusqu'à ce jour, jamais été observées hors des limites de la Côte d'Ivoire : Ce sont les Espèces endémiques ivoiriennes. Enfin, cette flore est également caractérisée par la présence de 822 Espèces nouvelles et de nombreuses Espèces sassandriennes.

Encadrement XXV.

Objectif 2. Evaluation préliminaire de l'état de la conservation de toutes les espèces végétales connues, aux niveaux mondial, régional et national.

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

- | | |
|--------|---|
| a) Oui | X |
| b) Non | |

Veuillez préciser

Evaluer l'état de conservation de toutes les espèces végétales nationales connues (Objectifs et missions des institutions de conservation telles que le CNF, le CNRA, la SODEFOR, L'OIPR (ex DPN).

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

- | | |
|--------|---|
| a) Oui | X |
| b) Non | |

Veuillez préciser

Programmes et missions de recherche du CNF, le CNRA, le Plan National d'Action Environnemental (PNAE), le Plan Directeur Forestier, le Programme Cadre de Gestion des Aires Protégées (PCGAP) et la Stratégie nationale de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

Les évaluations régulières et périodiques de l'état de conservation des aires protégées et autres sites de conservation des plantes permettent de réaliser l'état de conservation de ces espèces. Il importe de signaler que la plupart de ces parcs sont soumis à une forte pression anthropique. Outre cela, les collections souffrent d'un manque d'entretien.

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

Décret n° 73 347 du 11 Juillet 1973 portant création du Centre national de Floristique
 Décrets portant création de la DPN (arrêté n° 150 du 25 juin 1991), de la SODEFOR (arrêté n° 33/MINAGRA DU 13 :02/1992) de l'OIPR (Décret n° 3002-359 du 24 Juillet 2002) et création du CNRA.

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

Pas d'indicateurs identifiés et définis au niveau national pour surveiller ou mesurer les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

Les contraintes majeurs faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif sont le faible niveau de priorité accordé aux collections et les moyens financiers et matériels limités et les ressources humaines insuffisantes

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Il convient de mentionner l'existence de sites de conservation *in situ* (aires protégées et forêts classées) et *ex-situ* (essences de reboisement et riche collection morte du Centre National de floristique). Enfin, certaines institutions de recherches et/ou de formation possèdent des collections plus modestes ; on peut citer l'Unité de Formation et de Recherche (UFR) de Biosciences de l'Université de Cocody, le Centre de Recherche en Ecologie pour les Algues et Protozoaires, et le Centre Suisse de Recherche Scientifique, en ce qui concerne les Filicinophytes. Ces sites de conservation peuvent contribuer à l'évaluation préliminaire de l'état de la conservation des espèces végétales connues, aux niveaux mondial, régional et national

Encadrement XXVI.

Objectif 3. Développement de modèles et de protocoles pour la conservation des plantes et leur utilisation durable, fondés sur les résultats des recherches et les expériences acquises.

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

a) Oui

X

b) Non

Veuillez préciser

Développer des modèles et des protocoles pour la conservation des plantes et leur utilisation durable, fondés sur les résultats de recherche et les expériences acquises (missions et activités de recherches des institutions telles que le Centre de Recherche Agronomique (CNRA), le CNF, les universités de Cocody et d'Abobo et Adjamé et l'INPHB).

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

a) Oui

X

b) Non

Veuillez préciser

Cet objectif de Développement de modèles et de protocoles pour la conservation des plantes et leur utilisation durable, fondés sur les résultats des recherches et les expériences acquises est contenu dans le PNAE et la stratégie nationale de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique. Il est incorporé dans les modèles et les protocoles des programmes de recherches du CNRA, du CNF, des universités de Cocody et d'Abobo et Adjamé et de l'INPHB

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

Plusieurs modèles et protocoles de recherches pour la conservation des plantes et leur utilisation durable ont été développés depuis plusieurs années (plus de 30 ans) au sein des structures de recherches telles que le CNRA, le CNF et l'Université de Cocody.

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

Décrets portant création du CNRA, du CNF (Décret n° 73 347 du 11 Juillet 1973) des universités de Cocody et d'Abobo et Adjamé et de l'INPHB., de la SODEFOR et de l'OIPR (Décret n° 3002-359 du 24 Juillet

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

Pas d'indicateurs identifiés et définis au niveau national pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

Les contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif sont :

les moyens financiers,
les moyens matériels limités,
et les ressources humaines insuffisantes.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

En raison de sa vocation agricole, la Côte d'Ivoire a développé une des plus importantes collections de ressources phytogénétiques de plantes cultivées d'Afrique, notamment à des fins de recherche scientifique. Ces collections sont généralement spécialisées dans les ressources phytogénétiques ciblées par les programmes de recherche. En plus, il est bon de noter qu'un programme de sélection est développé pour les essences à grande valeur économique. Les étapes suivies pour la sauvegarde et le maintien de la diversité génétique des espèces ciblées sont les suivantes : 1) prospection ou exploration de l'aire d'origine ; 2) récolte de semences ou autres matériels de reproduction ; 3) entreposage des semences en chambre froide ; 4) réalisation de parcelles de conservation *ex situ*. Les principales essences concernées sont : *Terminalia superba* (Fraké) ; *Terminalia ivorensis* (Framiré) ; *Triplochiton scleroxylon* (Samba). Certaines essences importées sont mises dans des parcelles appropriées ; il s'agit de *Tectona grandis* ; *Gmelina arborea* ; *Cedrela odorata* ; *C. mexicana* ; *C. angustifolia* ; *C. tubiflora* et de *C. fissilis*. Ainsi, en collection vivante, entre 1965 et 1972, environ 600 hectares ont été plantés en Conifères, principalement en taxons du genre *Pinus*, à Anguédédou et à San-Pédro, pour alimenter une usine à papier.

Encadrement XXVII.

Objectif 4. Conservation effective d'au moins 10% de chacune des zones écologiques de la planète.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
Conserver effectivement au moins 20 % de l'ensemble de les zones écologiques nationales (PDF, 1988)	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
Cet objectif est incorporé dans les programmes du Plan National d'Action Environnemental (PNAE), du Plan Directeur Forestier, de la DPN, de l'OIPR, du Programme Cadre de Gestion des Aires Protégées (PCGAP) et de la stratégie nationale de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
Le réseau des aires protégées est assez représentatif des écosystèmes terrestres et aquatiques rencontrés en Côte d'Ivoire. On peut dénombrer, près de 231 forêts classées d'une superficie totale de 4.200.000 ha, 8 parcs nationaux d'une superficie totale de 1.732.100 ha, 6 réserves naturelles d'une superficie de 339.630 hectares, et enfin 16 Réserves Botaniques d'une superficie totale de 198.418 hectares soit environ 20 % de la superficie de la Côte d'Ivoire.	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
Depuis 1926, par des arrêtés et des décrets, un réseau d'Aires Protégées sur tout le territoire national a été créé. La gestion des parcs nationaux et des réserves est confiée à la Direction de la Protection de la Nature (DPN). Conformément à l'article 9 de l'arrêté n°150 du 25 juin 1991 organisant la Direction Générale des Eaux et Forêts, la DPN est chargée de créer, gérer et protéger les parcs nationaux, réserves analogues, stations et jardins botaniques. La DPN s'appuie à cette fin sur des règles établies par différents textes législatifs et réglementaires, notamment le décret n°66-433 du 15 septembre 1966 portant statut et réglementation de la procédure de classement des réserves naturelles ou partielles et des parcs nationaux.	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
Pas d'indicateurs identifiés et définis au niveau national pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif.	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	

Les contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif sont :

- les moyens financiers,
- les matériels limités,
- et les ressources humaines insuffisantes.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

A ces lieux de conservation « in situ » que sont les aires protégées et les forêts classées réparties dans chacune des zones écologiques du pays s'ajoutent également 6.702 forêts sacrées de 36.436 ha

Encadrement XXVIII.

Objectif 5. Protection de 50% des régions les plus importantes du point de vue de la diversité végétale.

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

a) Oui

X

b) Non

Veuillez préciser

Protéger les zones les plus importantes du point de vue de la diversité végétale.

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

a) Oui

X

b) Non

Veuillez préciser

Plan Directeur Forestier, le Programme Cadre de Gestion des Aires Protégées et de la stratégie nationale de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

Les inventaires floristiques ont permis de conclure que la forêt dense humide est la formation végétale qui abrite les peuplements végétaux les plus diversifiés. Deux parcs importants ont été établis dans ces milieux notamment le PNT (Parc National de Tai), le PNB (Parc National du Banco) et les forêts classées du littoral.

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

Un réseau d'Aires Protégées sur tout le territoire national a été créé par des arrêtés et des décrets depuis 1926. La gestion des parcs nationaux et des réserves a été confiée à la Direction de la Protection de la Nature (DPN) devenue OIPR depuis 2002. Celle-ci s'appuie à cette fin sur des règles établies par différents textes législatifs et réglementaires, notamment le décret n°66-433 du 15 septembre 1966 portant statut et réglementation de la procédure de classement des réserves naturelles ou partielles et des parcs nationaux

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

Pas d'indicateurs identifiés et définis au niveau national pour surveiller et mesurer les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

Les contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif sont les moyens financiers et matériels limités et les ressources humaines insuffisantes

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Le pays possède une des aires protégées les plus importantes de la sous région, du point de vue de la diversité végétale : le Parc National de Taï. En effet, avec une superficie de 330.000 hectares, le Parc National de Taï est le deuxième parc ivoirien le plus étendu après celui de la Comoé. Il est dominé par les formations végétales de type sempervirente dans la région Nord, alors que la région Sud est caractérisée par la présence d'un faciès « Sassandrien », du nom du fleuve Sassandra qui sert de barrière naturelle ou limite de propagation de sa faune. Erigé en Parc National en 1972, Le Parc National de Taï est le dernier grand vestige de forêt primaire de l'Ouest africain. Il a été désigné Réserve de la Biosphère en avril 1978 et Site du Patrimoine Mondial depuis 1982 ; en novembre 1984, il fut inscrit sur la liste de l'UICN des 11 sites mondiaux les plus menacés (WCMC, 1991). Ce magnifique Parc National est situé au cœur d'un important centre d'endémisme africain, appelé par les biogéographes « bloc forestier guinéen ». Le Parc National de Taï possède un potentiel génétique inestimable. Il représente incontestablement un joyau biologique exceptionnel de valeur mondiale. Grâce aux mesures de protection, la majeure partie de la forêt de Taï est restée totalement à l'abri de toute action anthropique. Il participe ainsi en partie à la protection des régions les plus importantes du point de vue de la diversité végétale.

Encadrement XXIX.

Objectif 6. Gestion de 30% au moins des terres productives dans le respect de la conservation de la diversité végétale.

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

a) Oui

X

b) Non

Veuillez préciser

Gérer les terres productives dans le respect de la conservation de la diversité végétale (PDDA, 1992, PDF. 1988)

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

a) Oui

X

b) Non

Veuillez préciser

PDDA (1992)

PDF (1988)

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

Les aires protégées et les forêts classées sont gérées dans le respect de la conservation de la diversité végétale.

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

La gestion des parcs nationaux et des réserves a été confiée à l'OIPR. Celle-ci s'appuie à cette fin sur des règles établies par différents textes législatifs et réglementaires, notamment le décret n°66-433 du 15 septembre 1966 portant statut et réglementation de la procédure de classement des réserves naturelles ou partielles et des parcs nationaux. Quant aux forêts classées, elles sont gérées par la SODEFOR selon l'arrêté n°33/MINAGRA du 13/1992

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

Pas d'indicateurs définis pour surveiller et mesurer les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

Ce sont principalement des contraintes financières, matériels et la faiblesse des capacités humaines

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Prenant en compte la double mission de l'Administration forestière de sauvegarder l'équilibre écologique du pays et de gérer rationnellement les ressources irremplaçables que sont la forêt et les espaces protégés, le Plan Directeur Forestier 1988-2015 constitue un schéma d'action pour conserver et mettre en valeur le patrimoine forestier. Il s'agit de maintenir le potentiel exploitable de la forêt naturelle, de restaurer le couvert végétal, de reboiser et aménager les superficies classées de augmenter les rendements d'exploitation et d'améliorer la transformation et la commercialisation du bois. Ainsi, les différentes politiques et stratégies de gestion durable mises en place telles que le plan directeur forestier, le Plan National d'Action Environnemental, le Programme Cadre Gestion Aires Protégées et la stratégie nationale de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité ont pour objectif global de gérer durablement la diversité biologique donc de permettre une gestion de 30% au moins des terres productives dans le respect de la conservation de la diversité végétale.

Encadrement XXX.

Objectif 7. Conservation in situ de 60% des espèces végétales menacées dans le monde.

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

a) Oui

X

b) Non

Veuillez préciser

Conserver la majorité des espèces végétales menacées dans les aires protégées, les forêts de l'Etat (SNDB, 2002)

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

a) Oui

X

b) Non

Veuillez préciser

PNAE, stratégie nationale de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

Les espèces végétales menacées d'extinction sont répertoriées et conservées dans les parcs nationaux et réserves naturelles, les forêts classées et autres forêts sacrées du pays

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

Les Aires Protégées et forêts classées ont été créés par des divers arrêtés et décrets depuis 1926. La gestion de celles ci est confiée à l'OIPR et à la SODEFOR grâce à des règles établies par différents textes législatifs et réglementaires notamment le décret n°66-433 du 15 septembre 1966 portant statut et réglementation de la procédure de classement des réserves naturelles ou partielles et des parcs nationaux et l'arrêté n°33/MINAGRA du 13/1992 confiant les forêts classées à la SODEFOR

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

Pas d'indicateurs définis pour surveiller et mesurer les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

Les contraintes comprennent :

- Moyens financiers réduits,
- Moyens matériels limités,
- Moyens humains insuffisants

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

les aires protégées permettent la protection des espèces végétales menacées de la flore terrestre comme aquatique. Ainsi, certaines aires protégées incluant des milieux terrestres et aquatiques notamment, le Parc National du Banco ; le Parc National de la Marahoué ; le Parc National de la Comoé ; le Parc National des îles Ehotilés ; le Parc National d'Azagny ; le Parc National de Taï et la réserve du Haut-Bandama renferment les espèces végétales menacées. Les inventaires effectués à travers le territoire ont permis d'identifier certains sites privilégiés de conservation *in situ* dans lesquelles on rencontre espèces végétales menacées. Ainsi, s'agissant des végétaux on peut relever les sites suivants : Bryophytes : on les trouve au Mont Niénokoué (5 espèces), dans la forêt du Banco (19 espèces), au Mont Tonkoui (17 espèces), dans le Parc National de Taï (5 espèces), dans la forêt de Besso (1 espèce) ; Filicinophytes ou Ptéridophytes : les biotopes les plus cités sont le Mont Tonkoui (28 espèces), la forêt du Banco (20 espèces), la forêt d'Adiopodoumé (6 espèces), le Parc National de Taï (5 espèces), le Mont Oroumbo Boka (8 espèces).

Encadrement XXXI.

Objectif 8. Placement de 60% des espèces végétales menacées dans des collections ex situ accessibles, de préférence dans leur pays d'origine, et inclusion de 10% d'entre elles dans des programmes de régénération et de restauration.

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

a) Oui

X

b) Non

Veuillez préciser

Maintenir le niveau de conservation des espèces végétales menacées dans les collections « ex situ » (CNF. Programme de recherche).

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

a) Oui

X

b) Non

Veuillez préciser

Programmes de recherche du Centre National de Floristique

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

La quasi totalité des espèces végétales menacées de la flore ivoirienne sont conservées dans les collections « ex situ » du CNF.

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

Décrets et arrêtés de création du CNF, du CNRA, des universités de Cocody et d'Abobo.

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)
Pas d'indicateurs définis pour surveiller et mesurer les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif
Les principales contraintes sont : <ul style="list-style-type: none"> - L'insuffisance des moyens financiers, - Le vieillissement des matériels, - et l'insuffisance des moyens humains
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente
La Côte d'Ivoire dispose dans l'enceinte de l'Université d'Abidjan de Cocody d'un Centre National de Floristique (CNF) unique dans la sous région africain et cela depuis plus de quarante ans. Le professeur AKE ASSI a constitué un herbier comprenant 58.500 spécimens de l'Afrique de l'Ouest. Le Centre dispose aussi d'un jardin botanique et de nombreuses espèces conservées vivantes ou en échantillons dans l'herbier Ces derniers sont malheureusement en voie de disparition ou ont disparu dans l'espace naturel. Outre ces collections, le CNF possède des collections sur les substances naturelles à usages pharmaceutiques, cosmétiques et médicinales de Côte d'Ivoire. De 1960 à ce jour, 26 espèces de plantes vasculaires ont disparu ou ne se rencontrent plus, à présent, en Côte d'Ivoire, qu'exceptionnellement. Cent soixante dix autres espèces sont en voie d'extinction ou devenues rares. Toutes ces espèces sont conservées au CNF

Encadrement XXXII.

Objectif 9. Conservation de 70% de la diversité génétique des plantes cultivées et d'autres espèces végétales d'une grande valeur sur le plan socio-économique et préservation des connaissances autochtones et locales connexes.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
Améliorer la conservation du matériel génétique nécessaire au développement de l'agriculture (SNDB)	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
<ul style="list-style-type: none"> - Enrichir les collections d'espèces utilisées dans les cultures industrielles, vivrières et maraîchères « par des prospections et introductions ». - Réaliser des plantations de conservation <i>ex situ</i> pour les essences de reboisement ayant une grande valeur économique - Enrichir les collections des espèces utilisées dans l'élevage et l'aquaculture - Assurer la préservation de la diversité génétique des espèces domestiquées et sauvages par la mise en place de collections appropriées (SNDB, 2002) 	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	

Les structures de recherches ont acquis de nombreux résultats dans la conservation des espèces cultivées. Ainsi, depuis 1966, le CNRA (ex IDEFFOR-DCC) et l'IRD (ex ORSTOM) sont associées dans une opération pour conserver et évaluer les ressources génétiques en Côte d'Ivoire. Aujourd'hui, concernant le café, le matériel conservé est unique au monde en raison du nombre de taxons (une trentaine), de la taille des effectifs (7.500 génotypes) et de la diversité des origines (500 sites de prélèvement). Les formes sauvages y sont bien représentées : 1.300 individus de *C. arabica* et 700 individus de *C. canephora*. En ce qui concerne le cacaoyer, le matériel végétal est conservé dans deux parcelles localisées à Divo et Bingerville. Pour le cacao, La collection de cacaoyers de côte d'Ivoire regroupe environ 700 obtentions dont une dizaine de criollo.

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

Décrets et arrêtés de création du CNRA et des universités de Cocody et d'Abobo-Adjamé

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

Pas d'indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

L'absence de ressources financière et humaine affecte la conservation «ex situ » au point que le maintien des collections vivantes et mortes est en péril.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Les Ministères Ivoiriens chargés de la Recherche Scientifique et de l'Agriculture interviennent pour la constitution, l'entretien et l'utilisation des ressources phytogénétiques exploitées à grande, moyenne et petite échelles à travers des Instituts spécialisés. A cet effet, deux grands, Instituts ont été créés : l'IDEFOR (Institut des Forêts) qui est chargé des ressources phytogénétiques des régions forestières (Sud du pays) et l'IDESSA (Institut des Savanes) qui s'occupe des ressources des zones de savane (Centre et Nord). Chacune de ces structures comporte des départements spécialisés sur des cultures particulières. Aujourd'hui ces deux structures sont rassemblées au sein du Centre National de Recherche Agronomique (C.N.R.A.).L'Université de Cocody participe à l'identification et la description des espèces locales et conserve des espèces rares ou en danger dans des Jardins Botaniques. Certaines variétés de plantes alimentaires locales sont aussi conservées par d'autres équipes de recherche de l'Université de Cocody pour les besoins de recherches. La Côte d'Ivoire a développé une des plus importantes collections de ressources phytogénétiques de plantes cultivées d'Afrique.

Encadrement XXXIII.

Objectif 10. Mise en place de plans de gestion d'au moins 100 principales espèces exotiques qui menacent les plantes ou les communautés végétales et les habitats et les écosystèmes qui leur sont associés.

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

a) Oui

b) Non

X

Veuillez préciser

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

a) Oui

b) Non

X

Veuillez préciser

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Encadrement XXXIV.

Objectif 11. Aucune espèce de flore sauvage ne sera menacée du fait du commerce international.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer une réglementation plus stricte au commerce des animaux sauvages (SNDB, 2002) <ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre le braconnage et le commerce illégal de la faune et de la flore terrestre - Respect des accords internationaux dont la Côte d'Ivoire est Signataire - un cadre juridique pour la gestion durable des ressources naturelles est élaboré (PCGF, 2003). 	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique, 2002 Programme Cadre de Gestion des Forêts, 2003	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
<ul style="list-style-type: none"> - Police forestière – - Office Ivoirien des Parcs et Réserves – - Comités locaux de surveillance des milieux aquatiques – Douanes – - Des dispositions juridiques sont en vigueur pour réglementer le commerce international de la faune et de la flore : Code forestier (incluant des dispositions sur la commercialisation de la faune et de la flore sauvage) 	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	

Mesures législatives spécifiques à cet objectif pas encore prises. Cependant, Conformément à l'article 9 de l'arrêté n°150 du 25 juin 1991 organisant la Direction Générale des Eaux et Forêts, la DPN est chargée de créer, gérer et protéger les parcs nationaux, réserves analogues, stations et jardins botaniques lieux de conservation de la flore sauvage . La DPN s'appuie à cette fin sur des règles établies par différents textes législatifs et réglementaires. D'autres mesures telles que la création d'une commission nationale de l'environnement (Décret n°73-31 du 24 janvier 1973 in JORCI du 9 mars 1973 p. 493) chargée de la sauvegarde de la nature et la mise sur pied d'un comité national de défense de la forêt (Décret n°86-378 du 4 juin 1986 in Codes et lois de la RCI TX p. 39) proposent au Gouvernement des mesures utiles et émettent des recommandations tendant à empêcher le commerce illégal de la flore sauvage.

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

L'identification des indicateurs sur la flore et la faune sauvage est en cours

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

Faible niveau de priorité

Faiblesse des capacités

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Tout comme le commerce des animaux, celui de la flore sauvage est réglementé par la convention de Washington (CITES), à laquelle la Côte d'Ivoire est signataire. Quelques végétaux (*Cycas revoluta*, *Euphorbia* spp. Etc.) de Côte d'Ivoire sont rencontrés sur la liste CITES.

Le nombre d'espèce végétale de la flore sauvage menacée est de 173 selon AKE ASSI (1998, 2000)

Encadrement XXXV.

Objectif 12. 30% des produits d'origine végétale proviendront de sources gérées de façon durable.

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

a) Oui

X

b) Non

Veuillez préciser

Valoriser et promouvoir une meilleure utilisation de la diversité biologique (SNDB, 2002)

- Identifier valoriser les ressources biologiques et les espèces exploitables peu utilisées

- Réglementer le marché national des ressources biologiques et contrôler leur accès.

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

a) Oui

X

b) Non

Veuillez préciser

- Stratégie Nationale sur la Diversité Biologique, 2002

- Programme Cadre de Gestion des Forêts, 2003

- Plan National d'Industrialisation du Bois, 2004

- Gestion Participative des Ressources Naturelles et de la Faune, 1998

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

- Les espèces exploitables ont été identifiées
 - Allègements fiscaux pour promouvoir la valorisation d'essences initialement peu utilisées
- la recherche forestière est de plus axée sur la valorisation et la production de ces essences forestières
- La crise socio-politique n'a pas permis de développer l'écotourisme.
- Projet de collaboration en cours d'analyse
- Projet d'écolabel en cours d'étude (exemple : certification forestière).
- De nombreux sous produits sont mis en valeur notamment les plantes alimentaires (120 plantes alimentaires : le *Ricinodendron Heudelotii* *Lannea microcarpa*, etc.), les plantes médicinales (*Phyllanthus amarus*), les plantes ornementales (*Cocos nucifera*, *Pinus caribaea*), les bois de palétuviers (*Rhizophora racemosa*)

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

Elaboration et application en matière de partage des avantages au profit des populations dépositaires des connaissances et pratiques traditionnelles

Mobilisation des avantages tirés de l'exploitation des connaissances des populations locales.

Législation sur l'accès aux ressources biologiques adoptée.

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

Identification des indicateurs en cours

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

Faible niveau de priorité

Faiblesse des capacités

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

il revient que l'utilisation des produits d'origine végétale à des fins médicinales est la plus répandue. Ainsi, environ 1.500 espèces sont utilisées comme plantes médicinales, tandis que moins de 800 espèces sont exploitées pour tous les autres usages confondus, y compris l'exploitation de bois d'œuvre. Cependant, l'utilisation et le commerce de ces plantes s'opèrent dans un cadre informel.

Encadrement XXXVI .

Objectif 13. L'appauvrissement des ressources végétales et des connaissances, innovations et pratiques autochtones et locales connexes, qui sous-tendent la viabilité des moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et la santé sera enrayé.

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

a) Oui

X

b) Non

Veuillez préciser

- Recherche de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaire (PDDA, 1992)
 - Diversification poussée des productions agricoles (PDDA, 1992)
 - Protéger les droits des dépositaires des connaissances et pratiques traditionnelles (SNDB, 2002)
 - Identifier des connaissances et pratiques traditionnelles contribuant à la conservation et l'utilisation durable des ressources biologiques (SNDB, 2002)
 - Inventaire des connaissances traditionnelles visant la protection des forêts et sites sacrés des populations locales.
 - Réglementation sur l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances des populations locales, en cours d'élaboration
- Elaboration et application en matière de partage des avantages au profit des populations dépositaires des connaissances et pratiques traditionnelles
- Mobilisation des avantages tirés de l'exploitation des connaissances des populations locales.

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

a) Oui	X
b) Non	

Veillez préciser

Stratégies et plan AISA (1996)
 Stratégie Nationale de la Diversité Biologique (2002)
 Plan Directeur du Développement Agricole (1992)
 PCGF (2003)

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

Elaboration et application en matière de partage des avantages au profit des populations dépositaires des connaissances et pratiques traditionnelles

Mobilisation des avantages tirés de l'exploitation des connaissances des populations locales.

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

- Sensibilisation insuffisante
- Faible capacité des acteurs

VII) Veillez fournir toute autre information pertinente

Le cacao et le café sont les deux cultures d'exportation d'excellence de la Côte d'Ivoire. Ces deux cultures représentent 1/3 de la valeur ajoutée, 7% du PIB et 46% des exportations du pays. Avec respectivement, plus de 33% et 4% de la production mondiale du cacao et du café, la Côte d'Ivoire est le premier et le troisième exportateur mondial de ces produits agricoles. La production de cacao est passée de 562.000 tonnes en 1986 à 916.000 tonnes en 1995. Quant à la production de café cerise, les statistiques indiquent une baisse de la production de 490.000 tonnes en 1986 à 296.000 tonnes en 1994. En équivalent café vert, la production nationale est passée de 265.000 tonnes en 1986 à 195.000 tonnes en 1995, après avoir atteint le maximum de 295.000 tonnes en 1990.

Encadrement XXXVII.

Objectif 14. L'importance de la diversité végétale et la nécessité de la conserver seront prises en compte dans les programmes de communication, d'enseignement et de sensibilisation.	
I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	
<p>Informers, sensibiliser, éduquer la population à la valorisation et à l'utilisation durable des ressources biologiques.</p> <ul style="list-style-type: none">- Etablir des programmes éducatifs permettant d'intégrer et de faire connaître la diversité biologique à tous les niveaux d'enseignement.- Initier des stages de perfectionnement pour les enseignants chargés de l'éducation relative à l'environnement et à la diversité biologique.- Mettre en oeuvre des programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation environnementale. <p>Associer les ONG et les institutions concernées à diffuser les informations relatives à la diversité biologique</p> <p>Sensibilisation et éducation des populations urbaines et rurales.</p> <ul style="list-style-type: none">- Organiser des campagnes de sensibilisation et d'éducation des décideurs (Autorités administratives, politiques et coutumière), des populations urbaines et rurales, des couches socioprofessionnelles et de la société civile- Elaborer des programmes de sensibilisation pour les intervenants de chaque domaine d'exploitation affectant la diversité biologique.- Former des animateurs ruraux pour la gestion des ressources naturelles- Créer des centres d'information et de documentation spécialisés sur la diversité biologique.- Impliquer les ONG dans la diffusion des informations relative à la diversité biologique- Diffuser et vulgariser les résultats de la recherche <p>Mettre en place un mécanisme de suivi-évaluation</p> <p>Elaboration et développement de programmes de formation et de recherche sur la conservation de la diversité biologique.</p> <p>Intégrer les préoccupations de gestion durable la diversité biologique dans les différents programmes de formation destinés aux utilisateurs et aux gestionnaires des ressources.</p> <p>Créer un observatoire national des ressources naturelles</p> <p>Constituer une base de données sur la diversité biologique de façon à disposer d'informations pertinentes dont la mise à jour sera permanente.</p> <p>Créer un centre d'information et d'éducation sur l'utilisation de la diversité biologique.</p> <p>Créer un museum national d'histoires naturelles</p> <p>Associer le secteur privé et les institutions internationales à la valorisation des ressources humaines</p> <p>Conduire des recherches sur les espèces connues, les nouvelles espèces et le fonctionnement de leurs biotopes.</p> <p>Créer un système permettant de faire le lien recherche/développement en matière de biodiversité.</p> <p>Fournir des moyens ou des supports à la diffusion et à la publication scientifique et technique des résultats de recherche dans les domaines de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique.</p>	
II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?	
a) Oui	X
b) Non	
Veuillez préciser	

SNDB, 2002

Programme de formation des universités de Cocody, Abobo-Adjamé, Bouaké, Grandes écoles et structures de recherche.

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

Des programmes d'enseignements spécifiques sur la diversité biologiques sont dispensés :
Université d'Abobo-Adjamé : université axé sur l'environnement donne principalement des cours sur la Diversité biologique
Grandes écoles de Yamoussokro : donne des cours sur les éléments constitutifs de la diversité biologique etc.

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

La définition de certains programmes de recherche dans les Universités et les structures de recherche est basée sur la diversité biologique (inventaire et suivi des espèces végétales et animales etc.)

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

.

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

Les contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif sont :

- Moyens financiers,
 - Moyens humains insuffisants,
 - formation,
 - absence de synergie et de commission de programme ,
- Etc.

VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente

Encadrement XXXVIII .

Objectif 15. Augmentation du nombre de personnes formées travaillant avec des moyens appropriés à la conservation des plantes, en fonction des besoins nationaux, afin d'atteindre les objectifs de la présente stratégie.

I) Votre pays a -t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

a) Oui

X

b) Non

Veuillez préciser

Renforcement des capacités des acteurs et des institutions chargés de la conservation et de la gestion de la diversité biologique.
 Former des animateurs d'encadrement des paysans.
 Former les agents chargés du contrôle (Police des Eaux et Forêts, polices, gendarmes, douaniers, etc.) de la diversité biologique.
 Développer la formation des chercheurs, des juristes, économistes et des spécialistes dans le domaine de la diversité biologique
 Former les représentants locaux, les groupes communautaires et les groupes sociaux chargés de la conservation et de la gestion de la diversité biologique.
 Renforcer les capacités d'intervention des institutions de formation et de recherche dans le domaine de la diversité biologique

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

a) Oui	X
b) Non	

Veillez préciser

- stratégie nationale de la diversité biologique, 2002
- PCGF
- PCGAP
- Etc.

III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)

IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)

V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)

Pas d'indicateurs définis

VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif

Moyens financiers et humains très insuffisants

VII) Veillez fournir toute autre information pertinente

Encadrement XXXIX.

Objectif 16. Création de réseaux pour la conservation des plantes, aux niveaux national, régional et international, ou renforcement de ceux qui existent.

I) Votre pays a-t-il défini un objectif national correspondant à l'objectif mondial ci-dessus?

a) Oui	
b) Non	X

Veillez préciser

informel

II) Votre pays a-t-il incorporé l'objectif mondial ou national ci-dessus dans des plans, programmes et stratégies pertinents?

a) Oui	
b) Non	X
Veuillez préciser	
Etude en cours	
III) Situation actuelle (veuillez indiquer la situation actuelle par rapport à cet objectif)	
IV) Mesures prises aux fins de réaliser cet objectif (veuillez indiquer les activités, mesures législatives et autres mesures prises afin de réaliser cet objectif)	
V) Progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif (veuillez préciser les indicateurs utilisés pour surveiller les progrès accomplis dans la poursuite de cet objectif)	
VI) Contraintes faisant obstacle à l'accomplissement de progrès vers la réalisation de cet objectif	
Contraintes financières Absence d'un cadre de collaboration formelle e tc.	
VII) Veuillez fournir toute autre information pertinente	
Echange avec tous les pays de la sous région et même de l'extérieur.	

Encadrement XL.

Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cette stratégie, en insistant en particulier sur:

- les résultats et les impacts des actions entreprises ;
- la contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- la contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- les progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- la contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- les contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

a) les résultats et les impacts des actions entreprises

- La situation actuelle se présente de la manière suivante : 5509 espèces au niveau des organismes et des végétaux terrestres et 1734 espèces au niveau des organismes et des végétaux aquatiques ont été inventoriés et répertoriés. (Monographie nationale sur la diversité biologique, 1998, Flore de la Côte d'Ivoire : catalogue systématique, biogéographie et écologie de AKE ASSI L. 2002)
- Les évaluations régulières et périodiques de l'état de conservation des aires protégées et autres sites de conservation des plantes permettent de réaliser l'état de conservation de ces espèces. Il importe de signaler que la plupart de ces parcs sont soumis à une forte pression anthropique. Outre cela, les collections souffrent d'un manque d'entretien
- Plusieurs modèles et protocoles de recherches pour la conservation des plantes et leur utilisation durable ont été développées depuis plusieurs années (plus de 30 ans) au sein des structures de recherches telles que le CNRA, le CNF et l'Université de Cocody.
- Le réseau des aires protégées est assez représentatif des écosystèmes terrestres et aquatiques rencontrés en Côte d'Ivoire. On peut dénombrer, près de 231 forêts classées d'une superficie

totale de 4.200.000 ha, 8 parcs nationaux d'une superficie totale de 1.732.100 ha, 6 réserves naturelles d'une superficie de 339.630 hectares, et enfin 16 Réserves Botaniques d'une superficie totale de 198.418 hectares soit environ 20 % de la superficie de la Côte d'Ivoire.

- Les inventaires floristiques ont permis de conclure que la forêt dense humide est la formation végétale qui abrite les peuplements végétaux les plus diversifiés. Deux parcs importants ont été établis dans ces milieux notamment le PNT (Parc National de Tai), le PNB (Parc National du Banco) et les forêts classées du littoral.
- Les aires protégées et les forêts classées sont gérées dans le respect de la conservation de la diversité végétale.
- Les espèces végétales menacées d'extinction sont répertoriées et conservées dans les parcs nationaux et réserves naturelles, les forêts classées et autres forêts sacrées du pays
- La quasi totalité des espèces végétales menacées de la flore ivoirienne sont conservées dans les collections « ex situ » du CNF.
- Les structures de recherches ont acquis de nombreux résultats dans la conservation des espèces cultivées. Ainsi, depuis 1966, le CNRA (ex IDEFOR et ex IDESSA) et l'IRD (ex ORSTOM) sont associées dans une opération pour conserver et évaluer les ressources génétiques en Côte d'Ivoire. Aujourd'hui, concernant le café, le matériel conservé est unique au monde en raison du nombre de taxons (une trentaine), de la taille des effectifs (7.500 génotypes) et de la diversité des origines (500 sites de prélèvement). Les formes sauvages y sont bien représentées : 1.300 individus de *C. arabica* et 700 individus de *C. canephora*. En ce qui concerne le cacaoyer, le matériel végétal est conservé dans deux parcelles localisées à Divo et Bingerville. Pour le cacao, La collection de cacaoyers de Côte d'Ivoire regroupe environ 700 obtentions dont une dizaine de criollo.

b) la contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention

Les résultats et les progrès accomplis dans le cadre de la stratégie Mondiale traité sus mentionnés permettent la réalisation des buts suivants :

But 1 : la convention joue son rôle de chef de file pour les questions touchant à la diversité biologique au niveau international

But 3 : Les stratégies et les plans d'actions nationaux relatifs et l'intégration des préoccupations touchant à la diversité biologique dans les secteurs pertinents servent de cadre efficace pour la mise en œuvre des objectifs de la convention

But 4 : L'importance de la diversité biologique et de la convention est mieux comprise, ce qui s'est traduit par un engagement plus large dans toute la société en faveur de la mise en œuvre

c) Contribution aux progrès vers l'objectif de 2010 :

Les résultats obtenus, sus mentionnés, contribuent pour la plupart à l'atteinte de l'objectif de 2010 à travers la réalisation des buts et objectifs spécifiques suivants :

But 1 : Promouvoir la conservation de la DB des écosystèmes, des habitats et des biomes

Objectif 2 : Evaluation préliminaire de l'état de la conservation de toutes les espèces végétales connues au niveau national

Objectif 4 : Conservation d'au moins 10% de chacune des zones écologiques :

But 2 : Promouvoir la conservation des espèces

Objectif 1 : Etablissement d'une liste des espèces végétales connues de la flore ivoirienne

Objectif 2 : Evaluation préliminaire de l'état de la conservation de toutes les espèces végétales connues au niveau national

Objectif 3 : Développement de modèles et protocoles de recherches pour la conservation des plantes et leur utilisation durable

Objectif 7 : Conservation in situ des espèces végétales menacées dans le monde

Objectif 8 : Placement des espèces végétales menacées dans des collections

But 3: Promouvoir la conservation de la diversité génétique

Objectif 3 : Développement modèles et protocoles de recherches pour la conservation des plantes et leur utilisation durable

Objectif 9 : Conservation de la diversité génétique des plantes cultivées

But 4 : Promouvoir l'utilisation durable et la consommation rationnelle

Objectif 12 : Exploitation des produits d'origine végétale

Objectifs 13, 14, 15 et 16 : Participation des populations pour la conservation des plantes

But 5 : Réduire les pressions découlant de la perte d'habitat

Objectif 6 : Gestion de 30 % au moins des terres productives

But 9 : Préserver la diversité socioculturelle des communautés locales

Objectif 13 : Protection des connaissances, innovations et pratiques autochtones et locales connexes

d) Progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux

Plusieurs actions sont en cours de réalisation ou de réflexion dans le cadre de la mise en œuvre de stratégie et plans d'action de la Côte d'Ivoire. Toutefois, l'absence d'indicateurs fait obstacle à toute initiative visant l'évaluation précise des progrès accomplis dans la mise en œuvre des stratégies et plans d'actions.

e) Contribution à la réalisation des objectifs de développement pour le millénaire

Les résultats et les progrès accomplis dans le cadre de la stratégie Mondiale traité sus mentionnés contribuent aux objectifs de développement pour le millénaire suivants :

Objectif.1 : assurer un environnement durable

Objectif.2 : mettre en place un partenariat pour le développement

f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre :

Plusieurs contraintes ont été rencontrées dans la mise en œuvre de ces activités. Celles-ci se résument à :

Insuffisance et ou absence de mécanisme de suivi évaluation des actions réalisées dans le cadre des conventions

Insuffisance d'éducation et de promotion

Insuffisance et ou absence de mécanisme de valorisation- promotion- diffusion- transfert des résultats à tous les acteurs y compris les décideurs

Insuffisance et ou absence de moyens financiers pour le renforcement des capacités, l'acquisition d'équipements et la conduite des travaux de recherches.

Approche par écosystème

L'approche par écosystème est une stratégie de gestion intégrée des terres, des eaux et des ressources vivantes, qui favorise la conservation et l'utilisation durable d'une manière équitable. Ainsi, l'application d'une telle approche aidera à assurer l'équilibre entre les trois objectifs de la Convention. A sa deuxième réunion, la Conférence des Parties a affirmé que l'approche par écosystème était le principal cadre d'action au titre de la Convention (décision II/8). A sa cinquième réunion, la Conférence des Parties a approuvé la description de l'approche par écosystème et les directives opérationnelles et recommandé l'application des principes et d'autres directives concernant l'approche par écosystème. A sa septième réunion, la Conférence des Parties a reconnu qu'il importait à l'heure actuelle de faciliter la mise en œuvre de l'approche par écosystème. Veuillez fournir des informations pertinentes en répondant aux questions ci-dessous.

3. ■¹ Votre pays applique-t-il l'approche par écosystème en tenant compte des principes et directives énoncés dans l'annexe à la décision V/6? (décision V/6)	
a) Non	
b) Non, mais son application est en cours d'examen	
c) Oui, certains aspects sont appliqués	X
d) Oui, elle est largement appliquée	

4. ■ Votre pays met-il au point des applications pratiques de l'approche par écosystème pour les besoins des politiques et législations nationales, ainsi que pour des activités d'application appropriées, avec une adaptation aux conditions locales, nationales et régionale? (décision V/6)	
a) Non	
b) Non, mais cette mise au point est en cours d'examen	
c) Oui, des applications pratiques de certains principes de l'approche par écosystème ont été mises au point	X
d) Oui, des applications pratiques de la plupart des principes de l'approche par écosystème ont été mises au point	

5. Votre pays renforce-t-il les capacités pour l'application de l'approche par écosystème, et fournit-il un appui technique et financier à cette fin? (décision V/6)	
a) Non	
b) Oui, au niveau national	X
c) Oui, y compris un appui à d'autres Parties	

6. ■ Votre pays a-t-il promu la coopération régionale pour l'application transfrontière de l'approche par écosystème ? (décision V/6)	
a) Non	
b) Oui, une coopération informelle (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, une coopération officielle (veuillez préciser ci-dessous)	X

¹ Veuillez noter que toutes les questions identifiées par le signe ■ ont été posées précédemment dans le deuxième rapport national ou l'un des rapports thématiques.

Détails sur la coopération régionale pour l'application transfrontière de l'approche par écosystème.

Le pays est associé à une coopération transfrontalière à travers des Projets tels que :

- Projet " Grand Ecosystème Marin du Golfe de Guinée" - ONUDI : projet qui concerne tous les pays côtiers du Golfe de Guinée et porte sur l'environnement, le peuplement faunique, les végétaux et leur intégration dans une gestion durable.
- Projet " Bassin du Niger" : projet qui concerne tous les pays traversés par le fleuve Niger (côtiers et continentaux) et a pour but principal la bonne gestion de cet écosystème important écologiquement et économiquement.
- Projet ICCAT regroupant les pays côtiers de l'Atlantique Tropical avec pour objet la gestion rationnelle des grands pélagiques (Thons et Porte-épée).
- Gestion Participative des Ressources Naturelles et de la Faune, projet qui concerne deux pays la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso.

7. Votre pays facilite-t-il l'échange de données d'expérience, le renforcement des capacités, le transfert de technologie et la sensibilisation pour aider la mise en œuvre de l'approche par écosystème? (décisions VI/12 et VII/11)

a) Non	
b) Non, mais quelques programmes sont en cours d'élaboration	
c) Oui, quelques programmes ont été mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des programmes exhaustifs ont été mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	

Détails sur la facilitation de l'échange de données d'expériences, du renforcement des capacités, du transfert de technologie et de la sensibilisation pour aider la mise en œuvre de l'approche par écosystème.

Réseau de spécialistes et groupe de travail thématique (atelier d'experts) mis en place dans le cadre du projet « Grand Ecosystème Marin », réseau d'échange d'information et de données océanographiques pour l'Afrique (25 pays).

8. Votre pays crée-t-il des conditions favorables à la mise en œuvre de l'approche par écosystème, notamment par l'établissement de cadres institutionnels adéquats ? (décision VII/11)

a) No	
b) No, but relevant policies and programmes are under development	
c) Oui, some policies and programmes are in place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Yes, comprehensive policies and programmes are in place (please provide details below)	

Détails sur la création de conditions favorables à la mise en œuvre de l'approche par écosystème.

Projet de création d'agences de gestion des Bassins

C. ARTICLES DE LA CONVENTION

Article 5 – Coopération

9. ■ Votre pays a-t-il mis en place une coopération active avec d'autres Parties en ce qui concerne les zones situées au-delà de la juridiction de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique?

- | | |
|--|---|
| a) Non | |
| b) Oui, coopération bilatérale (veuillez préciser ci-dessous) | |
| c) Oui, programmes internationaux (veuillez préciser ci-dessous) | |
| d) Oui, accords internationaux ou régionaux (veuillez préciser ci-dessous) | X |
| e) Oui, autres formes de coopération (veuillez donner préciser ci-dessous) | |

Détails sur la coopération avec les autres Parties en ce qui concerne les zones situées au-delà de la juridiction de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique.

La Côte d'Ivoire coopère avec la Guinée pour la conservation de la faune endémique du Mont Nimba, Montagne située à la frontière des deux pays. De même, la Côte d'Ivoire fait partie des pays associés en vue de l'Aménagement durable du Bassin du Niger (Programme ABN), fleuve traversant plusieurs pays de la sous région.

10. Votre pays collabore-t-il avec d'autres Parties pour mettre en place des mécanismes et réseaux régionaux, sous-régionaux et bio-régionaux pour appuyer la mise en œuvre de la Convention ? (décision VI/27 A)

- | | |
|---|---|
| a) Non | |
| b) Non, mais des consultations sont en cours | |
| c) Oui, un certain nombre de mécanismes et de réseaux ont été mis en place (veuillez préciser ci-dessous) | X |
| d) Oui, les mécanismes existants ont été renforcés (veuillez préciser ci-dessous) | |

Détails sur la mise en place de mécanismes et réseaux régionaux, sous-régionaux et bio-régionaux pour appuyer la mise en œuvre de la Convention.

Réseaux WAFRINET (Taxonomistes), Réseau ODINAFRICA (information et données océanographiques)

11. Votre pays a-t-il pris des mesures pour harmoniser, sur le plan national, les politiques et programmes dans le but d'optimiser la cohérence, les synergies et l'efficacité dans la mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement et les initiatives régionales pertinentes ? (décision VI/20)

- | | |
|---|---|
| a) Non | |
| b) Non, mais les mesures sont sous considération | |
| c) oui, quelques mesures sont en cours (veuillez préciser ci-dessous) | |
| d) oui, des mesures complètes sont en cours (veuillez préciser ci-dessus) | X |

Détails sur l'harmonisation des politiques et programmes au niveau national.

Le projet d'autoévaluation des besoins en renforcement des capacités constitue une contribution à l'harmonisation, sur le plan national, des politiques et programmes dans le but d'optimiser la cohérence, les synergies et l'efficacité dans la mise en œuvre des Conventions relatives à la biodiversité, les changements climatiques, la lutte contre la désertification.

Les conventions sus mentionnées et celles relatives aux zones humides et la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage sont coordonnées en Côte d'Ivoire par un même Ministère. Cette situation favorise une meilleure synergie entre ces conventions.

Encadrement XLI.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cette stratégie, en insistant en particulier sur:

- a) les résultats et les impacts des actions entreprises ;
- b) la contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) la contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) les progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) la contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) les contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

a) les résultats et les impacts des actions entreprises

Le pays est associé à une coopération transfrontalière à travers des Projets tels que :

- Projet " Grand Ecosystème Marin du Golfe de Guinée" - ONUDI : projet qui concerne tous les pays côtiers du Golfe de Guinée et porte sur l'environnement, le peuplement faunique, les végétaux et leur intégration dans une gestion durable.
- Projet " Bassin du Niger" : projet qui concerne tous les pays traversés par le fleuve Niger (côtiers et continentaux) et a pour but principal la bonne gestion de cet écosystème important écologiquement et économiquement.
- Projet ICCAT regroupant les pays côtiers de l'Atlantique Tropical avec pour objet la gestion rationnelle des grands pélagiques (Thons et Porte-épée).
- Gestion Participative des Ressources Naturelles et de la Faune, projet qui concerne deux pays la Côte d'Ivoire et le Burkina Faso.

Impact : Renforcement des capacités d'institutions de recherche

- Programme de recherche du Centre National de Recherche Agronomique, 2005
- Programme de recherche du Centre de Recherches Océanologiques, 2005
- Programme de recherche du Centre National Floristique, 2005
- Programme du Centre Suisse de Recherche en Côte d'Ivoire, 2005

c) Contribution aux progrès vers l'objectif de 2010 :

Les résultats obtenus, sus mentionnés, contribuent pour la plupart à l'atteinte de l'objectif de 2010 à travers la réalisation des buts et objectifs spécifiques suivants :

But 2 : Promouvoir la conservation des espèces

Objectif 3 : Développement de modèles et protocoles de recherches pour la conservation des plantes et leur utilisation durable

Objectif 7 : Conservation in situ des espèces végétales menacées dans le monde

Objectif 8 : Placement des espèces végétales menacées dans des collections

But 3: Promouvoir la conservation de la diversité génétique

Objectif 3 : Développement modèles et protocoles de recherches pour la conservation des plantes et leur utilisation durable

Objectif 9 : Conservation de la diversité génétique des plantes cultivées

But 4 : Promouvoir l'utilisation durable et la consommation rationnelle

Objectif 12 : *Exploitation des produits d'origine végétale*

Objectifs 13, 14, 15 et 16 : *Participation des populations pour la conservation des plantes*

e) Contribution à la réalisation des objectifs de développement pour le millénaire

Les résultats et les progrès accomplis dans le cadre de la stratégie Mondiale traités sus mentionnés contribuent aux objectifs de développement pour le millénaire suivants :

Objectif.1 : assurer un environnement durable

Objectif.2 : mettre en place un partenariat pour le développement

f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre :

Plusieurs contraintes ont été rencontrées dans la mise en œuvre de ces activités. Celles-ci se résument à :

- Insuffisance et ou absence de mécanisme de valorisation- promotion- diffusion- transfert des résultats à tous les acteurs y compris les décideurs
- Insuffisance et ou absence de moyens financiers pour le renforcement des capacités, l'acquisition d'équipements et la conduite des travaux de recherches.

Article 6 - Mesures générales pour la conservation et l'utilisation durable

12. Votre pays a-t-il mis en place des stratégies, des plans et des programmes efficaces pour fournir un cadre national aux fins de la mise en œuvre des trois objectifs de la Convention ? (But 3.1 du Plan stratégique)

a) Non	
b) Non, mais des stratégies, plans et programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, un certain nombre de stratégies, plans et programmes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des stratégies, plans et programmes exhaustifs sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Détails sur les stratégies, plans et programmes mis en place aux fins de la mise en œuvre des trois objectifs de la Convention.

Aux fins de la mise en œuvre des 3 objectifs de la Convention, la Côte d'Ivoire a mis en place un certain nombre de stratégies et de plans d'action parmi lesquels :

- Le plan d'action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eaux (GIRE) ;
- La Stratégie et le Plan d'Action pour la Conservation de la Diversité Biologique ;
- La stratégie et le Plan d'Action pour la Conservation des Eléphants ;
- Le Programme Cadre de Gestion des Aires Protégées (PCGAP), qui a abouti aujourd'hui sur la Mise en Place d'un Office Ivoirien des Parcs et Réserves
- Le Programme Cadre de Gestion de Forêts ;
- Etc.

13. ■ Votre pays a-t-il établi des cibles mesurables dans le cadre de vos stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique ? (décisions II/7 et III/9)

a) Non	
b) Non, cibles mesurables sont encore à la première étape de développement	
c) Non, mais cibles mesurables sont à une étape avancée de développement	x
d) Oui, cibles pertinentes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, rapports sur la mise en oeuvre des cibles pertinentes disponibles (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les cibles établies dans le cadre de stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique.

14. Votre pays a-t-il identifié les actions prioritaires dans ses stratégies et plans d'action nationaux sur la diversité biologique? (décision VI/27 A)

a) Non	
b) Non, mais la révision est en cours	
c) Oui, actions prioritaires identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	x

Autres commentaires sur les actions prioritaires identifiées dans ses stratégies et plans d'action nationaux.

Actions prioritaires identifiées :

- Poursuivre le programme de réhabilitation des parcs nationaux
- Développer des mécanismes de participation de la population à la gestion des aires protégées
- Mettre en oeuvre des activités alternatives permettant de compenser les sacrifices consentis par les populations locales pour la conservation des aires protégées ;
- Elaborer des modules de formation, d'information et de communication à l'endroit des populations riveraines et autres (citadins, braconniers, commerçants, touristes, tenanciers de maquis etc;)
- Elaborer des plans de gestion des espèces fauniques, notamment les plus menacées
- Créer un cadre de concertation entre l'administration et les populations

15. Votre pays a-t-il intégré la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique ainsi que le partage des avantages aux plans sectoriels et intersectoriels, programmes et politiques pertinents? (décision VI/27 A)

a) Non	
b) Oui, dans certains secteurs (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, dans les secteurs importants (veuillez préciser ci-dessous)	x
d) Oui, dans tous les secteurs (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur l'intégration de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique et du partage des avantages aux plans sectoriels et intersectoriels, programmes et politiques pertinents.

Dans les secteurs importants tels que la gestion des eaux, la gestion des forêts et des Parcs Nationaux, La conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique sont intégrées dans les politiques et

programmes en place.

- L'exploitation des forêts se fait désormais après l'élaboration de plans d'aménagement et de gestion ;
- Dans le Domaine rural, la propriété de la ressource ligneuse revient aux populations rurales ;
- La réglementation relative à l'exploitation des ressources en eaux, intègre les principes d'utilisation durable

16. Votre pays intègre-t-il les espèces migratrices et leurs habitats dans ses stratégies et plans d'action nationaux (NBSAP)? (décision VI/20)

- a) Oui
b) Non

X

I) Si **OUI**, veuillez décrire brièvement la mesure dans la quelle il intègre

- (a) La conservation, utilisation durable et/ou restauration des espèces migratrices X
- (b) La conservation, utilisation durable et/ou restauration des habitats des espèces migratrices, y compris les aires protégées X
- (c) La minimisation ou l'élimination des barrières ou obstacles à la migration
- (d) La recherche et la surveillance des espèces migratrices X
- (e) Les mouvements transfrontières

II) Si **NON**, veuillez indiquer brièvement ci-dessous

- (a) La mesure dans laquelle votre pays intègre les espèces migratrices au niveau national
- (b) La coopération avec d'autres Etats des aires de répartition depuis 2000

Diversité biologique et changements climatiques

17. Votre pays a-t-il mis en œuvre des projets d'adaptation aux changements climatiques ainsi que des projets d'atténuation incorporant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision VII/15)

- a) Non
- b) Non, mais un certain nombre de projets et programmes sont en cours d'élaboration **X**
- c) Oui, un certain nombre de projets ont été mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)

Autres observation sur les projets d'adaptation aux changements climatiques et les projets d'atténuation incorporant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique

18. Votre pays a-t-il facilité la coordination afin que les projets d'adaptation et d'atténuation soient conformes aux engagements de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification? (décision VII/15)

a) Non	
b) Non, mais des mécanismes pertinents sont en cours de développement	X
c) Oui, des mécanismes pertinents sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur la coordination visant à ce que les projets d'atténuation et d'adaptation soient conformes aux engagements de la CCNUCC et de la CNULCD

Encadrement XLII.

Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Article 7 - Identification et surveillance

19. ■ Sur l'article 7(a): votre pays dispose-t-il d'un programme d'inventaire et/ou surveillance en vigueur aux niveaux génétique, des espèces et écosystèmes?

a) Non	
b) Oui, seulement des programmes sélectifs/partiels au niveau génétique, des espèces et écosystèmes	X
c) Oui, des programmes complets au niveau des écosystèmes et des inventaires sélectifs/partiels au niveau génétique et/ou des espèces (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur les programmes d'inventaires en vigueur aux niveaux génétique, des espèces et écosystèmes.

20. ■ Sur l'article 7 (b) : quels éléments constitutifs de la diversité biologique identifiés conformément à l'annexe I de la Convention sont couverts par des programmes de surveillance systématique en vigueur?

a) Au niveau des écosystèmes (veuillez fournir un pourcentage fondé sur la superficie couverte)	90%
b) Au niveau des espèces (veuillez fournir le nombre d'espèces par groupe taxinomique et le pourcentage du nombre total d'espèces connu dans chaque groupe)	-
c) Au niveau génétique (veuillez indiquer le nombre et l'axe des programmes de surveillance)	-

Autres observations sur les programmes de surveillance en vigueur aux niveaux génétique, des espèces et des écosystèmes.

- 90 % des forêts de l'Etat sont couvertes par le PCGF
- 100 % des parcs nationaux sont couvertes par l'OIPR
- 50 % des milieux aquatiques continentaux par les Eaux et Forêts (Direction de la Police forestière)

21. ■ Sur l'article 7 © : votre pays dispose-t-il de programmes de surveillance systématique des principales activités qui menacent la diversité biologique énumérées ci-dessous?

a) Non	
b) Oui, les espèces exotiques envahissantes (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, les changements climatiques (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, la pollution/eutrophication (veuillez préciser ci-dessous)	X
e) Oui, les changements de l'occupation des sols/la dégradation des terres (veuillez préciser ci-dessous)	X
f) Oui, la surexploitation et l'utilisation irrationnelle (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres observations sur les principales activités qui menacent la diversité biologique.

Des programmes de surveillance de la qualité des eaux ont été mis en place au sein du CIAPOL qui est le Centre Ivoirien Anti-Pollution

Pour les changements climatiques, une cellule a été mise place au sein du Ministère de l'Environnement ; de même, la mise en place de l'Observatoire Agro-météorologique , va permettre à moyen terme, de mieux suivre et même de prévenir ces changements ;

Les changements de l'occupation des sols et la dégradation des terres sont contrôlés par le Programme National de Gestion des Terroirs (PNGTER) et le Plan Foncier Rural (PFR)

L'exploitation des ressources naturelles, dans certains domaines (Forêts, Eaux...), est soumise à des réglementations assez strictes qui permettent d'éviter la surexploitation.

22. ■ Sur l'article 7 (d) : votre pays dispose-t-il d'un mécanisme propre à maintenir et organiser les données d'inventaires et de programmes de surveillance et coordonner la collecte et la gestion de l'information au niveau national?

a) Non	
b) Non, mais certains mécanismes sont à l'étude	
c) Oui, certains mécanismes sont en train d'être établis	X
d) Oui, certains mécanismes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui un système relativement complet est en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres information sur la coordination de la collecte et la gestion d'information.

Dans les domaines de l'agriculture, de la climatologie, des ressources naturelles, on dispose déjà de bases de données bien riches et des observatoires sont en train d'être mis en place pour un meilleur suivi. Il existe différents réseaux nationaux (REDACI – SYNADRES ...) qui harmonisent leur méthode de gestion de données (collecte – archivage et diffusion) numériques.

23. ■ Votre pays utilise-t-il des indicateurs nationaux de diversité biologique? (décision III/10)

a) Non	X
b) Non, mais l'identification des indicateurs potentiels est en cours (veuillez décrire)	
c) Oui, quelques indicateurs identifiés et utilisés (veuillez décrire)	
d) Oui, un ensemble relativement complet d'indicateurs identifiés et utilisés (veuillez décrire et fournir, si possible, l'adresse du site Internet sur laquelle les données sont résumées et présentées)	

Autres observations sur les indicateurs identifiés.

Indicateurs en cours d'élaboration

Encadrement XLIII .

Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- résultats et impacts des actions entreprises ;
- contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

--

Décisions en matière de taxonomie

24. ■ Votre pays a-t-il développé un plan pour mettre en œuvre les actions suggérées dans l'annexe à la décision IV/1? (décision IV/1)	
a) Non	X
b) Non, mais un plan en cours de développement	
c) Oui, un plan est en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, rapports sur l'application disponibles (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur le plan pour mettre en œuvre les actions suggérées dans l'annexe à la décision IV/1.	

25. ■ Votre pays investit-il à long terme dans la mise en place de l'infrastructure appropriée pour les collections taxonomiques du pays? (décision IV/1)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres informations sur l'investissement à long terme dans la mise en place de l'infrastructure appropriée pour les collections taxonomiques du pays.	
Un centre national de floristique a été créé depuis 1973. ce centre a pour mission de réaliser toutes les collections taxonomiques du pays et des pays voisins	

26. ■ Votre pays a-t-il mis sur pied des programmes de formation en matière de taxonomie, et œuvre-t-il à renforcer ses capacités de recherche en la matière? (décision IV/1)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres informations sur les programmes de formation en matière de taxonomie et les efforts déployés pour renforcer les capacités de recherche taxonomique.	
Les programmes de formation de taxonomie sont élaborés par les unités de formation et de recherches (UFR) des universités de Cocody et d'Abobo	

27. ? Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer la stabilité financière et administrative des institutions responsables des inventaires de la diversité biologique et des activités taxonomiques? (décision IV/1)	
a) Non	
b) Non, mais des mesures sont sous considération	
c) Oui, pour certaines institutions	
d) Oui, pour toutes institutions principales	

28.*² Votre pays collabore-t-il avec les initiatives nationales, régionales, sous-régionales et mondiales en cours, ainsi que les partenariats et les institutions en place afin de mettre en œuvre le programme de travail, y compris l'évaluation des besoins régionaux en matière de taxonomie et l'identification des priorités au niveau régional? (décision VI/8)	
a) Non	
b) Non, mais des programmes de collaboration sont en cours de développement	X
c) Oui, des programmes de collaboration sont en cours d'application (veuillez donner des précisions sur les programmes de collaboration, y compris les résultats des évaluations des besoins régionaux)	
d) Oui, des programmes de collaboration complets sont en cours d'application (veuillez donner des précisions sur les programmes de collaboration, y compris les résultats des évaluations des besoins régionaux et de l'identification des priorités au niveau régional)	
Autres informations sur la collaboration que votre pays a mise en place pour appliquer le programme de travail pour le l'Initiative taxonomique mondiale, y compris l'évaluation des besoins régionaux et l'identification des priorités au niveau régional.	

29.* Votre pays a-t-il fait une évaluation des besoins et capacités en matière de taxonomie au niveau national pour l'application de la Convention? (annexe à la décision VI/8)	
a) Non	
b) Oui, évaluation de base faite (veuillez donner ci-dessous une liste des besoins et capacités identifiés)	X
c) Oui, évaluation complète faite (veuillez donner ci-dessous une liste des besoins et capacités identifiés)	
Autres commentaires sur l'évaluation nationale des besoins et capacités en matière de taxonomie.	
L'évaluation des besoins en cours à travers les projets suivants :	
<ul style="list-style-type: none"> - Autoévaluation des besoins en renforcement des capacités pour la mise en œuvre des accords multilatéraux pour l'environnement ; - Evaluation des besoins pour le renforcement en capacité pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique 	

30.* Votre pays travaille-t-il, en collaboration avec d'autres Parties, à renforcer les capacités régionales ou mondiales pour supporter l'accès à, et à la génération des informations taxonomiques? (annexe à la décision VI/8)	
a) Non	X
b) Oui, des programmes pertinents en cours de développement	
c) Oui, certaines activités entreprises dans ce domaine (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, beaucoup d'activités entreprises dans ce domaine (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le renforcement des capacités régionales ou mondiales pour supporter l'accès à, et à la génération des informations taxonomiques global en collaboration avec d'autres Parties.	

31.* Votre pays a-t-il développé un support en matière de taxonomie pour la mise en oeuvre du programme de travail de la Convention, conformément à la décision VI/8? (annexe à la décision VI/8)	
a) Non	
b) Oui, pour la diversité biologique des forêts	X
c) Oui, pour la diversité biologique marine et côtière	
d) Oui, pour la diversité biologique des terres arides et sub-humides	X
e) Oui, pour la diversité biologique des eaux intérieures	
f) Oui, pour la diversité biologique des montagnes	
g) Oui, pour les aires protégées (veuillez préciser ci-dessous)	X
h) Oui, pour la diversité biologique agricole (veuillez préciser ci-dessous)	X
i) Oui, pour la diversité biologique insulaire (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur le développement d'un support en matière taxonomique pour la mise en oeuvre du programme de travail de la Convention.	

32.* Votre pays a-t-il développé un support en matière de taxonomie pour la mise en oeuvre des questions intersectorielles de la Convention, conformément à la décision VI/8?	
a) Non	X
b) Oui, pour l'accès et le partage des avantages (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, pour l'Article 8(j) (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, pour l'approche par écosystème (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, pour évaluation, surveillance et indicateurs de l'impact (veuillez préciser ci-dessous)	
f) Oui, pour les aires protégées (veuillez préciser ci-dessous)	
g) Oui, pour les autres questions (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le développement du support pour l'application des questions intersectorielles de la Convention.	

Article 8 - Conservation *in-situ* [paragraphe (a) à (e), (h) à (j) exclus]

33. ■ Sur l'article 8(i): Votre pays a-t-il fait des efforts pour offrir les conditions nécessaires afin d'assurer la compatibilité entre les utilisations actuelles et la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments constitutifs?	
a) Non	
b) Non, mais des mesures potentielles sont en train d'être identifiées	
c) Oui, certaines mesures entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures complètes entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres commentaires sur les mesures prises pour offrir les conditions nécessaires afin d'assurer la compatibilité entre les utilisations actuelles et la conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments constitutifs.	
Les mesures sont essentiellement d'ordre réglementaires :	
<ul style="list-style-type: none"> - code forestier - code de l'environnement - code de l'eau - loi sur les parcs et réserves 	

34. ■ Sur l'article 8(k): Votre pays a-t-il formulé ou maintenu en vigueur les législations et/ou d'autres dispositions réglementaires pour protéger les espèces et populations menacées?

- | | |
|---|----------|
| a) Non | |
| b) Non, mais la législation est en cours de développement | |
| c) Oui, la législation et d'autres mesures sont en place (veuillez préciser ci-dessous) | X |

Autres informations sur la législation et/ou réglementations pour la protection des espèces et populations menacées.

La protection des espèces menacées revêt 2 aspects inséparables : 1) la protection de l'espèce contre ses prédateurs directs et 2) la protection de son habitat :

Au niveau institutionnel, plusieurs structures ont été mises en place, notamment :

- la Direction de la faune (MINEF) ;
- la Société de Développement des Forêts (SODEFOR) ;
- l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR)
- plusieurs ONGs

Au niveau de la réglementation relative à la protection de ces espèces, plusieurs textes sont disponibles, notamment :

- la loi n° 65-625 du 04 août 1965 relative à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse, modifiée par la loi n°94-442 du 16 août 1994 et ses principaux décrets d'application
- l'arrêté n°003/SEPN/CAB du 20 février 1974 portant fermeture de l'exercice la chasse sur toute l'étendue du territoire
- le décret n°97-130 du 07 mars 1997 portant réglementation de la détention et interdiction du commerce des ivoires
- la loi 98-755 du 23 novembre 1998 portant code de l'eau

35. ■ Sur l'article 8(l): Votre pays réglemente ou gère-t-il les processus pertinents ainsi que les catégories d'activités déterminés à l'Article 7 pouvant entraîner des effets adverstes importants sur la diversité biologique?

- | | |
|---|----------|
| a) Non | |
| b) Non, mais des processus et catégories pertinents sont sous considération | |
| c) Oui, mais à un point limité (veuillez préciser ci-dessous) | X |
| d) Oui, à un point avancé (veuillez préciser ci-dessous) | |

Autres observations sur la réglementation ou gestion des processus et catégories d'activités pertinents déterminés à l'article 7 pouvant entraîner des effets néfaste importants sur la diversité biologique.

Pour certaines catégories d'activités des réglementations ont été mises en place notamment :

- utilisation des pesticides et des produits phytosanitaires ;
- pollution des milieux aquatiques

En outre l'application des études d'impact environnemental est systématique depuis 1996.

Encadrement XLIV.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

a) les résultats et les impacts des actions entreprises

- On peut dénombrer aujourd'hui un réseau des aires protégées assez représentatif des écosystèmes terrestres et aquatiques rencontrés en Côte d'Ivoire.
 - o 231 forêts classées d'une superficie totale de 4.200.000 ha, 8 parcs nationaux d'une superficie totale de 1.732.100 ha,
 - o 6 réserves naturelles d'une superficie de 339.630 hectares, et enfin
 - o 16 Réserves Botaniques d'une superficie totale de 198.418 hectares soit environ 20 % de la superficie de la Côte d'Ivoire.
- Les aires protégées et les forêts classées sont gérées dans le respect de la conservation de la diversité végétale.
- Les espèces végétales menacées d'extinction sont répertoriées et conservées dans les parcs nationaux et réserves naturelles, les forêts classées et autres forêts sacrées du pays
- Plusieurs modèles et protocoles de recherches pour la conservation des plantes et leur utilisation durable ont été développées depuis plusieurs années (plus de 30 ans) au sein des structures de recherches telles que le CNRA, le CNF et l'Université de Cocody.

b) la contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention

Les résultats et les progrès accomplis sus mentionnés permettent la réalisation des buts suivants :

- But 1: la convention joue son rôle de chef de file pour les questions touchant à la diversité biologique au niveau international
- But 3 : Les stratégies et les plans d'actions nationaux relatifs et l'intégration des préoccupations touchant à la diversité biologique dans les secteurs pertinents servent de cadre efficace pour la mise en œuvre des objectifs de la convention
- But 4 : L'importance de la diversité biologique et de la convention est mieux comprise, ce qui s'est traduit par un engagement plus large dans toute la société en faveur de la mise en œuvre

c) Contribution aux progrès vers l'objectif de 2010 :

Les résultats obtenus, sus mentionnés, contribuent pour la plupart à l'atteinte de l'objectif de 2010 à travers la réalisation des buts et objectifs spécifiques suivants :

But 1 : Promouvoir la conservation de la DB des écosystèmes, des habitats et des biomes

Objectif 4 : Conservation d'au moins 10% de chacune des zones écologiques :

But 2 : Promouvoir la conservation des espèces

Objectif 2 : Evaluation préliminaire de l'état de la conservation de toutes les espèces végétales connues au niveau national

Objectif 3 : Développement de modèles et protocoles de recherches pour la conservation des plantes et

leur utilisation durable

Objectif 7 : Conservation in situ des espèces végétales menacées dans le monde

But 3: Promouvoir la conservation de la diversité génétique

Objectif 3 : Développement modèles et protocoles de recherches pour la conservation des plantes et leur utilisation durable

Objectif 9 : Conservation de la diversité génétique des plantes cultivées

But 4 : Promouvoir l'utilisation durable et la consommation rationnelle

Objectif 12 : Exploitation des produits d'origine végétale

Objectifs 13, 14, 15 et 16 : Participation des populations pour la conservation des plantes

e) Contribution à la réalisation des objectifs de développement pour le millénaire

Les résultats et les progrès accomplis dans le cadre de la stratégie Mondiale traités sus mentionnés contribuent aux objectifs de développement pour le millénaire suivants :

Objectif.1 : assurer un environnement durable

Objectif.2 : mettre en place un partenariat pour le développement

f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre :

Plusieurs contraintes ont été rencontrées dans la mise en œuvre de ces activités. Celles-ci se résument à :

- Insuffisance d'éducation et de promotion
- Insuffisance de mécanisme de valorisation- promotion- diffusion- transfert des résultats à tous les acteurs y compris les décideurs
- Insuffisance de moyens financiers pour le renforcement des capacités, l'acquisition d'équipements et la conduite des travaux de recherches.

Programme de travail sur les aires protégées (article 8 (a) à (e))

36. Votre pays a-t-il établi, à l'échelle nationale, des objectifs et indicateurs adaptés, mesurables et assortis de délais précis pour les aires protégées (décision VII/28)

- | | |
|--|----------|
| a) Non (veuillez préciser ci-dessous) | |
| b) Non, mais des travaux pertinents sont en cours | |
| c) Oui, certains objectifs et indicateurs ont été établis (veuillez préciser ci-dessous) | X |
| d) Oui, des objectifs et indicateurs exhaustifs ont été établis (veuillez préciser ci-dessous) | |

Autres observations sur les objectifs et indicateurs pour les aires protégées.

Le programme cadre de Gestion des Aires Protégées et le Programme cadre de gestion des forêts ont établi des objectifs spécifiques, et des indicateurs pertinents pour chaque résultat attendu ainsi que pour les activités sous-jacentes.

37. Votre pays a-t-il pris des mesures pour établir ou élargir des aires protégées dans les grandes zones naturelles, intactes ou relativement peu morcelées ou irremplaçables, dans les zones hautement menacées, ainsi que dans les aires abritant des espèces gravement menacées? (décision VII/28)

- | | |
|--|---|
| a) Non | |
| b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours de développement | |
| c) Oui, des mesures limitées ont été prises (veuillez préciser ci-dessous) | |
| d) Oui, des mesures significatives ont été prises (veuillez préciser ci-dessous) | X |

Autres observations sur les mesures prises pour établir ou élargir des aires protégées.

La Côte d'Ivoire a établi l'un des réseaux de parcs et réserves naturelles les plus vastes riches du continent constitué de 6 parcs et 3 réserves pour une superficie totale de 2.230.000 hectares.

38. Votre pays a-t-il pris des mesures propres à corriger la sous-représentation des écosystèmes marins et des écosystèmes des eaux intérieures dans les systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées? (décision VII/28)

- | | |
|--|---|
| a) Non | |
| b) Non applicable | |
| c) Non, mais des mesures pertinentes sont à l'étude | X |
| d) Oui, des mesures limitées ont été prises (veuillez préciser ci-dessous) | |
| e) Oui, des mesures significatives ont été prises (veuillez préciser ci-dessous) | |

Autres observations sur les mesures prises propres à corriger la sous-représentation des écosystèmes marins et des écosystèmes des eaux intérieures dans les systèmes nationaux et régionaux d'aires protégées.

39. Votre pays a-t-il identifié et mis en œuvre des mesures pratiques destinées à améliorer l'intégration des aires protégées dans les paysages terrestres et marins plus vastes, y compris des politiques, des dispositions juridiques, des cadres de planification et d'autres mesures? (décision VII/28)

- | | |
|---|---|
| a) Non | |
| b) Non, mais des mesures pratiques sont en cours de développement | X |
| c) Oui, certaines mesures ont été identifiées et mise en œuvre (veuillez préciser ci-dessous) | |
| d) Oui, un grand nombre de mesures a été identifié et mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous) | |

Autres observations sur les mesures pratiques destinées à améliorer l'intégration des aires protégées dans les paysages terrestres et marins plus vastes, y compris des politiques, des dispositions juridiques, des cadres de planification et d'autres mesures.

40. Votre pays appliqué-t-il des lignes directrices pour les études d'impact sur l'environnement à tout plan ou projet d'évaluation des effets sur les aires protégées? (décision VII/28)

- | | |
|--|----------|
| a) Non | |
| b) No, mais des lignes directrices sont en cours d'élaboration | |
| c) Oui, des lignes directrices sont appliquées à certains projets ou plans (veuillez préciser ci-dessous) | |
| d) Oui, des lignes directrices sont appliquées à tous les projets ou plans pertinents (veuillez préciser ci-dessous) | X |

Autres observations sur l'application de lignes directrices pour les études d'impact sur l'environnement à des projets ou plans d'évaluation des effets sur les aires protégées.

Depuis 1996, le code de l'environnement et les textes qui en sont issus exigent des études d'impact environnemental pour tout projet touchant les Aires protégées. Les méthodes s'inscrivent dans les lignes directrices « Akwé Kon »

41. Votre pays a-t-il identifié des lacunes législatives et institutionnelles faisant obstacle à la création et gestion efficaces des aires protégées? (décision VII/28)

- | | |
|---|----------|
| a) Non | |
| b) Non, mais des travaux pertinents sont en cours | |
| c) Oui, certaines lacunes et obstacles ont été identifiés (veuillez préciser ci-dessous) | X |
| d) Oui, un grand nombre de lacunes et obstacles ont été identifiés (veuillez préciser ci-dessous) | |

Autres observations sur l'identification de lacunes législatives et institutionnelles faisant obstacle à la création et gestion efficaces des aires protégées.

Au niveau de la gestion des Aires protégées, beaucoup de lacunes ont été identifiées, particulièrement en ce qui concerne l'implication des populations riveraines. Des solutions pour une gestion plus participative de ces Aires ont été proposées depuis 1999, mais non pas encore été mises en œuvre. De même, le problème du partage des bénéfices tirés de la gestion de ces Aires avec les populations reste encore à résoudre.

42. Votre pays a-t-il entrepris des évaluations nationales des capacités relatives aux aires protégées, et élaboré des programmes de renforcement des capacités? (décision VII/28)

- | | |
|---|----------|
| a) Non | |
| b) Non, mais des évaluations sont en cours de développement | |
| c) Oui, une évaluation de base entreprise et des programmes élaborés (veuillez préciser ci-dessous) | |
| d) Oui, une évaluation exhaustive a été entreprise et des programmes complets élaborés (veuillez préciser ci-dessous) | X |

Autres observations sur les évaluations nationales des capacités relatives aux aires protégées, et l'élaboration de programmes de renforcement des capacités

Dans le cadre du Programme cadre de gestion des aires protégées, des programmes ont été élaborés :

- Infrastructures, équipements ;

- Ressources humaines ;
- Etc .

43. Votre pays met-il en œuvre des plans financiers durables au niveau national qui soutiennent les systèmes nationaux d'aires protégées? (décision VII/28)

- | | |
|---|----------|
| a) Non | |
| b) Non, mais des plans financiers sont en cours d'élaboration | |
| c) Oui, un plan pertinent est en place(veuillez préciser ci-dessous) | |
| d) Oui, un plan pertinent a été mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous) | X |

Autres observations sur la mise en œuvre de plans financiers durables au niveau des pays qui soutiennent les systèmes nationaux d'aires protégées.

La Côte d'Ivoire a élaboré depuis 2000, suite au Programme Cadre de Gestion des Aires Protégées (PCGAP), un plan de financement durable pour soutenir les parcs nationaux. Une Fondation pour les parcs nationaux a été mis en place à cet effet.

44. Votre pays applique-t-il des méthodes, des normes, des critères et des indicateurs pour évaluer l'efficacité de la gestion des aires protégées et de la gouvernance? (décision VII/28)

- | | |
|--|----------|
| a) Non | |
| b) Non, mais des méthodes, normes, critères et indicateurs sont en cours d'élaboration | |
| c) Oui, des méthodes, normes, critères et indicateurs élaborés sont appliqués (veuillez préciser ci-dessous) | x |
| d) Oui, des méthodes, normes, critères et indicateurs nationaux élaborés sont appliqués et des méthodes, normes, critères et indicateurs internationaux élaborés sont appliqués (veuillez préciser ci-dessous) | |

Autres observations sur les méthodes, normes, critères et indicateurs pour évaluer l'efficacité de la gestion des aires protégées et de la gouvernance.

Certains des indicateurs sont les suivants :

- La superficie des zones dégradées par des activités illégales diminue de 20% en année 4, de 50% en année 8;
- Les plans de gestion sur 10 ans sont réalisés à au moins 30% en année 8 ;
- Les revenus perçus par les guides locaux s'accroissent de 10% par an dans les deux ans qui suivent le lancement des activités ;
- Les recettes touristiques augmentent de 10% à la fin de l'année 4 ;
- Les résultats de la recherche applicables à la conservation sont intégrés en année 4.
- Etc.

Encadrement XLV.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Article 8 (h) – Espèces exotiques

45. Votre pays a-t-il identifié les espèces exotiques introduites dans son territoire et établi un système pour détecter l'introduction de ces espèces exotiques?

a) Non	
b) Oui, certaines espèces exotiques identifiées, mais aucun système de détection établi	X
c) Oui, certaines espèces exotiques identifiées et système de détection établi	
d) Oui, les plus importantes espèces exotiques menaçantes ont été identifiées et un système de détection est en place	

46. ■ Votre pays a-t-il évalué les risques que l'introduction de ces espèces exotiques présente pour les écosystèmes, les habitats ou les espèces?

a) Non	
b) Oui, mais seulement pour certaines espèces menaçantes (veuillez préciser ci-dessous)	X
c) Oui, pour la plupart des espèces exotiques (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur l'évaluation des risques que l'introduction de ces espèces exotiques présente pour les écosystèmes, les habitats ou les espèces.

Les évaluations ont été conduites de façon exhaustive pour trois végétaux aquatiques envahissants : la salade d'eau *Pistia striatiotes*, la jacinthe d'eau *Echhornia crassipes*, la fougère d'eau *Salvinia molesta*

47. ■ Votre pays a-t-il pris des mesures pour empêcher d'introduire, contrôler ou éradiquer les espèces exotiques qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces?	
a) Non	
b) Non, mais des mesures potentielles sont sous considération	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures compréhensives (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures prises pour empêcher d'introduire, contrôler ou éradiquer les espèces exotiques qui menacent les écosystèmes, les habitats ou les espèces.	
Des mesures ont été prises pour contrôler les trois espèces sus-mentionnées : lutte biologique ; constitution d'un stock de prédateurs utilisés dans la lutte biologique, etc.	

48. ■ Dans le cadre du problème des espèces exotiques envahissantes, votre pays a-t-il développé ou s'est t-il impliqué dans les mécanismes de coopération internationale, y compris l'échange de meilleures pratiques? (décision V/8)	
a) Non	
b) Oui, coopération bilatérale	
c) Oui, coopération régionale et/ou sous-régionale	X
d) Oui, coopération multilatérale	

49. ■ Dans le cadre de son travail sur les espèces exotiques envahissantes, votre pays utilise t-il de façon adéquate l'approche fondée sur les écosystèmes et l'approche de précaution biogéographique? (décision V/8)	
Non	
Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres commentaires sur l'utilisation de l'approche fondée sur les écosystèmes et l'approche de précaution biogéographique dans le cadre du travail sur les espèces exotiques envahissantes.	
Approche bassin versant (VAE)	

50. Votre pays a-t-il identifié les besoins et priorités nationaux pour l'application des Principes directeurs? (décision VI/23)	
a) Non	
b) Non, mais les besoins et priorités sont à l'étude	X
c) Oui, besoins et priorités nationaux identifiés (veuillez donner ci-dessous une liste des besoins et priorités identifiés)	
Autres commentaires sur l'identification des besoins et priorités nationaux pour l'application des Principes directeurs	

51. Votre pays a-t-il créé des mécanismes pour coordonner les programmes nationaux afin d'appliquer les Principes directeurs? (décision VI/23)	
a) Non	X
b) Non, mais des mécanismes sont en cours de développement	
c) Oui, mécanismes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les mécanismes créés pour coordonner les programmes nationaux afin d'appliquer les Principes directeurs.	

52. Votre pays a-t-il révisé les politiques, la législation et les institutions pertinentes à la lumière des Principes directeurs, et modifié ou développé ces politiques, lois et institutions? (décision VI/23)	
a) Non	X
b) Non, mais révisions en cours	
c) Oui, révision complétée et modifications proposées (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, ajustement et développement en cours	
e) Oui, certains ajustements et développement complétés (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les révisions, modification ou développement des politiques, législation et institutions à la lumière des Principes directeurs.	

53. Votre pays a-t-il encouragé la coopération entre les différents secteurs afin d'améliorer la prévention, détection précoce, éradication et/ou contrôle des espèces exotiques envahissantes? (décision VI/23)	
a) Non	
b) Non, mais des mécanismes potentiels de coordination sont sous considération	X
c) Oui, mécanismes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur la coopération entre les secteurs variés.	

54. Votre pays collabore-t-il avec ses partenaires commerciaux et pays avoisinants pour protéger la diversité biologique dans les écosystèmes contre les menaces posées par les espèces exotiques qui traversent les frontières internationales? (décision VI/23)	
a) Non, mais une collaboration est à l'étude	X
b) Oui, des programmes pertinents de collaboration en cours de développement	
c) Oui, programmes en place (veuillez spécifier les mesures prises à cet effet)	

Autres commentaires sur la collaboration avec les partenaires commerciaux et pays avoisinants.

55. Votre pays développe-t-il des capacités en matière d'utilisation des évaluations de risques pour adresser les menaces que les espèces exotiques envahissantes posent sur la diversité biologique, et intègre-t-il ces méthodes dans les évaluations de l'impact environnemental et les évaluations environnementales stratégiques? (décision VI/23)

a) Non

b) Non, mais des programmes à cette fin sont en cours de développement

X

c) Oui, certains efforts pour développer la capacité dans ce domaine sont en cours (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, activités pertinentes complétées (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur la capacité de développer des solutions pour adresser les menaces des espèces exotiques.

56. Votre pays a-t-il mis au point des mesures financières, ainsi que d'autres politiques et outils, pour promouvoir les activités visant à réduire la menace que constituent les espèces envahissantes? (décision VI/23)

a) Non

b) Non, mais des mesures et politiques sont en cours de développement

X

c) Oui, certaines mesures, politiques et outils en place (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, mesures et outils compréhensifs (veuillez préciser ci-dessous)

Autres commentaires sur le développement des mesures financières, ainsi que d'autres politiques et outils, pour promouvoir les activités.

Encadrement XLVI.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Article 8(j) - Connaissances traditionnelles et dispositions connexes

TECHNOLOGIES GENETIQUES VARIETALES RESTRICTIVES

57. Votre pays a-t-il créé et élaboré des programmes de renforcement des capacités afin d'associer et permettre aux petits exploitants agricoles, aux communautés autochtones et locales et aux autres parties prenantes, de participer effectivement aux processus de prise de décision portant sur les technologies génétiques variétales restrictives?	
a) Non	
b) Non, mais certains programmes sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des programmes très complets sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les programmes de renforcement des capacités afin d'associer et permettre aux petits exploitants agricoles, aux communautés autochtones et locales et aux autres parties prenantes, de participer effectivement aux processus de prise de décision portant sur les technologies génétiques variétales restrictives.	

Etat et évolution

58. Votre pays a-t-il soutenu les études de terrain que les communautés autochtones et locales entreprennent pour déterminer l'état et l'évolution des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, ainsi que les dangers qui les menacent? (décision VII/16)	
a) Non	
b) Non, mais le soutien des études pertinentes est sous considération	
c) Oui (veuillez fournir des informations sur les études entreprises)	
Autres informations sur les études entreprises pour déterminer l'état et l'évolution des connaissances, innovations et pratiques traditionnelles, ainsi que les dangers qui les menacent.	

Lignes directrices Akwé:Kon

59. Votre pays a-t-il initié un bilan juridique et institutionnel des questions relatives à l'évaluation de l'impact culturel, environnemental et social, en vue d'incorporer les Lignes directrices Akwé:Kon dans sa législation, ses politiques et procédures nationales?	
a) Non	
b) Non, mais un bilan est en cours	
c) Oui, un bilan a été entrepris (veuillez fournir des informations sur cet examen)	
Autres informations sur ce bilan.	

60. Votre pays a-t-il utilisé les Lignes directrices Akwé:Kon dans le cadre de projets proposés et susceptibles d'avoir un impact sur des sites sacrés et sur des terres ou des eaux occupées ou utilisées traditionnellement par des communautés autochtones et locales? (décision VII/16)

a) Non

b) Non, mais un examen des Lignes directrices Akwé:Kon est en cours

c) Oui, dans une certaine mesure (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, dans une grande mesure (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur les projets dans le cadre desquels les Lignes directrices Akwé:Kon ont été utilisées.

Renforcement des capacités et participation des communautés autochtones et locales

61. Votre pays a-t-il pris des mesures pour améliorer et renforcer la capacité des communautés autochtones et locales de participer efficacement à la prise de décision concernant l'utilisation de leur savoir, de leurs innovations et de leurs pratiques traditionnelles intéressant la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision V/16)

a) Non

b) Non, mais certains programmes ont été élaborés

c) Oui, certaines mesures ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, des mesures très complètes ont été prises (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur les mesures prises pour améliorer et renforcer la capacité des communautés autochtones et locales.

62. Votre pays a-t-il élaboré des mécanismes, des directives, une législation et d'autres initiatives appropriées pour encourager et promouvoir la participation effective des communautés autochtones et locales à la prise de décisions, à la planification des politiques et à l'élaboration et à l'application des mesures de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques à l'échelon local, national, sous-régional, régional et international? (décision V/16)

a) Non

b) Non, mais des mécanismes, des directives et une législation sont en cours d'élaboration

c) Oui, un certain nombre de mécanismes, de directives et de lois sont en place (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur les mécanismes, les directives et la législation élaborée.

63. Votre pays a-t-il mis au point des mécanismes visant à faciliter la participation pleine et entière et effective des communautés autochtones et locales comportant un dispositif propre à assurer la participation pleine et entière, active et effective des femmes à tous les éléments du programme de travail? (décision V/16, annexe)	
a) Non	
b) Non, mais des mécanismes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, des mécanismes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les mécanismes propres à assurer la participation pleine et entière, active et effective des femmes à tous les éléments du programme de travail.	

Appui à la mise en œuvre

64. Votre pays a-t-il créé des comités consultatifs sur la diversité biologique aux niveaux national, sous-régional et/ou régional et des communautés locales?	
a) Non	
b) Non, mais les travaux pertinents sont en cours	
c) Oui	X

65. Votre pays a-t-il aidé les organisations des communautés autochtones et locales à tenir des réunions pour examiner les résultats des décisions de la Conférence des Parties et se préparer pour les réunions tenues dans le cadre de la Convention?	
a) Non	
b) Oui (Veuillez donner des précisions sur les conclusions de ces réunions)	X
Autres informations sur les conclusions des réunions régionales.	
Des Ateliers et réunions d'information ont été organisés dans les grandes régions du pays dans le cadre de la convention. De ces réunions, il ressort que l'implication des populations dans la gestion de la biodiversité est une nécessité pour une meilleure conservation des ressources biologiques	

66. Votre pays a-t-il fourni un appui, financier et autre, aux communautés autochtones et locales, dans la formulation de leurs propres plans de développement communautaire et de conservation de la diversité biologique qui permettra à ces communautés d'adopter une approche stratégique, intégrée et progressive en ce qui concerne leurs besoins de développement correspondant à leurs but et objectifs communautaires?	
a) Non	X
b) Oui, dans une certaine mesure (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, dans une large mesure (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur l'appui fourni.	

Encadrement XLVII.

Veillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Article 9 - Conservation *ex-situ*

67. ■ Sur l'article 9 (a) et (b): Votre pays a-t-il adopté de mesures pour conserver *ex situ* des éléments constitutifs de la diversité biologique originaires de votre pays et provenant de l'extérieur de votre pays ?

- a) Non
- b) Non, mais mesures potentielles à l'étude
- c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)
- d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres informations sur les mesures adoptées pour la conservation *ex situ* des éléments constitutifs de la diversité biologique originaires de votre pays et provenant de l'extérieur de votre pays.

Le CNF, le CRO, Le Parc d'Abokouamekro, Serpentarium de l'Institut Pasteur, le Jardin Botanique de Bingerville, Le Zoo du Banco etc.

68. ■ Sur l'article 9 (c): Votre pays a-t-il adopté des mesures en vue d'assurer la réintroduction des espèces menacées dans leur habitat naturel dans de bonnes conditions?

- a) Non
- b) Non, mais mesures potentielles à l'étude
- c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)
- d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres commentaires sur les mesures pour la réintroduction des espèces menacées dans leur habitat naturel dans de bonnes conditions.

Il a été envisagé la réintroduction de nombreux animaux notamment l'aigle vocifère dans la baie de Cocody, le lamantin dans la lagune de Fresco ...

69. ■ Sur l'article 9 (d): Votre pays a-t-il pris des mesures pour réglementer et gérer la collecte des ressources biologiques dans les habitats naturels aux fins de la conservation *ex situ* de manière à éviter que soient menacés les écosystèmes et les populations d'espèces *in situ*?

- a) Non
- b) Non, mais mesures potentielles à l'étude
- c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)

X

d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les mesures pour réglementer et gérer la collecte des ressources biologiques dans les habitats naturels aux fins de la conservation <i>ex situ</i> de manière à éviter que soient menacés les écosystèmes et les populations d'espèces <i>in situ</i> .	

Encadrement XLVIII.

Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

--

Article 10 - Utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique

70. ■ Sur l'article 10 (a): Votre pays a-t-il intégré les considérations relatives à la conservation et à l'utilisation durable des ressources biologiques dans le processus décisionnel national?

a) Non	
b) Non, mais des mesures à l'étude	
c) Oui, dans certains secteurs pertinents (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, dans la plupart de secteurs pertinents (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur l'intégration des considérations relatives à la conservation et à l'utilisation durable des ressources biologiques dans le processus décisionnel national.

Dans les secteurs de l'agriculture (Plan Directeur du Développement Agricole – PDDA / 1992 - 2015), de la Forêt (Programme Cadre de Gestion des Forêt – PCGF / 2002 - 2017), de l'environnement (Plan National d'Action Environnementale – PNAE / 1996 – 2010), de l'eau (Gestion Intégrée des Ressources en Eau – GIRE), etc. les considérations relatives à la conservation et l'utilisation durable des ressources biologiques sont intégrées dans les processus décisionnels. En outre, il existe l'EIE qui constitue un outil de réglementation.

71. ■ Sur l'article 10 (b): Votre pays a-t-il adopté des mesures concernant l'utilisation des ressources biologiques pour éviter ou atténuer les effets défavorables sur la diversité biologique ?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures adoptées concernant l'utilisation des ressources biologiques pour éviter ou atténuer les effets défavorables sur la diversité biologique.

En plus des Codes sectoriels réglementant l'utilisation des ressources biologiques (pêche ; chasse ; feux de brousse, exploitation forestière) il y a dans chaque secteurs d'activités en Côte d'Ivoire, des textes préconisant de mesures pour une utilisation durable des ressources biologiques.

72. ■ Sur l'article 10(c): Votre pays a-t-il mis en place des mesures pour protéger et encourager l'usage coutumier des ressources biologiques compatibles avec les impératifs de leur conservation ou de leur utilisation durable ?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures qui protègent et encouragent l'usage coutumier des ressources biologiques compatibles avec les impératifs de leur conservation ou de leur utilisation durable.

Le système traditionnel de gestion des Forêts sacrées est en voie d'institutionnalisation, ce système ayant fait ses preuves dans le cadre de la protection des ressources biologiques.

D'autres projets comme le GEPRENAF (Gestion Participative des Ressources Naturelles et de la Faune) qui impliquent les populations riveraines des Parcs, notamment les chasseurs traditionnels, dans la surveillance et l'utilisation durable des ressources biologiques des Parcs, ont été conduits avec succès.

73. ■ Sur l'article 10(d): Votre pays a-t-il mis en place des mesures qui aident les populations locales à développer et à appliquer des mesures correctives dans les zones dégradées où la diversité biologique a été réduite ?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures qui aident les populations locales à concevoir et à appliquer des mesures correctives dans les zones dégradées où la diversité biologique a été appauvrie.

Programme National de Reboisement prévoit à l'horizon 2016 près de 150 000 ha à reboiser avec la participation des populations locales pour la restauration des zones dégradées .

Programme National d'enrichissement en poissons de certains lacs de barrages fortement exploités par les populations riveraines.

74. ■ Votre pays a-t-il identifié des indicateurs et des mesures d'incitation pour les secteurs applicables à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique ? (décision V/24)

a) Non	
b) Non, mais évaluation d'indicateurs potentiels et de mesures d'incitation en cours	
c) Oui, indicateurs et mesures d'incitation identifiés (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres commentaires sur l'identification des indicateurs et des mesures d'incitation pour les secteurs.

Plusieurs indicateurs ont été identifiés dans le PCGF, PCGAP, PNReb.

Mesures d'incitation : Dans les secteurs de la faune, certaines espèces très appréciées des chasseurs et des populations en général, et dont la chasse causait de gros dégâts sur le plan environnemental, ont pu faire l'objet de domestication. L'impact n'est pas encore appréciable.

De même, certaines plantes utiles, font en ce moment l'objet de recherche pour leur domestication

L'aquaculture également est très développée et son impact sur la conservation des ressources biologiques aquacoles est assez important

75. ■ Votre pays a-t-il mis en œuvre des pratiques, des programmes et des politiques de développement durable, en particulier pour lutter contre la pauvreté? (décision V/24)

a) Non	
b) Non, mais des pratiques, programmes et politiques sont à l'étude	
c) Oui, un certain nombre de politiques et programmes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, politiques et programmes exhaustifs en place (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres observations sur les programmes et politiques d'utilisation durable.

En 2001, la Côte d'Ivoire a élaboré avec le concours de tous experts nationaux et de consultants internationaux, un programme dans chaque secteur d'activité économique, pour la lutte contre la pauvreté. Les stratégies adoptées sont consignées dans le document appelé DSRP (Dossier de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté).

76. ■ Votre pays a-t-il développé ou exploré des mécanismes afin d'impliquer le secteur privé dans les initiatives entreprises sur l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision V/24)

a) Non	
b) Non, mais mécanismes à l'étude	
c) Oui, mécanismes en place (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres commentaires sur le développement des mécanismes afin d'impliquer le secteur privé dans les initiatives entreprises sur l'utilisation durable de la diversité biologique.

Le secteur privé est impliqué dans la gestion des forêts de l'Etat (cette gestion étant ouverte aux privés depuis 2003). Depuis 1996, le privé participe à la reconstitution du patrimoine forestier par des reboisements.

Le Programme sous régional de Gestion Participative des Ressources Naturelles des Aires Protégées (GEPRENAF) est également un exemple d'implication des privés dans les initiatives sur l'utilisation durable

77. Votre pays a-t-il initié un processus visant à appliquer les Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique ? (décision VII/12)

a) Non	
b) Non, mais les Principes et directives sont en cours d'examen	X
c) Oui, un processus est en cours de planification	
d) Oui, un processus a été initié (veuillez fournir des informations détaillées)	

Autres information sur le processus d'application des Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique.

78. Votre pays a-t-il pris des initiatives ou des mesures visant à mettre au point et transférer des technologies et à procurer le soutien financier voulu pour aider la mise en œuvre des Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique ? (décision VII/12)

- | | |
|--|----------|
| a) Non | X |
| b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration | |
| c) Oui, certaines technologies mises au point et transférées et soutien financier limité procuré (veuillez préciser ci-dessous) | |
| d) Oui, un grand nombre de technologies mises au point et transférées et soutien financier significatif procuré (veuillez préciser ci-dessous) | |

Autres commentaires sur la mise au point et le transfert de technologies et la procuration d'un appui financier pour aider la mise en œuvre des Principes et directives d'Addis-Abeba pour l'utilisation durable de la diversité biologique.

Diversité biologique et tourisme

79. ■ Votre pays a-t-il établi des mécanismes pour évaluer, surveiller et mesurer l'impact du tourisme sur la diversité biologique?

- | | |
|---|----------|
| a) Non | X |
| b) Non, mais des mécanismes sont en cours de développement | |
| c) Oui, des mécanismes sont en place (veuillez préciser ci-dessous) | |
| d) Oui, les mécanismes existants sont en cours de révision | |

Autres commentaires sur la mise en oeuvre des mécanismes pour évaluer, surveiller et mesurer l'impact du tourisme sur la diversité biologique.

80. ■ Votre pays a-t-il établi des programmes de formation et d'éducation pour les opérateurs de tourisme afin d'augmenter leur sensibilisation aux impacts du tourisme sur la diversité biologique et rehausser la capacité technique au niveau local pour minimiser ces impacts? (décision V/25)

- | | |
|--|----------|
| a) Non | X |
| b) Non, mais programmes en cours d'élaboration | |
| c) Oui, programmes en place (veuillez préciser ci-dessous) | |

Autres commentaires sur les programmes de formation et d'éducation pour les opérateurs de tourisme.

81. Votre pays a-t-il mis à la disposition des communautés autochtones et locales les capacités et les ressources financières nécessaires à leur participation active au processus de prise de décision, de planification, de développement des produits et de gestion ? (décision VII/14)

- | | |
|--|---|
| a) Non | |
| b) Non, mais des programmes pertinents sont sous considération | X |
| c) Oui, certains programmes sont en place (veuillez préciser ci-dessous) | |
| d) Oui, des programmes exhaustifs sont en place (veuillez préciser ci-dessous) | |

Autres commentaires sur le renforcement des capacités et des ressources financières mis à la disposition des communauté autochtones pour soutenir participation active au processus de prise de décision, de planification, de développement des produits et de gestion.

Uniquement des comités de lutte contre les feux de brousse ont été constitués, avec des démembrements villageois, dans les différentes régions du pays.

82. Votre pays a-t-il intégré les Lignes directrices sur la diversité biologique et le développement du tourisme dans l'élaboration ou la révision de ses stratégies et plans de développement du tourisme, de ses stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique, et autres stratégies sectorielles connexes? (décision VII/14)

- | | |
|--|---|
| a) Non, mais les lignes directrices sont en cours d'examen | X |
| b) Non, mais un plan d'intégration de certain principes des lignes directrices est sous considération | |
| c) Oui, certains principes des lignes directrices ont été intégrés dans certains plans sectoriels et stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (veuillez préciser quels principes et quels secteurs) | |
| d) Oui, un grand nombre de principes des lignes directrices ont été intégrés dans certains plans sectoriels et stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (veuillez préciser quels principes et quels secteurs) | |

Autres informations sur les secteurs dans lesquels les principes des Lignes directrices sur la diversité biologique et le développement du tourisme ont été intégrés.

Encadrement XLIX.

Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- résultats et les impacts des actions entreprises ;
- contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

--

Article 11 – Mesures d'incitation

83. ■ Votre pays a-t-il établi des programmes pour identifier et adopter des mesures économiquement et socialement rationnelles qui incitent à conserver et à utiliser durablement les éléments constitutifs de la diversité biologique?

a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des programmes exhaustifs sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur les programmes pour identifier et adopter des mesures d'incitation pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

Dans le secteur forêt, des mesures d'incitation ont été mises en place pour encourager les populations à reboiser sur leurs parcelles, pour leur propre compte avec l'appui financier de l'Etat. De même la propriété de l'arbre naturelle sur leur terroir leur revient désormais ; ils participent activement à la mise en œuvre des projets forestiers moyennant une compensation financière ;

Dans la mise en œuvre des politiques de gestion des secteurs de l'eau, des réserves naturelles, de l'agriculture, des mesures d'incitation en faveur des populations riveraines sont identifiées en vue d'une utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique

84. ■ Votre pays a-t-il établi des mécanismes et des démarches pour assurer l'incorporation adéquate des valeurs commerciales et non commerciales de la diversité biologique dans les plans, politiques et programmes et autres dispositifs pertinents? (décisions III/18 et IV/10)

a) Non	
b) Non, mais des mécanismes pertinents sont en cours d'élaboration	X
c) Oui, des mécanismes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, examen de l'impact des mécanismes disponible (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur les mécanismes et démarches pour incorporer des valeurs commerciales et non commerciales de la diversité biologique dans les plans, politiques et programmes.

Une évaluation de la valeur d'usage des éléments constitutifs de la diversité biologique a été faite

85. ■ Votre pays a-t-il mis au point des programmes de formation et de renforcement des capacités afin de donner effet aux mesures d'incitation et de favoriser les initiatives du secteur privé? (décision III/18)

a) Non	
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes sont en place	
d) Oui, de nombreux programmes sont en place	X

86. Votre pays prend-il en considération les propositions concernant la conception et l'application des mesures d'incitation dans l'annexe I de la décision VI/15 quand il étudie la conception et l'application des mesures d'incitation pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision VI/15)

a) Non	X
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les propositions quand votre pays étudie la conception et l'application des mesures d'incitation pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

87. Votre pays a-t-il avancé dans l'élimination ou l'atténuation des politiques ou pratiques qui génèrent des incitations à effets pervers pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique? (décision VII/18)

a) Non	
b) Non, mais l'identification de telles politiques et pratiques est en cours	
c) Oui, politiques et pratiques pertinentes identifiées mais non entièrement éliminées ou atténuées (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, politiques et pratiques pertinentes identifiées et éliminées ou atténuées (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres informations sur les incitations à effets pervers identifiées et/ou éliminées ou atténuées.

Des mesures d'incitation aux niveaux de l'agriculture et de la pêche se sont avérées très négatives pour la conservation des ressources forestières et aquatiques ; depuis, les stratégies définies dans les programmes de développement de l'agriculture et les programmes de Gestion Intégrée des Eaux ont corrigé les dispositions susceptibles de générer des effets pervers.

Encadrement L.

Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises ;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ;
- c) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

--

Article 12 – Recherche et formation

88. ? Sur l'article 12(a): Votre pays a-t-il mis en place des programmes d'éducation et de formation scientifiques et techniques pour identifier et conserver la diversité biologique et en assurer l'utilisation durable?	
a) Non	
b) Non, mais programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, programmes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur les programmes d'éducation et de formation scientifiques et techniques pour identifier et conserver la diversité biologique et en assurer l'utilisation durable .	

89. ? Sur l'article 12(b): Votre pays favorise et encourage-t-il la recherche qui contribue à conserver la diversité biologique et à en assurer l'utilisation durable ?	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres informations sur la recherche qui contribue à conserver la diversité biologique et à en assurer l'utilisation durable.	

90. ■ Sur l'article 12(c): Votre pays encourage t-il et coopère t-il à l'exploitation des progrès de la recherche scientifique sur la diversité biologique pour mettre au point des méthodes de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques ?	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X
Autres informations sur l'exploitation des progrès de la recherche scientifique sur la diversité biologique pour mettre au point des méthodes de conservation et d'utilisation durable des ressources biologiques.	

Encadrement LI.

<p>Veuillez donner des précisions ci-dessous sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:</p> <ul style="list-style-type: none"> e) résultats et impacts des actions entreprises ; f) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention ; g) contribution aux progrès accomplis dans la poursuite de l'objectif de 2010 ; h) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et de plans d'action sur la diversité biologique; e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire; f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Article 13 – Education et sensibilisation du public

91. Votre pays met-il en œuvre une stratégie de communication, d'éducation et de sensibilisation du public (CESP) et encourage-t-il la participation du public pour soutenir la Convention ? (But 4.1 du Plan stratégique)

- | | |
|--|---|
| a) Non | |
| b) Non, mais stratégie CESP en cours d'élaboration | |
| c) Oui, stratégie CESP formulée et participation du public encouragée dans certaine mesure (veuillez préciser ci-dessous) | X |
| d) Oui, stratégie CESP formulée et participation du public encouragée dans une large mesure (veuillez préciser ci-dessous) | |

Autres commentaires sur la mise en œuvre d'une stratégie de communication, d'éducation et de sensibilisation du public et encourage-t-il la participation du public pour soutenir la Convention.

Dans les différentes stratégies sectorielles mises en place, l'activité CESP est inscrite en bonne place. Dans la stratégie sur la diversité biologique figure un axe stratégique intitulé « informer, sensibiliser et éduquer la population à la valorisation et à l'utilisation durable des ressources biologiques ». Le problème demeure la mise en œuvre qui nécessite de grands moyens non encore disponibles

92. Votre pays a-t-il entrepris des activités visant à faciliter la mise en œuvre du programme de travail sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public tel qu'il figure dans l'annexe à la décision VI/19? (décision VI/19)

- | | |
|--|---|
| a) Non | |
| b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration | X |
| c) Oui, certaines activités entreprises (veuillez préciser ci-dessous) | |
| d) Oui, de nombreuses activités entreprises (veuillez préciser ci-dessous) | |

Autres commentaires sur les activités visant à faciliter la mise en œuvre du programme de travail sur la communication, l'éducation et la sensibilisation du public.

Inscrit dans l'axe stratégie sur l'Information, l'Education et la Communication

93. Votre pays promeut-il de manière soutenue et efficace les questions associées à la diversité biologique par le biais de la presse, des divers médias et des réseaux de relations publiques et de communication au niveau national ? (décision VI/19)

- | | |
|---|---|
| a) Non | |
| b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration | |
| c) Oui, dans une certaine mesure (veuillez préciser ci-dessous) | |
| d) Oui, dans une large mesure (veuillez préciser ci-dessous) | X |

Autres commentaires sur la promotion des questions associées à la diversité biologique par le biais de la presse, des divers médias et des réseaux de relations publiques et de communication au niveau national.

Régulièrement dans les grands tirages du pays, des articles, des interviews, apparaissent en bonne place ; surtout dans le plus grand quotidien du pays, des documents de plusieurs pages sont souvent insérés ; à la télévision des documentaires sur les questions relatives à la diversité biologiques sont programmés

94. Votre pays promeut-il la communication, l'éducation et la sensibilisation du public à la diversité biologique au niveau local? (décision VI/19)

a) Non

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres informations sur les activités de promotion de la communication, éducation et sensibilisation du public à la diversité biologique au niveau local.

Cela ne se fait pas encore à une très grande échelle, mais la communication et la sensibilisation au niveau local, par la radio, un peu moins par la télévision, est une réalité. Tous les programmes développés dans les zones périphériques des parcs conduisent des activités IEC.

95. Votre pays soutient-il les activités nationales, régionales et internationales auxquelles un degré de priorité est accordé dans l'Initiative mondiale sur l'éducation et la sensibilisation du public? (décision VI/19)

a) Non

b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration

c) Oui, certaines activités soutenues (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, de nombreuses activités soutenues (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres commentaires sur le soutien d'activités nationales, régionales et internationales auxquelles un degré de priorité est accordé dans l'Initiative mondiale sur l'éducation et la sensibilisation du public.

Célébrations populaires lors des journées mondiales de l'environnement, de la biodiversité, de la mer.

96. Votre pays a-t-il mis en place les capacités adéquates pour concrétiser les initiatives en matière de communication, d'éducation et de sensibilisation du public?

a) Non

b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration

c) Oui, certains programmes mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, programmes exhaustifs mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres observations sur la mise en place des capacités adéquates pour concrétiser les initiatives en matière de communication, d'éducation et de sensibilisation du public.

97. Votre pays encourage-t-il, pour l'éducation et la sensibilisation à la diversité biologique, les programmes de coopération et d'échange aux niveaux nationaux, régionaux et internationaux? (décisions IV /10 et VI/19)

a) Non

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres observations sur l'encouragement, pour l'éducation et la sensibilisation à la diversité biologique, les programmes de coopération et d'échange aux niveaux nationaux, régionaux et internationaux.

- Des Ateliers et séminaires sont régulièrement organisés au niveau national

- La Côte d'ivoire participe au niveau régional et international à toutes les réunions relatives à l'éducation et la sensibilisation à la diversité biologique ; à ces occasions, il y a beaucoup d'échanges et

cela inspire la conception des programmes nationaux

98. Votre pays met-il en œuvre certaines activités de CESP afin d'appliquer les questions intersectorielles et les programmes de travail thématiques adoptés par la Convention ?

- | | |
|--|---|
| a) Non (veuillez donner les raisons ci-dessous) | |
| b) Oui, certaines activités entreprises pour quelques questions intersectorielles et thématiques (veuillez préciser ci-dessous) | X |
| c) Oui, beaucoup activités entreprises pour la plupart des questions intersectorielles et thématiques (veuillez préciser ci-dessous) | |
| d) Oui, activités complètes entreprises pour toutes les questions intersectorielles et thématiques (veuillez préciser ci-dessous) | |

Autres commentaires sur les activités de CESP afin d'appliquer les questions intersectorielles et les programmes de travail thématiques adoptés par la Convention.

Certaines activités de CESP relatives à l'environnement, à l'agriculture à la forêt et à l'eau sont mise en œuvre : A l'université d'Abobo Adjamé, des formations sont dispensées ; de même dans certaines structures nationales telles : le Centre National Floristique, le CIAPOL (Centre Anti Pollution) à LAMTO, au CNRA (Centre National de recherche Agronomique), des informations importantes sont disponibles

99. Votre pays appuie-t-il les initiatives des grands groupes, des acteurs clés et des parties prenantes qui intègrent les préoccupations touchant à la conservation de la diversité biologique dans leurs méthodes et programmes d'éducation ainsi que dans leurs plans, programmes et politiques pertinents ? (décision IV/10 et But 4.4 du Plan stratégique)

- | | |
|---------------------------------------|---|
| a) Non | X |
| b) Oui (veuillez préciser ci-dessous) | |

Autres observations sur les initiatives des grands groupes, des acteurs clés et des parties prenantes qui intègrent les préoccupations touchant à la conservation de la diversité biologique dans leurs méthodes et programmes d'éducation ainsi que dans leurs plans, programmes et politiques pertinents.

100. Votre pays communique-t-il les divers éléments de l'objectif de 2010 relatifs à la diversité biologique et établit-il des liens appropriés avec la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable, en vue de la mise en œuvre de ses programmes et activités de CESP nationaux ? (décision VII/24)

- | | |
|---|---|
| a) Non | |
| b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration | X |
| c) Oui, certains programmes élaborés et activités entreprises à cette fin (veuillez préciser ci-dessous) | |
| d) Oui, programmes exhaustifs élaborés et nombreuses activités entreprises à cette fin (veuillez préciser ci-dessous) | |

Autres observations sur la communication des divers éléments de l'objectif de 2010 relatifs à la diversité biologique et d'établir des liens appropriés avec la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable.

Les divers éléments de l'objectif 2010 relatifs à la diversité biologique sont effectivement communiqués en vue de la mise en œuvre des programmes ; cependant, les liens avec la décennie pour l'éducation ne sont pas encore établis

Encadrement LII.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Article 14 - Etudes d'impact et réduction des effets néfastes

101. ■ Sur l'article 14.1 (a): Votre pays a-t-il développé une législation pour exiger l'évaluation des impacts sur l'environnement des projets proposés qui sont susceptibles de nuire à la diversité biologique?

- | | |
|--|---|
| a) Non | |
| b) Non, législation encore aux premiers stades de développement | |
| c) Non, mais législation aux stades avancés de développement | |
| d) Oui, législation en place (veuillez préciser ci-dessous) | |
| e) Oui, étude de l'application disponible (veuillez préciser ci-dessous) | X |

Autres informations sur la législation pour exiger EIA des projets proposés qui sont susceptibles de nuire à la diversité biologique.

La législation est en place depuis 1996 et les textes d'application disponibles. La presque totalité des projets de développement font aujourd'hui l'objet d'études d'impact sur l'environnement.

Sur le plan institutionnel, l'Agence Nationale de l'Environnement (ANDE) est chargée de la mise en œuvre de ces dispositions.

102. ■ Sur l'article 14.1 (b): Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes pour qu'il soit dûment tenu compte des effets sur l'environnement des programmes et politiques susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique ?

- | | |
|--|---|
| a) Non | |
| b) Non, mécanismes encore aux premiers stades de développement | |
| c) Non, mais mécanismes aux stades avancés de développement | |
| d) Oui, mécanismes en place | X |

Autres observations sur les mécanismes mis en place pour qu'il soit dûment tenu compte des effets sur l'environnement des programmes et politiques susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique.

Comme il est dit plus haut, l'ANDE, veille à ce que tous les programmes et projets fassent l'objet d'une évaluation environnementale avant leur mise en oeuvre

103. ■ Sur l'article 14.1(c): Votre pays participe-t-il aux accords bilatéraux, régionaux et/ou multilatéraux sur des activités susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique de zones situées hors des limites de la juridiction nationale?

- | | |
|---|----------|
| a) Non | |
| b) Non, mais évaluation des options à l'étude | |
| c) Oui, certaines complétées, les autres à l'étude (veuillez préciser ci-dessous) | X |
| d) Oui (veuillez préciser ci-dessous) | |

Autres informations sur les consultations bilatérales, régionales et/ou multilatérales sur des activités susceptibles de nuire significativement à la diversité biologique de zones situées hors des limites de la juridiction nationale.

Au niveau sous régional, la Côte d'Ivoire a des accords bilatéraux (Guinée pour le Mont Nimba) et multilatéraux (lutte contre la sécheresse ; Autorité pour la gestion du Bassin du Niger)

104. ■ Sur l'article 14.1 (d): Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes pour prévenir et minimiser un dommage ou un danger qui trouve l'origine dans son territoire et qui menace la diversité biologique dans le territoire d'autres Parties ou dans des aires situées en dehors des limites de la juridiction nationale?

- | | |
|--|----------|
| a) Non | X |
| b) Non, mécanismes encore aux premiers stades de développement | |
| c) Non, mais mécanismes aux stades avancés de développement | |
| d) Oui, des mécanismes basés sur les connaissances scientifiques actuelles sont en place | |

105. ■ Sur l'article 14.1(e): Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes d'urgence au cas où des activités ou des événements présenteraient un danger grave ou imminent pour la diversité biologique?

- | | |
|--|----------|
| a) Non | |
| b) Non, mécanismes encore aux premiers stades de développement | X |
| c) Non, mais mécanismes aux stades avancés de développement | |
| d) Oui, des mécanismes en place | |

Autres observations sur les mécanismes nationaux d'urgence au cas où des activités ou des événements présente un danger grave ou imminent pour la diversité biologique.

Un plan d'intervention d'urgence a été mis en place (Plan Pollumar) en cas de pollution accidentelle dans les eaux marines nationales menaçant les écosystèmes aquatiques des pays voisins.

106. Votre pays applique-t-il les Lignes directrices pour l'intégration des question relatives à la diversité biologique dans la législation ou les processus concernant les études d'impact sur l'environnement et dans l'évaluation des impacts à des fins stratégiques qui figurent dans l'annexe à la décision VI/7 dans le contexte de la mise en œuvre du paragraphe 1 de l'article 147 ? (décision VI/7)

a) Non	
b) Non, mais l'application des directives est sous considération	
c) Oui, mise en oeuvre de certains aspects (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, mise en oeuvre des aspects importants (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur l'application des lignes directrices

Ces lignes directrices sont utilisées pour les EIE concernant les projets de développement.

107. Sur l'article 14 (2): votre pays a-t-il mis en vigueur des mesures législatives, administratives ou des politiques nationales portant sur la responsabilité et la réparation applicables aux dommages causés à la diversité biologique? (décision VI/11)

a) Non	
b) Oui (veuillez préciser les mesures)	X

Autres commentaires sur les mesures législatives, administratives ou des politiques nationales portant sur la responsabilité et la réparation applicables aux dommages causés à la diversité biologique.

Les responsabilités et les réparations sont consignées dans les textes d'application (principe du pollueur payeur) de la loi portant code de l'environnement de 1996. Le code forestier prévoit des réparations en cas de prélèvement illicite du gibier.

108. Votre pays a-t-il mis en place des mesures de prévention des dommages à la diversité biologique?

a) Non	
b) Non, mais certaines mesures en cours de développement	
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des mesures exhaustives en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures en place pour prévenir les dommages à la diversité biologique.

Les grands dommages proviennent des méthodes culturales utilisées dans l'agriculture, des modes d'exploitation forestière inappropriés, du braconnage, de la pêche et de la pollution des eaux. Dans tous ces domaines des mesures sont en place pour prévenir les dommages

109. Votre pays coopère-t-il avec les autres Parties pour renforcer les capacités au niveau national pour la prévention des dommages à la diversité biologique, l'établissement et l'application des régimes législatifs, des mesures politiques et administratives portant sur la responsabilité et la réparation? (décision VI/11)

a) Non	
b) Non, mais coopération sous considération	X
c) Non, mais des programmes de coopération sont en cours d'élaboration	
d) Oui, certaines activités de coopération existent (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, activités de coopération complètes existent (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur la coopération avec les autres Parties pour renforcer les capacités pour la prévention des dommages à la diversité biologique.

Encadrement LIII.

Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Article 15 – Accès aux ressources génétiques

110. ■ Votre pays s'est-il efforcé de créer les conditions propres à faciliter l'accès aux ressources génétiques aux fins d'utilisation écologiquement rationnelle par d'autres Parties, sur la base de consentement au préalable et des termes mutuellement convenus, conformément aux paragraphes 2, 4 et 5 de l'article 15?

a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	X

Autres informations sur les efforts pour créer des conditions propres à faciliter l'accès aux ressources génétiques aux fins d'utilisation écologiquement rationnelle par d'autres Parties, sur la base de consentement au préalable et des termes mutuellement convenus, conformément aux paragraphes 2, 4 et 5 de l'article 15.

Un projet de réglementation (loi ou décret) basé sur le consentement préalable en connaissance de cause est en cours

111. ■ Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer que toutes recherches scientifiques fondées sur les ressources génétiques fournies par d'autres Parties soient développées et effectuées avec la pleine participation de ces Parties, conformément à l'article 15(6)?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	X
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur des mesures pour assurer que toutes recherches scientifiques fondées sur les ressources génétiques fournies par d'autres Parties soient développées et effectuées avec la pleine participation de ces Parties.

Disposition sur la bio prospection de la réglementation est en cours d'examen

112. ■ Votre pays a-t-il pris de mesures pour assurer le partage juste et équitable des résultats de la recherche et du développement ainsi que des avantages résultant de l'utilisation commerciale et autre des ressources génétiques avec la Partie prenante qui fournit ces ressources, conformément à l'article 15(7)?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	X
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, législation compréhensive en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, politique statuaire ou législation subsidiaire complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
f) Oui, mesures politiques et administratives en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures prises.

Inscrit au nombre des mesures prioritaires de la stratégie sur la diversité biologique.

113. ■ Dans son élaboration de mesures nationales sur l'accès aux ressources génétiques, votre pays a-t-il pris en compte le système multilatéral d'accès et de partage des avantages énoncé dans le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture?

a) Non	X
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les mesures nationales sur l'accès aux ressources génétiques, votre pays a-t-il pris en compte le système multilatéral d'accès et de partage des avantages énoncé dans le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

Il est prévu de réviser le texte en incluant les mesures conformes au traité sur les ressources phytogénétiques.

114. Votre pays utilise-t-il les Lignes directrices de Bonn lors de l'élaboration et la formulation de mesures législatives, administratives ou opérationnelles en matière d'accès et de partage des avantages, ainsi que de contrats et autres arrangements conclus à des conditions convenues en commun accord concernant l'accès et le partage des avantages ? (décision VII/19A)

a) Non

b) Non, mais des mesures ont été prises pour ce faire (veuillez préciser ci-dessous)

c) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

X

Veuillez donner des précisions sur l'utilisation des Lignes directrices de Bonn et sur les réussites et les contraintes de leur mise en œuvre.

Le texte en cours d'élaboration est fondé sur les lignes directrices de Bonn

115. Votre pays a-t-il adopté des mesures ou politiques nationales, y compris des mesures législatives, qui abordent le rôle des droits de propriété intellectuelle relativement aux arrangements concernant l'accès et le partage des avantages (par ex. la question de la divulgation de l'origine/source/provenance légale des ressources génétiques dans les demandes d'octroi de droits de propriété intellectuelle quand l'objet de la demande concerne ou utilise des ressources génétiques dans son développement) ?

a) Non

b) Non, mais politiques et mesures identifiées (veuillez préciser ci-dessous)

c) Non, mais politiques et mesures pertinentes en cours d'élaboration (veuillez préciser ci-dessous)

X

d) Oui, certaines mesures et politiques en place (veuillez préciser ci-dessous)

e) Oui, des mesures et politiques complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur les mesures ou politiques qui abordent le rôle des droits de propriété intellectuelle relativement aux arrangements concernant l'accès et le partage des avantages.

Le texte est en cours d'élaboration, il prévoit la divulgation de l'origine des ressources génétiques.

116. Votre pays a-t-il participé à des actions de renforcement des capacités liées à l'accès et au partage des avantages ?

a) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

X

b) Non

Veuillez fournir des précisions sur les activités de renforcement des capacités (votre implication en tant que donateur ou receveur, les acteurs clés impliqués, le public ciblé, les échéances, buts et objectifs des activités de renforcement des capacités, les principales zones couvertes, la nature des activités). Veuillez préciser également si ces activités ont pris en compte le Plan d'action relatif au renforcement des capacités pour l'accès et le partage des avantages adopté à la septième réunion de la Conférence des Parties et qui figure dans l'annexe à la décision VII/19F.

Participation aux différents ateliers sur l'accès aux ressources génétiques (ILRY organisé par l'IPGRI)

Encadrement LIV.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

Article 16 – Accès à la technologie et transfert de technologie

117. ■ Sur l'article 16(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer ou faciliter à d'autres Parties l'accès aux technologies pertinentes à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique, ou utilisant les ressources génétiques sans causer de dommages significatifs à l'environnement ?

a) Non

b) Non, mais mesures potentielles à l'étude

c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres informations sur les mesures pour assurer ou faciliter à d'autres Parties l'accès aux technologies pertinentes à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique, ou utilisant les ressources génétiques sans causer de dommages sensibles à l'environnement.

Dans le domaine des ressources animales et production halieutiques (eg. élevage du silure), l'accès contrôlé est effectif

118. ■ Sur l'article 16(3): Votre pays a-t-il pris des mesures pour que soit assuré aux Parties qui fournissent des ressources génétiques, l'accès à la technologie utilisant ces ressources et le transfert de ladite technologie selon des modalités mutuellement convenues ?

a) Non

b) Non, mais mesures potentielles à l'étude

c) Oui, certaines mesures en place

d) Oui, législation complète en place

e) Oui, politique statutaire ou législation subsidiaire complète en place

f) Oui, mesures politiques et administratives complètes en place

g) Non applicable

X

119. ■ Sur l'article 16(4): Votre pays a-t-il pris des mesures pour que le secteur privé facilite l'accès à la technologie pertinente, sa mise au point conjointe et son transfert au bénéfice des institutions gouvernementales et du secteur privé des pays en développement ?

a) Non	X
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines politiques et mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, politiques et mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Non applicable	
Autres informations sur les mesures prises.	

Encadrement LV.

Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

--

Programme de travail sur le transfert de technologie et la coopération technique

120. Votre pays a-t-il fourni un soutien financier et technique ainsi que de la formation afin d'aider le mise en place du programme de travail sur le transfert de technologie et la coopération scientifique et technique ? (décision VII/29)

a) Non	
b) Non, mais programmes pertinents en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des programmes exhaustifs mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur la fourniture d'un soutien financier et technique ainsi que de la formation afin d'aider le mise en place du programme de travail sur le transfert de technologie et la coopération scientifique et technique.

Financement de la recherche (formation), forêt, agriculture, biotechnologie

121. Votre pays prend-il des mesures pour éliminer tout obstacle injustifié qui s'oppose au financement d'initiatives multilatérales de transfert de technologie et de coopération scientifique et technique? (décision VII/29)	
a) Non	
b) Non, mais certaines mesures sont sous considération	
c) Oui, certaines mesures sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des mesures complètes sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises pour éliminer tout obstacle injustifié qui s'oppose au financement d'initiatives multilatérales de transfert de technologie et de coopération scientifique et technique.	
Des mesures adéquates sont mises en place surtout pour les parcs nationaux et réserves La stratégie de développement de la coopération mise en place implique le respect des conditionnalités exigées.	

122. Votre pays a-t-il préparé des évaluations technologiques portant sur les besoins, opportunités et obstacles technologiques dans les secteurs pertinents et sur les besoins connexes en matière de renforcement des capacités ? (annexe à la décision VII/29)	
a) Non	
b) Non, mais des évaluations sont en cours	
c) Oui, des évaluations de base entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des évaluations approfondies entreprises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les évaluations techniques portant sur les besoins, opportunités et obstacles technologiques dans les secteurs pertinents et sur les besoins connexes en matière de renforcement des capacités.	

123. Votre pays a-t-il effectué des évaluations et des analyses sur les avantages, risques et coûts potentiels associés à l'introduction de nouvelles technologies? (annexe à la décision VII/29)	
a) Non	
b) Non, mais des évaluations sont en cours	
c) Oui, certaines évaluations effectuées (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, des évaluations complètes effectuées (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les évaluations et les analyses sur les avantages, risques et coûts potentiels associés à l'introduction de nouvelles technologies.	
Cas d'introduction d'insectes phytophages pour le contrôle des VAE	

124. Votre pays a-t-il identifié et appliqué des mesures pour élaborer ou renforcer les systèmes d'information sur le transfert de technologie et la coopération technique, y compris l'évaluation des besoins en matière de renforcement des capacités ? (annexe à la décision VII/29)

a) Non	X
b) Non, mais certains programmes en cours d'élaboration	
c) Oui, certains programmes en place et mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, des programmes exhaustifs mis en œuvre (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures pour élaborer ou renforcer les systèmes d'information sur le transfert de technologie et la coopération technique.	

125. Votre pays a-t-il pris les mesures précisées au titre de la cible 3.2 du programme de travail comme phase préparatoire à l'élaboration et à la mise en œuvre de cadres institutionnels, administratifs, juridiques et politiques nationaux destinés à favoriser la coopération et l'accès aux technologies relatives à la Convention et leur adaptation ? (annexe à la décision VII/29)

a) Non	X
b) Non, mais certaines mesures sous considération	
c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les mesures prises comme phase préparatoire à l'élaboration et à la mise en œuvre de cadres institutionnels, administratifs, juridiques et politiques nationaux destinés à favoriser la coopération et l'accès aux technologies relatives à la Convention et leur adaptation.	

Encadrement LVI.

Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- résultats et impacts des actions entreprises;
- contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

--

Article 17 - Exchange of information

126. ■ Sur l'article 17(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour faciliter l'échange d'information provenant de sources disponibles au public en vue d'assister la mise en œuvre de la Convention et de promouvoir la coopération technique et scientifique ?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place	X
d) Oui, mesures complètes en place	

La question suivante (127) s'adresse aux PAYS DEVELOPPÉS

127. ■ Sur l'article 17(1): Ces mesures tiennent-elles compte des besoins particuliers des pays en développement et incluent-elles toutes les catégories d'information indiquées à l'Article 17(2), notamment les programmes de recherche, de formation et d'analyse technique, scientifique et socio-économique, les connaissances spécialisées, le rapatriement des informations, etc. ?

a) Non	
b) Oui, mais elles n'incluent pas toutes les catégories d'information indiquées à l'Article 17(2), notamment les programmes de recherche, de formation et d'analyse technique, scientifique et socio-économique, les connaissances spécialisées, le rapatriement des informations, etc.	
c) Oui, et elles incluent toutes les catégories d'information indiquées à l'Article 17(2), notamment les programmes de recherche, de formation et d'analyse technique, scientifique et socio-économique, les connaissances spécialisées, le rapatriement des informations, etc.	

Encadrement LVII.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

a) résultats et impacts des actions entreprises :

L'échange d'informations et de données constituent pour la Côte d'Ivoire une activité très importante et dans ce cadre une sous direction a été créée au Ministère de l'Environnement, Ministère en charge de la mise en œuvre de la CDB dont la mission essentielle est d'assurer la gestion de l'information et des données. En plus de cela, différents centres de gestion et de données ont été créés ou renforcés afin de mieux échanger avec les utilisateurs ce sont les exemples du Centre de Recherches Océanologiques, du Centre National de Recherches Agronomiques, des Universités et particulièrement celui d'Abobo-Adjamé qui est spécialisé dans le domaine de l'environnement et celui du Centre National Floristique. Ces Centres échangent les informations au niveau national et international via les nouveaux outils de l'Information et de la Communication (NTIC) et grâce à un mécanisme basé sur le principe des réseaux. Un réseau, au sens large, pour tous les domaines agricoles celui d'AGROVOC mis en place par la Côte d'Ivoire et un réseau axé sur les domaines aquatiques mis en place par l'UNESCO, le réseau ODINAFRICA

qui regroupe 22 pays africains membres de la COI.

Ces résultats permettent l'enrichissement des bases de données des différents centres de gestion d'informations et de données.

b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention :

la contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention se résume à l'Amélioration des connaissances, la prise de conscience, l'aide à la prise de décision. Le tout contribuant à la promotion de l'utilisation durable et la consommation rationnelle de la DB

c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010 :

La contribution aux progrès vers l'objectif de 2010 comprend aussi l'amélioration des connaissances; la prise de conscience et l'aide à la prise de décision

d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux :

Les progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux se résument essentiellement à la Création de Centres de gestion d'Informations et de données, au Début de mise en place d'un réseau et d'utilisation des NTIC et l'Enrichissement des bases de données

e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire :

f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre :

La mise en œuvre des activités en matière d'échanges d'informations nécessite un renforcement de capacités dans les NTIC, dans l'acquisition des équipements et surtout des moyens financiers. Enfin, l'absence de mécanisme approprié de valorisation ou de vulgarisation des résultats (inexistence de dispositif de vulgarisation - peu d'intérêt des structures classiques de vulgarisation - perception que c'est la vulgarisation qui doit assurer les liens avec les utilisateurs et insuffisance de ressources humaines)

Article 18 – Coopération technique et scientifique

128. ■ Sur l'article 18(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour encourager la coopération technique et scientifique internationale dans le domaine de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique ?

a) Non

b) Non, mais mesures potentielles à l'étude

c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)

X

d) Oui, mesures complètes en place (veuillez préciser ci-dessous)

Autres informations sur les mesures pour encourager la coopération technique et scientifique internationale.

- Signature de différents accords et conventions régionales et internationales pour encourager la coopération technique et scientifique
- Projet ODINAFRICA sur l'échange d'informations et de données océanographiques au sein d'un réseau de 22 pays de l'Afrique et soutenu financièrement par l'UNESCO et le Gouvernement de Flandres
- Conduites de programmes de recherches pluridisciplinaires et de formation avec les pays de la sous région et les pays internationaux : Participation à OSTENDE Belgique en 2005 à la formation de 22 représentants provenant de 22 pays africains sur la gestion des bases de données sur la diversité

biologique – programme de recherche commun entre le Ghana et la Côte d'Ivoire sur les petits pélagiques -

129. ■ Sur l'article 18(4): Votre pays a-t-il encouragé et mis au point des modalités de coopération pour le développement et de l'utilisation de technologies, y compris les technologies autochtones et traditionnelles, conformément aux objectifs de la Convention?

a) No

b) Non, mais méthodes en cours d'élaboration

X

c) Oui, méthodes en place

130. ■ Sur l'article 18(5): Votre pays a-t-il encouragé l'établissement de programmes de recherche conjoints et de coentreprises pour le développement de technologies en rapport avec les objectifs de la Convention ?

a) Non

b) Oui (veuillez donner quelques exemples ci-dessous)

X

Exemples d'établissement de programmes de recherche conjoints et de coentreprises pour le développement de technologies en rapport avec les objectifs de la Convention.

Programme de recherche conjointe avec le Ghana pour l'étude des petits pélagiques côtiers

Programme GOG/LME

Programme d'étude sur la lutte biologique des plantes aquatiques envahissantes

Programme de recherche sur les Thons entre les pays de l'Atlantique Centre Est (entre eux) puis avec les pays européens

131. Votre pays a-t-il établi des liens avec des organisations non gouvernementales (ONG), le secteur privé et autres institutions qui ont d'importantes bases de données ou qui ont entrepris des travaux importants sur la diversité biologique par l'intermédiaire du Centre d'échange? (décision V/14)

a) Non

b) Non, mais coordination avec les ONG, secteur privé et autres institutions à l'étude

c) Oui, connections établies avec les ONG, secteur privé et institutions

X

La question suivante (132) s'adresse aux PAYS DEVELOPPÉS

132. Votre pays a-t-il augmenté la capacité du Centre d'échange pour aider les pays en voie de développement et les pays à économie en transition à avoir accès aux informations dans le domaine de la coopération scientifique et technique? (décision V/14)

a) Non

b) Oui, en fournissant les moyens de financement

c) Oui, en offrant l'accès et le transfert de technologie

d) Oui, en utilisant les moyens de la coopération sur la recherche

e) Oui, en utilisant le rapatriement de l'information

f) Oui, en utilisant les moyens de formation

g) Oui, en favorisant les contacts avec les institutions, organisations et le secteur privé pertinents	
h) Oui, en utilisant d'autres moyens (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur le développement de la capacité du Centre d'échange pour aider les pays en voie de développement et les pays à économie en transition à avoir accès aux informations dans le domaine de la coopération scientifique et technique.	

133. Votre pays a-t-il utilisé le Centre d'échange pour rendre les informations disponibles plus utiles aux chercheurs et aux décideurs ? (décision V/14)	
a) Non	
b) Non, mais des initiatives pertinentes sont à l'étude	X
c) Oui, (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur le développement d'initiatives pertinentes.	
La Côte d'Ivoire dispose de nombreux centres d'informations qui pourraient être mis en réseau et via les NTIC se servir positivement du Centre d'Echange pour enrichir les bases de données et d'informations et surtout de diffuser ces informations auprès des utilisateurs, c'est l'ambition que se fixent les Ministères de la recherche scientifique, de l'Environnement et de l'Enseignement Supérieur en projetant de créer un Grand Centre fédérateur de documentation virtuel.	

134. Votre pays a-t-il développé, fourni et partagé les services et moyens pour renforcer et faciliter l'application du Centre d'échange et ainsi améliorer davantage les synergies des Conventions relatives à la diversité biologique ? (décision V/14)	
a) Non	X
b) Oui (veuillez préciser les services et moyens ci-dessous)	
Autres commentaires sur les services et moyens pour renforcer et faciliter l'application du Centre d'échange et ainsi étendre les synergies des Conventions relatives à la diversité biologique.	

Encadrement LVIII.

<p>Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:</p> <p>a) résultats et impacts des actions entreprises;</p> <p>b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;</p> <p>c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;</p> <p>d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;</p> <p>e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;</p> <p>f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.</p>
<p><u>a) résultats et impacts des actions entreprises:</u></p> <p>Dans le cadre de la politique de coopération technique et scientifique la Côte d'Ivoire a ratifié de nombreuses conventions au niveau régional et international :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ La convention d'Abidjan sur la protection et la gestion des zones côtières ➤ Le protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution en cas de

situation critique

- Le Plan d'Action pour la Protection et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières d'Afrique de l'Ouest
- Les zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitat de la sauvagine (Convention de Ramsar, février 1971, adhésion en février 1993, ratification en 1996
- Le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction (CITES, mars 1973, adhésion en novembre 1994
- La conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (Convention de Bonn, juin 1979, signature et procédure de ratification en cours)
- La diversité biologique (Convention de Rio, 1992, signature 1992 et adhésion en novembre 1994.

Ces conventions sont mises en œuvre par différents ministères techniques et particulièrement le Ministère de l'environnement et le Ministère des Eaux et Forêt.

La Côte d'Ivoire est aussi partie prenante dans plusieurs autres formes de coopération notamment les accords de pêche avec la Communauté Economique Européenne (CEE), la conduite de travaux de recherche dans le domaine commun avec les organisations internationales comme l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), le Centre Suisse, l'Institut Pierre Richet etc. et conduit de nombreuses activités de recherche en partenariat avec des pays de la sous région et des pays internationaux : Programme de recherche du Golf de Guinée-Large Marine Ecosystème, Suivi des petites pélagiques côtiers partagé entre le Ghana et la Côte d'Ivoire, Suivi des thons et des faux Thons avec les pays Européens

Cette coopération scientifique a eu pour effet une bonne prise de décision en matière de gestion de la diversité biologique et surtout de conservation de certains écosystèmes, la flore et la faune. En effet le Gouvernement a mis en place un cadre institutionnel et juridique appuyé de plans et programmes en vue de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique.

b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention:

c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010:

d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux:

Coopérations régionales développées

Coopérations internationales développées

f) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire:

Mise en place de mécanismes de coopération

Intégration et ou pluridisciplinarité des activités sur la DB

g) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre :

La principale contrainte observée dans la mise en œuvre de cette activité est : Absence d'un cadre national de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de toutes les conventions, les accords de coopération et les activités réalisées

Article 19 - Gestion de la biotechnologie et répartition de ses avantages

135. ■ Sur l'article 19(1): Votre pays a-t-il pris des mesures pour assurer la participation effective aux activités de recherche biotechnologique des Parties prenantes qui fournissent les ressources génétiques pour ces activités de recherche?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	
c) Oui, certaines mesures en place	X
d) Oui, législation complète en place	
e) Oui, politique statuaire et législation complètes en place	
f) Oui, politique et mesures administratives complètes en place	

136. ■ Sur l'article 19(2): Votre pays a-t-il pris toutes les mesures possibles pour encourager et favoriser l'accès prioritaire, sur une base juste et équitable, des Parties, aux résultats et aux avantages découlant des biotechnologies fondées sur les ressources génétiques fournies par ces Parties?

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	X
c) Oui, certaines mesures en place	
d) Oui, mesures complètes en place	

Encadrement LIX.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

--

Article 20 – Ressources financières

Encadrement LX.

Veuillez décrire pour chacun des points suivants le montant de ressources financières, internes et externes, qui ont été utilisées pour appliquer la Convention sur la diversité biologique, sur une base annuelle, depuis la participation de votre pays comme une Partie à la Convention.	
a) Allocations budgétaires par les gouvernements national et locaux ainsi que différents ministères sectoriels	
b) Ressources extra -budgétaires (identifiées par les donateurs)	
c) Dons de sources bilatérales	
d) Dons de sources régionales	
e) Dons de sources multilatérales	
f) Dons de sources privées	
g) Ressources générées par des instruments financiers, tels que frais d'utilisation de la diversité biologique	

Encadrement LXI .

Veuillez décrire en détail ci-dessous les programmes de financement importants, tels que des fonds d'affectation spéciale pour la diversité biologique ou des programmes spécifiques qui ont été établis dans votre pays.

137. ■ Sur l'article 20(1): Votre pays a-t-il fourni des appuis financiers et des incitations en ce qui concerne les activités nationales tendant à la réalisation des objectifs de la Convention ?	
a) Non	
b) Oui, incitations seulement (veuillez fournir une liste de ces incitations ci-dessous)	
c) Oui, appuis financiers seulement	X
d) Oui, incitations et appuis financiers (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur les appuis financiers et les incitations fournis	

La question suivante (138) s'adresse aux PAYS DEVELOPPÉS

138. ■ Sur l'article 20(2): Votre pays a-t-il fourni des ressources financières nouvelles ou additionnelles pour permettre aux Parties qui sont des pays en développement de faire face à la totalité des surcoûts convenus que leur impose la mise en oeuvre des mesures par lesquelles ils s'acquittent des obligations découlant de la Convention ?	
a) Non	
b) Oui (veuillez indiquer le montant, sur une base annuelle, des ressources financières nouvelles et additionnelles que votre pays a fournies)	
Autres commentaires sur les ressources financières nouvelles ou additionnelles fournies.	

La question suivante (139) s'adresse aux PAYS EN DEVELOPPEMENT OU PAYS A ÉCONOMIE EN TRANSITION

139. ■ Sur l'article 20(2): Votre pays a-t-il reçu des ressources financières nouvelles et additionnelles vous permettant d'assumer la totalité des surcoûts convenus découlant de l'application de mesures de mise en oeuvre en exécution de vos obligations en regard de la Convention ?	
a) Non	X
b) Oui	

140. ■ Votre pays a-t-il mis en place un processus afin de surveiller le soutien financier à la biodiversité, y compris le soutien fourni par le secteur privé ? (décision V/11)	
a) Non	
b) Non, mais procédures en cours d'établissement	X
c) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur les processus afin de surveiller le soutien financier à la biodiversité, y compris le soutien fourni par le secteur privé.	

141. ■ Votre pays a-t-il envisagé des mesures telles que l'exonération fiscale dans son régime fiscal national, afin d'encourager les dons destinés à la diversité biologique ? (décision V/11)	
a) Non	X
b) Non, mais des exonérations sont en cours de développement (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Oui, exonérations en place (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur l'exonération fiscale des dons destinés à la diversité biologique.	

142. Votre pays a-t-il revu les budgets nationaux et les politiques monétaires, y compris l'efficacité de l'aide publique au développement allouée à la diversité biologique, en prêtant une attention particulière aux incitations positives et à leur efficacité ainsi qu'aux incitations perverses et aux moyens de les éliminer ou d'en atténuer les effets? (décision VI/16)

a) Non	X
b) Non, mais révision en cours	
c) Oui (veuillez donner les résultats de la révision)	
Autres commentaires sur la révision des budgets nationaux et des politiques monétaires, y compris l'efficacité de l'aide publique au développement.	

143. Votre pays prend-il des mesures concrètes pour prendre davantage en considération la diversité biologique lors de la mise au point et de la mise en oeuvre d'initiatives internationales majeures en matière de développement, ainsi que lors de l'élaboration des plans nationaux de développement durable et des politiques et plans sectoriels pertinents? (décisions VI/16 et VII/21)

a) Non	
b) Non, mais révision en cours	
c) Oui, dans quelques initiatives et plans (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, dans initiatives et plans pertinents (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur la révision et intégration des considérations relatives à la diversité biologique dans les initiatives, politiques et plans.	
ODM, perspective 2015, document de reconstruction post -crise	

144. Votre pays renforce-t-il l'intégration de la diversité biologique dans ses programmes d'aide et de développement sectoriels? (décision VII/21)

a) Non	
b) Non, mais programmes pertinents en cours d'élaboration	
c) Oui, dans certains programmes d'aide et de développement sectoriel (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, dans les programmes d'aide et de développement sectoriels importants (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur l'intégration de la diversité biologique dans les programmes d'aide et de développement sectoriels.	
ODM, stratégie de la biodiversité, PCGF	

La question suivante (145) s'adresse aux PAYS DEVELOPPÉS

145. Veuillez marquer avec un "X" dans le tableau ci-dessous les secteurs dans lesquels votre pays a fourni un soutien financier aux pays en développement et/ou pays à économie en transition. Si nécessaire, veuillez donner des précisions dans l'espace ci-dessous.

Secteurs	Soutien fourni
a) Évaluations nationales et régionales menées dans le cadre de l'Évaluation des écosystèmes en début de millénaire (décision VI/8)	
b) Conservation <i>in-situ</i> (décision V/16)	
c) Renforcement de la capacité nationale afin d'établir et maintenir les mécanismes de protection des connaissances traditionnelles (décision VI/10)	
d) Conservation <i>ex-situ</i> (décision V/26)	
e) Application de la Stratégie mondiale pour la conservation des plantes (décision VI/9)	
f) Application des Lignes directrices de Bonn (décision VI/24)	
g) Mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique agricole (décision V/5)	
h) Elaboration du premier rapport sur l'état des ressources zoogénétiques dans le monde (décision VI/17)	
i) Soutenir les travaux des mécanismes régionaux de coordination existants et la mise en place de réseaux ou processus régionaux et sous-régionaux (décision VI/27)	
j) Mise sur pied de partenariats et d'autres moyens pour apporter les ressources nécessaires à la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des terres arides et sub-humides (décision VII/2)	
k) Soutien financier aux opérations du mécanisme de coordination de l'initiative taxonomique mondiale (décision VII/9)	
l) Soutien de la mise en œuvre du Plan d'action sur le renforcement des capacités, tel qu'il figure dans la décision VII/19 (décision VII/19)	
m) Soutien de la mise en œuvre du programme de travail sur la diversité biologique des montagnes (décision VII/27)	
n) Soutien de la mise en œuvre du programme de travail sur les aires protégées (décision VII/28)	
o) Soutien de l'élaboration d'indicateurs nationaux (décision VII/30)	
p) Autres (veuillez préciser)	
Autres informations sur le soutien financier fourni aux pays en voie de développement et/ou pays à économie en transition	

La question suivante (146) s'adresse aux PAYS EN DEVELOPPEMENT OU PAYS A ÉCONOMIE EN TRANSITION

146. Veuillez indiquer par un "X" dans le tableau ci-dessous les secteurs pour lesquels votre pays a demandé un support financier au Fonds pour l'environnement mondial (FEM), à des pays développés et/ou autres institutions. Un même secteur pourrait avoir plus d'une source de support financier. Si nécessaire, veuillez préciser dans l'espace ci-dessous.

Secteurs	Soutien financier demandé à		
	FEM	Bilatéral	Autre
a) Elaboration de stratégies ou plans d'actions nationaux sur la diversité biologique	X		
b) Évaluation de la capacité nationale pour l'application des décisions de la Convention (décision VI/27)	X		
c) Actions prioritaires pour l'application de l'Initiative taxonomique mondiale (décision V/9)			
d) Conservation <i>in-situ</i> (décision V/16)			X
e) Elaboration de stratégies et plans d'action concernant les espèces exotiques envahissantes (décision VI/23)			
f) Conservation <i>ex-situ</i> , établissement et maintien des installations de conservation <i>ex situ</i> (décision V/26)			X
g) Projets qui encouragent les mesures d'application de l'article 13 (Éducation et sensibilisation du public) (décision VI/19)			X
h) Préparation des rapports nationaux (décisions III/9, V/19 et VI/25)	X		
i) Projets pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des eaux intérieures (décision IV/4)		X	
j) Activités pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole (décision V/5)			X
k) Application du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques (décision VI/26)	X		
l) Application de l'Initiative taxonomique mondiale			
m) Application des Principes et directives d'Addis-Abeba sur l'utilisation durable de la diversité biologique			
n) Autres (veuillez préciser)			
Autres informations sur la demande de soutien financier.			

Encadrement LXII.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de cet article et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

D. DOMAINES THEMATIQUES

147. Veillez utiliser l'échelle ci-dessous pour refléter le niveau de difficulté rencontré par votre pays dans la mise en œuvre des programmes de travail thématiques de la Convention (diversité biologique marine et côtière, diversité biologique des forêts, diversité biologique des eaux intérieures, diversité biologique des terres arides et sub-humides et diversité biologique des montagnes).

3 = Haut	1 = Bas
2 = Moyen	0 = Obstacles effectivement surmontés
N/A = Non applicable	

Obstacles	Programme de travail					
	Agriculture	Forêts	Marine et côtière	Ecosystèmes des eaux intérieures	Terres arides et sub-humides	Montagnes
a) Manque de volonté et de soutien politique	1	1	1	1	1	1
b) Participation du public et implication des parties prenantes limitées	2	2	2	2	2	2
c) Absence d'intégration des questions relatives à la diversité biologique dans d'autres secteurs	3	3	3	3	3	3
d) Absence de mesures préventives et proactives	1	1	1	1	1	1
e) Capacité d'action insuffisante en raison de la faiblesse institutionnelle	2	2	2	2	2	2

f) Absence de transfert de technologie et d'expertise	1	1	1	1	1	1
g) Perte des connaissances traditionnelles	1	1	1	1	1	1
h) Insuffisante capacité de recherche scientifique pour soutenir tous les objectifs	2	2	2	2	2	2
i) Manque de connaissances et d'informations accessibles	2	2	2	2	2	2
j) Absence d'éducation et de sensibilisation du public à tous les niveaux	2	2	2	2	2	2
k) Les connaissances scientifiques et traditionnelles ne sont pas pleinement utilisées	2	2	2	2	2	2
l) Perte de diversité biologique et les biens et services correspondants qu'elle dispense ne sont pas bien compris ou documentés	2	2	2	2	2	2
m) Manque de ressources financières, humaines et techniques	3	3	3	3	3	3
n) Absence de mesures incitatives économiques	2	2	2	2	2	2
o) Absence de partage des avantages	3	3	3	3	3	3
p) Manque de synergie aux niveaux national et international	2	2	2	2	2	2
q) Absence de coopération horizontale entre les parties prenantes	2	2	2	2	2	2
r) Absence de partenariats effectifs	2	2	2	2	2	2

s) Manque d'engagement de la communauté scientifique	1	1	1	1	1	1
t) Absence de politiques et de lois appropriées	1	1	1	1	1	1
u) Pauvreté	3	3	3	3	3	3
v) Pression démographique	2	2	2	2	2	2
w) Habitudes de consommation et de production non viables	2	2	2	2	2	2
x) Manque de capacité des communautés locales	2	2	2	2	2	2
y) Manque de connaissances et d'expérience des approches de gestion par écosystème	2	2	2	2	2	2
z) Faible capacité d'application effective	2	2	2	2	2	2
aa) Catastrophes naturelles et changements environnementaux	1	1	1	1	1	1
bb) Autres (veuillez préciser)						

Ecosystèmes des eaux intérieures

148. Votre pays a-t-il incorporé les objectifs et les activités pertinentes du programme de travail dans les stratégies, politiques, plans et activités suivants? (décision VII/4)				
Stratégies, politiques, plans et activités	Non	Oui, partiellement intégrés mais non mis en œuvre	Oui, pleinement intégrés et mis en œuvre	N/A
a) Vos stratégies et plans d'action sur la diversité biologique		X		
b) Les politiques et stratégies concernant les zones humides		X		
c) La gestion intégrée des ressources hydriques et les plans de gestion efficace des eaux en cours d'élaboration conformément au paragraphe 25 du Plan d'application du Sommet mondial pour le développement durable		X		
d) Coordination et coopération accrues entre les acteurs nationaux responsables des écosystèmes et de la diversité biologique des eaux intérieures		X		
Autres observations sur l'incorporation des objectifs et activités du programme de travail.				
<p>La conservation et l'utilisation durables de la diversité biologique constituent une priorité majeure pour le pays. La vision globale de la diversité biologique en vue de son utilisation durable est qu'à l'horizon 2025, la diversité biologique de la Côte d'Ivoire sera gérée de manière durable en vue de l'équilibre des écosystèmes, de l'amélioration de la qualité de vie des populations actuelles et de la préservation de l'héritage des générations futures en tenant compte de la dynamique sous-régionale et des dimensions régionales et mondiales. Pour la réalisation de cette vision prospective de la diversité biologique nécessite la réalisation d'efforts pour l'incorporation de tous les objectifs et activités du programme de travail dans les stratégies, politiques etc nationales.</p>				

149. Votre pays a-t-il identifié des priorités pour chaque activité du programme de travail, y compris des échéanciers, par rapport à des objectifs axés sur les résultats ? (décision VII/4)	
a) Non	
b) Objectifs axés sur les résultats développés, mais activités prioritaires non développées	
c) Activités prioritaires développées mais objectifs axés sur les résultats non développés	
d) Oui, objectifs axés sur les résultats et activités prioritaires développés	X
Autres observations sur l'adoption d'objectifs axés sur les résultats et des priorités pour chaque activité, y compris une liste des objectifs (le cas échéant)	
<p>La Côte d'Ivoire a mis en place de nombreux lois et a ratifié de nombreux accords et convention y compris celle de la CDB pour la gestion durable de la DB, la définition des objectifs axés sur les résultats vient compléter le travail initié et permettra à moyen terme de gérer durablement sa DB.</p>	

150. Votre pays favorise-t-il les synergies entre le programme de travail et les activités connexes au titre de la Convention de Ramsar ainsi que la mise en œuvre du Plan de travail conjoint (CBD-Ramsar) au niveau national ? (décision VII/4)

a) Non applicable (non Partie à la Convention de Ramsar)	
b) Non	
c) Non, mais mesures potentielles identifiées pour synergie et mise en œuvre conjointe	
d) Oui, certaines mesures prises pour mise en œuvre conjointe (veuillez préciser ci-dessous)	X
e) Oui, mesures complètes prises pour mise en œuvre conjointe (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observation sur la promotion de synergies entre le programme de travail et les activités connexes au titre de la Convention de Ramsar ainsi que de la mise en œuvre du Plan de travail conjoint (CBD-Ramsar) au niveau national.

D'importants efforts sont faits pour créer la synergie entre les deux programmes de travail. Parmi ceux-ci on note que les différentes rencontres organisées dans le cadre de la CDB, notamment lors de la préparation de la monographie nationale et de l'élaboration de la stratégie nationale ont permis d'éviter de faire le travail en double.

Les personnes ressources membres du Comité national Ramsar pour la plupart sont membres du comité de pilotage de la CDB et enfin un comité CBD-Ramsar est en voie de création.

151. Votre pays a-t-il pris des mesures pour améliorer les données nationales sur: (décision VII/4)

Questions	Oui	Non	Non, mais élaboration en cours
a) Les biens et services dispensés par les écosystèmes des eaux intérieures ?			X
b) Les utilisations et variables socio-économiques de ces biens et services ?			X
c) Aspects hydrologiques de base de l'approvisionnement en eau associés au maintien de la fonction des écosystèmes ?			X
d) Les espèces et tous les niveaux taxonomiques ?			X
e) Les dangers qui menacent les écosystèmes des eaux intérieures ?			X

Autres observations sur le développement de données nationales, notamment une liste des données développées si vous avez répondu "**OUI**" aux questions ci-dessus.

Le développement d'informations et de données constituent deux étapes majeures dans le processus de conservation de la diversité biologique à travers la mise en place des programmes d'éducation, de formation, de sensibilisation et de recherche dont la trame initiale est collectée et le rapatriement. Cette action s'inscrit dans la durée et demande des ressources pour le renforcement des capacités et l'acquisition des équipements et des outils NTIC qui sont nécessairement limitées pour les pays en développement comme la Côte d'Ivoire.

152. Votre pays a-t-il promu l'application des directives pour l'évaluation rapide de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures ? (décision VII/4)	
a) Non, les directives n'ont pas été examinées	X
b) Non, directives examinées mais considérées inappropriées	
c) Oui, directives examinées et application/promotion en instance	
d) Yes, directives promues et appliquées	
Autres observations sur la promotion et l'application des directives pour l'évaluation rapide de la diversité biologique des écosystèmes des eaux intérieures.	

Encadrement LXIII .

Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

a) résultats et impacts des actions entreprises:

Les résultats et impacts des actions entreprises comprennent :

Cadre institutionnel : Création de Ministères techniques travaillant dans le domaine

Structures de mise en œuvre des dispositions de la Convention : Point focal FEM (BNI) : Ministère d'Etat, Ministère de l'Economie et des Finances

Mise en œuvre des dispositions de la Convention sur la DB (Direction de la Planification et de l'évaluation) : Ministère d'Etat, Ministère de l'Environnement, Comité Ramsar (Direction de la Faune) Ministère des Eaux et Forêts

Structures techniques : Mise en place de structures techniques travaillant dans le domaine

Surveillance de la nature y compris les eaux intérieures : ME – MEF – OIPR – Direction de la Police Forestière et SODEFOR

Recherche et enseignements : Centres de recherches et Universités - Privés

Début d'inventaire de la faune ichtyologique

Début d'inventaire de la faune benthique et entomologique

Inventaire des engins de production et des acteurs

Création de nouveaux organismes : FIRCA

Restructuration de certaines Institutions : Centre National de Recherche Agronomique etc.

Décentralisation de l'administration : création de conseils généraux etc.

Emergence de force de la Société Civile : ONG travaillant dans les domaines de l'environnement et dans les domaines aquatiques etc.

b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention:

But 2 : Promouvoir la conservation des espèces

Ob 1 : Restaurer, stabiliser ou réduire le déclin : suivi des statistiques du Ministère des Eaux et Forêts

- Surveillance par la Direction de la Faune - Code de l'eau - EIE

Ob 2 : Améliorer l'état des espèces menacées d'extinction : Conservation des lamantins dans les cours inférieurs de tous les cours d'eau avec l'appui du WWF et des organisations internationales

But 4 : Promouvoir l'utilisation durable et la consommation rationnelle

Ob 1 : Les produits de la DB proviennent de sources gérées durablement : les poissons vendus sur les marchés appartiennent à des stocks qui sont régulièrement suivis par le Ministère des Eaux et Forêts

Ob 2 : consommation ou exploitation irrationnelle réduite : Réglementation de la pêche par l'interdiction de pêche par empoisonnement, la capture d'individus de petite taille et l'autorisation de la pêche à l'aide d'engins respectant les normes du pays;

Ob 3 : Aucune espèce n'est menacée par le commerce international : les produits halieutiques des eaux intérieures ne sont pas vendus sur les marchés internationaux

But 5 : Réduire les précisions découlant de la perte d'habitat

Ob 1 : Réduction de l'appauvrissement des habitats : Etude d'impact environnemental pour tous les projets y compris les projets touchant les milieux aquatiques – Lutte contre les plantes flottantes

But 6 : Surveiller les risques posés par les espèces exotiques

Ob1 : Les voies d'accès sont surveillées : analyse en cours

Ob2 : Plans de gestions prêts pour chaque espèce envahissante – lutte contre les plantes flottantes et étude en cours

But 8 : Préserver la capacité des écosystèmes de fournir des biens et des services

Ob 1. Préserver la capacité des écosystèmes de fournir de biens et services – code de l'eau – réglementation de la pêche – sites Ramsar

Ob 2 : Préserver les ressources biologiques indispensables à la subsistance au profit des pauvres : Cette préservation passe par le développement de la pisciculture continentale afin de relever le niveau de production de poissons pour répondre à la demande des populations

c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010:

But 2 : Promouvoir la conservation des espèces

Ob 1 : Restaurer, stabiliser ou réduire le déclin : suivi des statistiques du Ministère des Eaux et Forêts - Surveillance par la Direction de la Faune - Code de l'eau - EIE

Ob 2 : Améliorer l'état des espèces menacées d'extinction : Conservation des lamantins dans les cours inférieurs de tous les cours d'eau avec l'appui du WWF et des organisations internationales

But 4 : Promouvoir l'utilisation durable et la consommation rationnelle

Ob 1 : Les produits de la DB proviennent de sources gérées durablement : les poissons vendus sur les marchés appartiennent à des stocks qui sont régulièrement suivis par le Ministère des Eaux et Forêts

Ob 2 : consommation ou exploitation irrationnelle réduite : Réglementation de la pêche par l'interdiction de pêche par empoisonnement, la capture d'individus de petite taille et l'autorisation de la pêche à l'aide d'engins respectant les normes du pays;

Ob 3 : Aucune espèce n'est menacée par le commerce international : les produits halieutiques des eaux intérieures ne sont pas vendus sur les marchés internationaux

But 5 : Réduire les précisions découlant de la perte d'habitat

Ob 1 : Réduction de l'appauvrissement des habitats : Etude d'impact environnemental pour tous les projets y compris les projets touchant les milieux aquatiques – Lutte contre les plantes flottantes

But 6 : Surveiller les risques posés par les espèces exotiques

Ob1 : Les voies d'accès sont surveillées : analyse en cours

Ob2 : Plans de gestions prêts pour chaque espèce envahissante – lutte contre les plantes flottantes et étude en cours

But 8 : Préserver la capacité des écosystèmes de fournir des biens et des services

Ob 1. Préserver la capacité des écosystèmes de fournir de biens et services – code de l'eau – réglementation de la pêche – sites ramsar
 Ob 2 : Préserver les ressources biologiques indispensables à la subsistance au profit des pauvres : Cette préservation passe par le développement de la pisciculture continentale afin de relever le niveau de production de poissons pour répondre à la demande des populations

d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux:

- a - Promotion timide de la participation de la population pour une meilleure gestion de l'eau et des zones humides par la sous direction de l'Information, de la documentation et de la sensibilisation de la Direction de l'Environnement
- b - Réalisation d'étude d'impact environnemental pour les projets d'aménagement des eaux et des zones humides (EIE -SCB, EIE-Troisième pont, EIE-Côtière etc)
- c - renforcement des capacités par la participation aux séminaires scientifiques sur les zones humides (CAW-Ghana)

f) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire:

g) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre :

La production en poissons des eaux intérieures est relativement faible pourtant la Côte d'Ivoire dispose de nombreux cours d'eaux et de plusieurs lacs naturels et artificiels. Plusieurs raisons permettent d'expliquer cette faiblesse, toutefois ici, nous rappelons que pour palier à cela le gouvernement ivoirien encourage la pisciculture continentale. Pour ce faire tous les écosystèmes aquatiques intérieurs doivent être connus, leur exploitation doit se faire manière rationnelle et les capacités renforcées comme mentionnés dans le plan stratégique du pays et cela nécessite d'énormes moyens pour le renforcement des capacités en formation des personnes, en équipements et en moyens financiers pour la conduite des travaux de recherche, moyens dont ne dispose pas la Côte d'Ivoire.

Diversité biologique marine et côtière

Généralités

153. Les stratégies et plans d'action de votre pays contiennent-ils les points suivants? Veuillez cocher la case correspondante par un "X" (décisions II/10 et IV/15)	
a) Développement de nouvelles aires marines et côtières protégées	X
b) Amélioration de la gestion des aires marines et côtières protégées existantes	X
c) Renforcement de la capacité intérieure pour la gestion des ressources marines et côtières, notamment par des programmes éducatifs et des initiatives de recherche ciblées (dans l'affirmative, veuillez préciser les types d'initiatives dans la case ci-dessous)	X
d) Amélioration de la gestion intégrée des aires marines et côtières (y compris la gestion des bassins hydrographiques) afin de réduire la sédimentation et les dépôts de matières nutritives dans l'environnement marin	X
e) Protection des aires qui sont importantes pour la reproduction, notamment les aires de ponte et de croissance	X
f) Amélioration des eaux usées et autres traitements de déchets	X

g) Contrôle de la pêche excessive et des pratiques de pêche destructives	X
h) Elaboration d'une politique exhaustive sur les océans (dans l'affirmative, veuillez indiquer le stade actuel d'élaborations dans la case ci-dessous)	X
i) Incorporation des connaissances locales et traditionnelles dans la gestion des ressources marines et côtières (dans l'affirmative, veuillez préciser la nature des dispositions de gestion dans la case ci-dessous)	X
j) Autres (veuillez préciser ci-dessous)	
k) Non applicable	
Veuillez fournir des précisions sur les activités ci-dessus ainsi qu'une liste de toute autre action prioritaire relative à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique marine et côtière.	

Développement de nouvelles aires marines et côtières protégées : En plus du site Ramsar d'Azagny, Cinq nouveaux sites ont été proposés en 2005 comme sites Ramsar et un site côtier protégé aquatique sensu stricto est en analyse

Amélioration de la gestion des aires marines et côtières protégées existantes : Création de l'OIPR – SODEFOR – ANDE – Sous Direction des aires et espèces protégées _Administration décentralisée (conseils généraux) et Forces locales interviennent désormais dans la gestion des aires marines et côtières

Renforcement de la capacité intérieure pour la gestion des ressources marines et côtières, notamment par des programmes éducatifs et des initiatives de recherche ciblées (dans l'affirmative, veuillez préciser les types d'initiatives dans la case ci-dessous) : Programmes de recherches développées par le CRO sur les ressources lagunaires, marines, côtières, programmes de recherche développés par le CRO sur les relations environnementales et les ressources aquatiques etc.

Amélioration de la gestion intégrée des aires marines et côtières (y compris la gestion des bassins hydrographiques) afin de réduire la sédimentation et les dépôts de matières nutritives dans l'environnement marin : Le CRO développe des programmes de recherche sur la bathymétrie des lagunes, du plateau continental, la sédimentation et la sensibilité des côtes.

Protection des aires qui sont importantes pour la reproduction, notamment les aires de ponte et de croissance : Identification et protection des zones de pontes des tortues marines – Protection locales des mangroves par des méthodes traditionnelles – définitions de réserves dans certaines lagunes par les populations riveraines (Lagune Aby) – interdiction de pêche en lagune Ebrié avec les grands filets pour éviter de détruire les stocks

Amélioration des eaux usées et autres traitements de déchets : Connaissance des sources et des types de pollution – Emissaire en mer pour réduire les apports d'eaux usées – CIAPOL (organisme spécialisé et réglementation spécifique contre la pollution maritime et lagunaire) – projet de construction d'une station d'épuration des eaux de ballast et des eaux de la baie de Cocody

Contrôle de la pêche excessive et des pratiques de pêche destructives : Code de l'eau – réglementation de la pêche – interdiction de la pêche par empoisonnement – comité du Ministère des productions halieutiques de délivrance des licences de pêche – suivi des statistiques de pêche par le CRO

Elaboration d'une politique exhaustive sur les océans (dans l'affirmative, veuillez indiquer le stade actuel d'élaborations dans la case ci-dessous) : Code de l'eau – Plan National d'Actions pour l'Environnement

Incorporation des connaissances locales et traditionnelles dans la gestion des ressources marines et côtières (dans l'affirmative, veuillez préciser la nature des dispositions de gestion dans la case ci-dessous) : Créations de réserves dans les lagunes – répartition traditionnelle des aires lagunaires et marines – Technique de pêche « acadja » - technique de pêche à l'épervier avec lancée de noix de coco sec – techniques de pêche de crabes à la balance-à la nasse et aux filets fixes à pieux – viviers de conservations des crabes

Mise en œuvre de la gestion intégrée des aires marines et côtières

154. Votre pays a-t-il mis en place et/ou renforcé les dispositions institutionnelles, administratives et législatives pour le développement de la gestion intégrée des aires marines et côtières?

a) Non

b) Premier stade de développement

c) Stade de développement avancé

d) Dispositions en place (veuillez préciser ci-dessous)

e) Non applicable

X

Autres observations sur l'état actuel de la mise en œuvre de la gestion intégrée des aires marines et

côtières.

Le Diagnostic et le livre blanc du littoral de la Côte d'Ivoire ont été réalisés afin de mettre en place les outils de gestion intégrée des aires marines côtières. En effet, les dispositions institutionnelles, administratives et législatives existent de façon générale mais ne sont pas spécifiquement orientées sur les aires marines et côtières. Aussi, la mise en œuvre des recommandations du Diagnostic et du livre blanc du littoral devrait permettre de résoudre en partie cette faiblesse.

155. Votre pays a-t-il mis en œuvre une gestion des ressources marines et côtière basée l'approche par écosystème, par exemple par l'intégration de la gestion des côtes et des bassins versants, ou par la gestion intégrée multidisciplinaire des côtes et des océans?

a) Non	
b) Premier stade de développement	
c) Stade de développement avancé	X
d) Mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Non applicable	

Autres observations sur l'état actuel de l'application de l'approche par écosystème à la gestion des ressources marines et côtières.

Afin de gérer durablement ces ressources aquatiques, la CI, par l'intermédiaire du CRO développe des programmes de recherche intégrés : PICCOLO, Programme de suivi des Thons, Dynamique côtière et sédimentaire, etc. Ces différents programmes sont menés par approche écosystémique ou simplement par l'intégration de plusieurs disciplines y compris la composante sociale.

Ressources vivantes marines et côtières

156. Votre pays a-t-il identifié les éléments constitutifs de ses écosystèmes marins et côtiers qui sont essentiels à leur fonctionnement, ainsi que les principaux dangers qui menacent ces écosystèmes?

a) No	X
b) Plans d'évaluation exhaustive des écosystèmes marins et côtiers en place (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Evaluation exhaustive en cours	X
d) Eléments constitutifs critiques identifiés et plans de gestion en cours d'élaboration (veuillez préciser ci-dessous)	x
e) Plans de gestion des éléments constitutifs essentiels des écosystèmes marins et côtiers en place (veuillez préciser ci-dessous)	
f) Non applicable	

Autres observations sur l'état actuel de l'évaluation, de la surveillance et de la recherche relatives aux écosystèmes marins et côtiers et aux principaux dangers les menaçant.

La plupart des sources de pollutions, les phénomènes et les causes d'érosion des côtes, les phénomènes et les engraissement des côtes, les saisons hydrologiques, les upwellings et les principaux courants sont connus dans l'ensemble mais des études sont encore en cours pour approfondir ces résultats. Ces travaux pour leur réalisation nécessitent de grands moyens pour le renforcement des capacités, l'acquisition des équipements et le transport en mer et des financements pour la conduite des travaux.

157. Votre pays entreprend-il les activités suivantes pour appliquer le programme de travail de la Convention sur les récifs coralliens? Veuillez cocher d'un "X" toutes les cases qui s'appliquent.

A c t i v i t é s	Ni appliqué ni une priorité	Non appliqué mais une priorité	Actuellement appliqué	Non applicable
a) Évaluation et surveillance écologiques des récifs coralliens				NA
b) Évaluation et surveillance socio-économiques des communautés et parties prenantes				NA
c) Gestion, particulièrement grâce à l'intégration de la gestion côtière et celle des aires marines et côtières protégées de l'environnement corallien				NA
d) Identification et application de mesures additionnelles et d'autres solutions afin de garantir les moyens de subsistance des populations tributaires des services dispensés par les récifs coralliens				NA
e) Programmes de participation des parties prenantes, associations, communautés et campagnes d'éducation du public				NA
f) Mesures visant à favoriser la formation et les perspectives de carrière des taxonomistes et écologistes du milieu marin				NA
g) Développement de systèmes d'alerte en cas de blanchissement corallien				NA
h) Développement d'une capacité d'intervention rapide afin de recueillir des données sur le blanchissement et la mortalité des coraux				NA
i) Restauration et réhabilitation des habitats dégradés des récifs coralliens				NA
j) Autres activités (veuillez préciser ci-dessous)				

Veuillez fournir des précisions sur les activités en cours.

Il n'existe pas d'activités sur les récifs coralliens en Côte d'Ivoire du fait que ceux-ci sont en nombre réduits et signalés essentiellement dans les eaux marines profondes.

Aires marines et côtières protégées

158. Dans la liste ci-dessous, quels fait correspondent le plus exactement à l'état actuel des aires marines et côtières protégées de votre pays ? Veuillez indiquer votre réponse par un "X".

a) Aires marines et côtières protégées déclarées officiellement (veuillez indiquer ci-dessous leur nombre)	X
b) Plans de gestion de ces aires établis avec la participation de toutes les parties prenantes	X
c) Gestion efficace avec des mesures d'application effective et de surveillance en place	X
d) Système ou réseau national d'aires marines et côtières protégées en cours de développement	X
e) Système ou réseau national d'aires marines et côtières protégées en place	
f) Le système national d'aires marines et côtières protégées comprend des zones aménagées pour l'utilisation durable, qui permettent des activités extractives	
g) Le système national d'aires marines et côtières protégées est composé d'aires qui excluent les activités extractives	X
h) Le système national d'aires marines et côtières protégées est entouré de pratiques de gestion durable recouvrant l'environnement marin et côtier plus large.	X
i) Autres (veuillez préciser ci-dessous)	
j) Non applicable	

Autres observations sur l'état actuel des aires marines et côtières protégées.

La Côte d'Ivoire dispose au niveau des aires marines et côtières les aires suivantes : Forêts classées : 11, Parcs nationaux : 3, Réserve botanique : 1 et Forêts sacrées : 38. A ces aires il faut ajouter les zones de ponte des tortues marines, les sites ornithologiques, les mangroves et les forêts marécageuses. Des études sont en cours pour l'identification d'aires marines côtières protégées « sensu stricto » aquatiques.

Mariculture

159. Votre pays applique-t-il des techniques qui visent à réduire au minimum les effets néfastes de la mariculture sur la biodiversité marine et côtière? Veuillez cocher toutes les cases qui s'appliquent.

a) Application d'évaluations de l'impact environnemental à tous les projets de mariculture	X
b) Elaboration et application de méthodes efficaces de sélection des sites dans le cadre de la gestion intégrée des aires marines et côtières	X
c) Mise au point de méthodes efficaces de contrôle des effluents et des déchets	

d)	Elaboration de plans adéquats de gestion des ressources génétiques au niveau des écloseseries	
e)	Elaboration de méthodes de l'écloserie contrôlée et de méthodes de reproduction solides afin d'éviter la récolte de frai naturel	X
f)	Dans les cas où la récolte de frai naturel est inévitable, développement de bonnes pratiques de récolte de frai, y compris l'emploi de matériel de pêche sélectif afin d'éviter les prises fortuites	X
g)	Utilisation d'espèces et de sous-espèces indigènes en mariculture	X
h)	Mise en œuvre de mesures efficaces pour éviter la libération involontaire d'espèces et de polypoides fertiles provenant de la mariculture	X
i)	Utilisation de bonnes méthodes d'élevage et de sites adéquats de libération afin de protéger la diversité génétique	X
j)	Minimiser l'emploi d'antibiotiques au moyen de meilleures techniques d'élevage	X
k)	Application de méthodes sélectives dans la pêche commerciale pour éviter ou minimiser les prises involontaires	X
l)	Considérer les connaissances traditionnelles, dans la mesure du possible, comme source de développement de techniques de mariculture durable	X
m)	Non applicable	

Autres observations sur les techniques visant à minimiser les effets néfastes de la mariculture sur la diversité biologique marine et côtière.

Compte tenu de la faible production des eaux marines et continentales en poissons, la Côte d'Ivoire développe timidement la mariculture pour répondre aux besoins de la population et cela dans les milieux margino-littoraux. C'est ainsi que depuis quelques temps l'élevage de poissons dans les milieux margino-littoraux se développe en étangs, bacs en bétons et en enclos ciblant les poissons locaux comme les Tilapias, les machoirons et les silures. Etant entendu que la plupart des activités réalisées dans le domaine se pratique dans les eaux intérieures dans des étangs. Les larves de tous ces poissons d'élevage sont généralement fournis par des structures étatiques spécialisés dans le domaine. Par ailleurs, des efforts sont mis en œuvre pour mettre en place toutes les dispositions nécessaires pour minimiser les effets néfastes de la mariculture exemple : la création de structure de surveillance de la faune comme la Direction de la faune du Ministère des Eaux et Forêts, la réalisation d'étude d'impact environnemental pour la réalisation de tous les projets y compris les projets touchant les milieux aquatiques (Décret N° 96-894 du 8 novembre 1996), le Code de l'eau : loi n°96-766 du 3 octobre 1996 dont certaines dispositions s'intéressent aux effets de la mariculture Enfin, il existe des structures techniques de l'Etat comme le CRO , les Universités et la Direction des Productions halieutiques qui ont la charge de conseils dans la réalisation de fermes d'élevage, la formation et l'enseignement de l'élevage dans les milieux aquatiques.

Espèces exotiques et génotypes

160. Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes pour contrôler les voies d'introduction d'espèces exotiques dans le milieu marin et côtier?	
a) Non	X
b) Mécanismes de contrôle possible des envahissements possibles causés par les eaux de ballast mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	
c) Mécanismes de contrôle des envahissements possibles causés par l'encrassement des coques de navires mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Mécanismes de contrôle envahissements possibles causés par l'aquaculture mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Mécanismes de contrôle des envahissements possibles causés par les libérations accidentelles, telles que les libérations d'aquariums, mis en place (veuillez préciser ci-dessous)	
f) Non applicable	
Autres activités sur l'état actuel des activités liées à la prévention des introductions d'espèces exotiques dans le milieu marin et côtier et de toute activité d'élimination.	
<p>Lutte contre les végétaux envahissant : Les plantes flottantes <i>Pistia striatiotes</i>, <i>Salvinia molesta</i> et <i>Eichhornia crassipes</i> envahissent régulièrement les plans d'eau ivoiriens et constituent des nuisances pour la population et surtout dégrade l'environnement. Aussi, un plan de lutte a été développé en utilisant des insectes phytophages pour contrôler ces espèces végétales</p> <p>Début d'inventaire des espèces exotiques marines et côtières : Suite à l'ouverture du canal de Vridi en 1951, des bateaux battant pavillons étrangers pénètrent régulièrement dans les eaux marines ivoiriennes et sont régulièrement accostés au port pour le déchargement des produits de commerce ou de poissons. Ceux-ci, occasionnent des entrées involontaires d'espèces exotiques. En plus de cela, on assiste à des introductions volontaires d'espèces exotiques pour différents buts dont l'aquaculture. Ces espèces sont en train d'être inventoriées afin de mieux les connaître. C'est ainsi que <i>Penaeus monodon</i> ou crevette tigrée géante est signalée désormais dans les eaux marines et côtières du pays.</p>	

Encadrement LXIV.

Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

a) les résultats et les impacts des actions entreprises

- 1 site ramsar Azagny – 5 sites ramsars en projet – identification et protection des aires de ponte des tortues marines – code de l'eau – PNAE – - projet de création d'aire marine
- Parcs et forêts classées du littoral – sites ramsars
- Restauration des forêts de mangroves lagunaires – restauration des embouchures du fleuve Comoé – restauration de l'embouchure du fleuve de Fresco – réduction des sources de

pollution par la construction de l'émissaire en mer, réalisation d'épis pour réduire l'érosion des côtes

- amélioration de l'état des lamantins
- Mise en place d'une mariculture basée sur les espèces indigènes comme le Tilapia, le machoiron et le silure. D'autres espèces locales sont en étude pour leur introduction dans la mariculture
- Les produits halieutiques (hors mis ceux des eaux intérieures) et particulièrement les poissons sont capturés dans les eaux côtières ivoiriennes et appartiennent aux stocks régulièrement suivis par le CRO
- La réglementation autorise l'utilisation des filets à grande maille afin de réduire la capture d'animaux de petite taille et encourage la réduction des captures accessoires ou de faux poissons (code de l'eau et législation sur la pêche)
- La pêche internationale concerne les espèces des eaux profondes ivoiriennes, espèces que les armateurs locaux ne peuvent pas pêchés par insuffisance de moyens
- lutte contre les végétaux envahissants – réduction de la pollution par la réalisation de l'émissaire en mer – réalisation d'épis pour réduire l'érosion des côtes – interdiction de la pêche par empoisonnement - .
- lutte contre les plantes flottantes – plan de gestion des plantes flottantes est réalisé et disponible
- sources de pollution connues – construction de l'émissaire en mer – surveillance de la pollution maritime et lagunaire par le CIAPOL - ANDE et la réalisation d'EIE
- suivi des statistiques des captures et gestion des poissons à faible coût comme les sardinelles, les ethmaloses et les crabes lagunaires – pisciculture de poissons à faible coût et à forte production comme le Tilapia – code de l'eau – accord de pêche avec la CEE dans les eaux profondes – Surveillance maritime par la marine marchande
- réserve de baie – techniques de pêche traditionnelle – partage des milieux aquatiques
- force émergente – comité de surveillance villageois – réglementation traditionnelle

b) la contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention

Les résultats et les progrès accomplis dans le cadre de la stratégie Mondiale traité sus mentionnés permettent la réalisation des buts suivants :

But 1 : la convention joue son rôle de chef de file pour les questions touchant les aires marines et côtières au niveau international

But 3 : Les stratégies et les plans d'actions nationaux relatifs et l'intégration des préoccupations touchant les aires marines et côtières dans les secteurs pertinents servent de cadre efficace pour la mise en œuvre des objectifs de la convention

But 4 : L'importance des aires marines et côtières et de la convention est mieux comprise, ce qui s'est traduit par un engagement plus large dans toute la société en faveur de la mise en œuvre

c) Contribution aux progrès vers l'objectif de 2010 :

Les résultats obtenus, sus mentionnés, contribuent pour la plupart à l'atteinte de l'objectif de 2010 à travers la réalisation des buts et objectifs spécifiques suivants :

But 1 : Promouvoir la conservation de la DB des écosystèmes, des habitats et des biomes

Ob 1 : Au moins 10% de chacune des régions écologiques de la planète sont conservées

Ob 2 : Les aires d'importance particulière sont protégées

But 2 : Promouvoir la conservation des espèces

Ob 1 : Restaurer, stabiliser ou réduire le déclin

Ob 2 : Améliorer l'état des espèces menacées d'extinction

But 3 : Promouvoir la conservation de la diversité génétique

Ob 1 : la diversité génétique est conservée

But 4 : Promouvoir l'utilisation durable et la consommation rationnelle

Ob 1 : Les produits de la DB proviennent de sources gérées durablement

Ob 2 : consommation ou exploitation irrationnelle réduite

Ob 3 : Aucune espèce n'est menacée par le commerce international

But 5 : Réduire les précisions découlant de la perte d'habitat

Ob 1 : Réduction de l'appauvrissement des habitats

But 6 : Surveiller les risques posés par les espèces exotiques

Ob1 : Les voies d'accès sont surveillées

Ob2 : Plans de gestions prêts pour chaque espèce envahissante

But 7 : Relever les défis posés les changements climatiques et la pollution

Ob2 : Réduire la pollution et ses impacts sur la DB

But 8 : Préserver la capacité des écosystèmes de fournir des biens et des services

Ob 2 : Préserver les ressources biologiques indispensables à la subsistance au profit des pauvres

But 9 : Préserver la diversité socioculturelle des communautés locales

Ob 1 : Protéger les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles

Ob 2. Protéger les droits des com. Locales

d) Progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux

Plusieurs actions sont en cours de réalisation ou de réflexion dans le cadre de la mise en œuvre de stratégie et plans d'action de la Côte d'Ivoire. Toutefois, l'absence d'indicateurs fait obstacle à toute initiative visant l'évaluation précise des progrès accomplis dans la mise en œuvre des stratégies et plans d'actions.

e) Contribution à la réalisation des objectifs de développement pour le millénaire

Les résultats et les progrès accomplis dans le cadre de la stratégie Mondiale traité sus mentionnés contribuent aux objectifs de développement pour le millénaire suivants :

Objectif.1 : assurer un environnement durable

Objectif.2 : mettre en place un partenariat pour le développement

Objectif 3 : Réduire la pauvreté

f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre :

Diversité biologique agricole

161. ■ Votre pays a-t-il développé des stratégies, des programmes et des plans nationaux qui assurent la mise au point et l'application efficaces de politiques et de mesures menant à l'utilisation durable des éléments constitutifs de la diversité biologique agricole ? (décisions III/11 et IV/6)

a) Non	
b) Non, mais stratégies, programmes et plans en cours d'élaboration	
c) Oui, un certain nombre de stratégies, programmes et plans en place (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, stratégies, programmes et plans complets en place (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres commentaires sur les stratégies, des programmes et des plans nationaux relatifs aux éléments constitutifs de la diversité biologique agricole.

- Un plan Directeur du Développement Agricole est mise en place depuis 1991 et couvre la période 1992 – 2015.
- Stratégie pour la conservation des ressources agricoles
 - o Objectif 1 : Favoriser l'utilisation durable des ressources agricoles.
 - o Objectif 2 : Améliorer les connaissances des espèces agricoles.

162. ■ Votre pays a-t-il identifié les moyens de traiter les impacts potentiels des technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques sur la conservation *in situ* et *ex_situ* et l'utilisation durable, y compris la sécurité alimentaire de la diversité biologique agricole? (décision V/5)

a) Non	
b) Non, mais mesures potentielles à l'étude	X
c) Oui, certaines mesures identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, mesures exhaustives identifiées (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres informations sur les moyens de traiter les impacts potentiels des technologies de restriction de l'utilisation des ressources génétiques sur la conservation *in situ* et *ex_situ* et l'utilisation durable de la diversité biologique agricole

Annexe à la décision V/5 – Programme de travail sur la diversité biologique agricole

Elément 1 du programme – Evaluation

163. Votre pays a-t-il effectué des évaluations spécifiques des composants de la biodiversité agricole tels que ressources phylogénétiques, ressources zoo génétiques, pollinisateurs, gestion des insectes nuisibles et le cycle des substances nutritives?

a) Non	X
b) Oui, évaluations en cours (veuillez préciser les composants ci-dessous)	
c) Oui, évaluations complétées (veuillez préciser les composants et les	

résultats des évaluations ci-dessous)

Autres commentaires sur les évaluations spécifiques des composants de la biodiversité agricole.

164. Votre pays effectue-t-il des évaluations sur les interactions entre les pratiques agricoles et la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité en référence à l'Annexe I de la Convention (p.ex. écosystèmes et habitats ; espèces et communautés ; génomes et gènes qui ont une importance sociale, scientifique ou économique) ?

a) Non

b) Oui, évaluations en cours

c) Oui, certaines évaluations complétées (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, évaluations exhaustives complétées (veuillez préciser ci-dessous)

Autres commentaires sur les évaluations des composants de la biodiversité (p.ex. écosystèmes et habitats ; espèces et communautés ; génomes et gènes qui ont une importance sociale, scientifique ou économique).

L'étude du bilan des superficies forestières dans la moitié sud du pays, réalisée en 1992 établit une corrélation étroite entre la régression des écosystèmes forestiers et l'accroissement des superficies des plantations agricoles telles que le café et le cacao.

D'autres formes d'évaluation sont en cours

165. Votre pays a-t-il effectué une évaluation sur les connaissances, innovations et pratiques des agriculteurs et des communautés autochtones et locales en matière de préservation de la biodiversité agricole et des services reliés aux écosystèmes agricoles en faveur et à l'appui de la production et de la sécurité alimentaires ?

a) Non

b) Oui, évaluations en cours

c) Oui, évaluations complétées (veuillez indiquer ci-dessous où se trouve l'information)

Autres commentaires sur l'évaluation sur les connaissances, innovations et pratiques des agriculteurs et des communautés autochtones et locales.

166. Votre pays a-t-il surveillé une dégradation globale, un statu quo ou une restauration/réhabilitation de la biodiversité depuis 1993, date de la rentrée en vigueur de la Convention?

a) Non

b) Oui, aucun changement relevé (statu quo)

c) Oui, dégradation globale relevée (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, restauration ou réhabilitation observée (veuillez préciser ci-dessous)

Autres commentaires sur les observations.

La dégradation des écosystèmes observée depuis les années 80 a été considérablement ralentie vers la fin des années 95 – 96, suite à la mise en œuvre de certains programmes et projets forestiers : La prise

en main des forêts classées est quasi-totale et la plupart bénéficie de plan d'aménagement
 Les feux de brousse dévastateurs, sont de plus en plus rares grâce à l'intensification des activités de sensibilisation

Elément 2 du Programme – Gestion adaptative

167. Votre pays a-t-il identifié les pratiques de gestion, technologies et politiques qui favorisent les effets positifs et atténuent les impacts négatifs sur la biodiversité agricole, et améliorent la productivité et la capacité d'assurer la subsistance ?

- | | |
|---|---|
| a) Non | |
| b) Non, mais pratiques, technologies et politiques potentielles en cours d'identification | X |
| c) Oui, certaines pratiques, technologies et politiques identifiées (veuillez préciser ci-dessous) | |
| d) Oui, pratiques, technologies et politiques compréhensives identifiées (veuillez préciser ci-dessous) | |

Autres commentaires sur les pratiques de gestion, technologies et politiques identifiées.

Elément 3 du programme – Renforcement des capacités

168. Votre pays a-t-il augmenté les capacités des agriculteurs, communautés autochtones et locales, et leurs organisations et les autres parties prenantes, afin de gérer durablement la biodiversité agricole et développer des stratégies et méthodologies pour la conservation *in situ*, l'utilisation durable et la gestion de la diversité biologique agricole ?

- | | |
|--|---|
| a) Non | X |
| b) Oui (veuillez préciser les aires/composants et groupes ciblés avec capacités améliorées) | |

Autres commentaires sur les capacités des agriculteurs, communautés autochtones et locales, et leurs organisations et les autres parties prenantes.

169. Votre pays a-t-il mis en place des mécanismes opérationnels qui favorisent une large participation des parties prenantes afin de former des partenariats véritables pour contribuer à l'application du programme de travail sur la biodiversité agricole ?

- | | |
|--|---|
| a) Non | |
| b) Non, mais des mécanismes possibles identifiés | X |
| c) Non, mais des mécanismes en cours d'élaboration | |
| d) Oui, des mécanismes en place | |

170. Votre pays a-t-il amélioré le cadre politique, y compris les arrangements pour le partage des avantages et les mesures d'incitation en vue de soutenir la gestion locale de la biodiversité agricole ?

- | | |
|--------|--|
| a) Non | |
|--------|--|

b) Non, mais certaines mesures et arrangements sont en cours d'identification	X
c) Non, mais certaines mesures et arrangements sont en cours d'élaboration	
d) Oui, des mesures et des arrangements ont été mis en œuvre	
Autres observations sur les mesures prises pour améliorer le cadre politique.	

Élément 4 du programme – Intégration	
171. Votre pays intègre-t-il les plans nationaux ou les stratégies pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité agricole dans les plans et programmes sectoriels et intersectoriels?	
a) Non	
b) Non, mais révision en cours	
c) Non, mais cadres et mécanismes potentiels en cours d'identification	X
d) Oui, certains plans nationaux et stratégies intégrés dans quelques plans et programmes sectoriels (veuillez préciser ci-dessous)	
e) Oui, certains plans nationaux et stratégies intégrés dans d'importants plans et programmes sectoriels (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres commentaires sur l'intégration des plans nationaux et les stratégies dans les plans et programmes sectoriels et intersectoriels.	

172. Votre pays soutient-il le réseau institutionnel et les mécanismes de politique et de planification afin d'intégrer la diversité biologique agricole dans les stratégies et plans d'action agricoles, et son intégration dans des stratégies et plans d'action plus larges pour la biodiversité?	
a) Non	
b) Oui, en soutenant les institutions dans leurs évaluations pertinentes	X
c) Oui, en élaborant des lignes directrices de politique et de planification	X
d) Oui, en développant les moyens de formation	
e) Oui, en soutenant le renforcement des capacités aux niveaux politique, technique et local	
f) Oui, en encourageant la synergie dans l'application des plans d'action convenus et entre les évaluations en vigueur et les processus intergouvernementaux	X
Autres observations sur le soutien du réseau institutionnel et des mécanismes de politique et de planification.	

173. Dans les cas des centres d'origine intérieurs, votre pays encourage-t-il les activités de conservation *in situ* et *ex situ* au niveau des exploitations, de la variabilité des ressources génétiques aux fins de production alimentaire et agricole, y compris celle des espèces sauvages apparentées?

a) Non

X

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

Autres observations sur la conservation de la variabilité des ressources génétiques aux fins de production alimentaire et agricole dans leurs centres d'origines.

Encadrement LXV.

Veillez fournir des informations sur les actions entreprises par votre pays pour mettre en œuvre le Plan d'action pour l'Initiative internationale pour la conservation et l'utilisation durable des pollinisateurs.

Encadrement LXVI.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

a) les résultats et les impacts des actions entreprises

- Les structures de recherches ont acquis de nombreux résultats dans la conservation des espèces cultivées. Ainsi, depuis 1966, le CNRA (ex IDEFOR et ex IDESSA) et l'IRD (ex ORSTOM) sont associées dans une opération pour conserver et évaluer les ressources génétiques en Côte d'Ivoire. Aujourd'hui, concernant le café, le matériel conservé est unique au monde en raison du nombre de taxons (une trentaine), de la taille des effectifs (7.500 génotypes) et de la diversité des origines (500 sites de prélèvement). Les formes sauvages y sont bien représentées : 1.300 individus de *C. arabica* et 700 individus de *C. canephora*. En ce qui concerne le cacao, le matériel végétal est conservé dans deux parcelles localisées à Divo et Bingerville. Pour le cacao, La collection de cacaoyers de Côte d'Ivoire regroupe environ 700 obtentions dont une dizaine de criollo.
- De nombreux sous produits sont mis en valeur notamment les plantes alimentaires (120 plantes alimentaires : le *Ricinodendron Heudelotii* *Lannea microcarpa*, etc
- Mise en place de mesures alternatives (élevage de petit gibier : aulacodes, d'escargots, etc.).
- Gestion durable des sols – réduction de l'emploi des engrais - agroforesterie

b) la contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention

Les résultats et les progrès accomplis dans le cadre de la stratégie Mondiale traité sus mentionnés contribuent encore très faiblement à la réalisation du but⁴ du plan stratégique

c) Contribution aux progrès vers l'objectif de 2010 :

Les résultats obtenus, sus mentionnés, contribuent pour la plupart à l'atteinte de l'objectif de 2010 à travers la réalisation des buts et objectifs spécifiques suivants :

But 4 : Promouvoir l'utilisation durable et la consommation rationnelle

Objectif 12 : Exploitation des produits d'origine végétale

Objectifs 13, 14, 15 et 16 : Participation des populations pour la conservation des plantes

But 5 : Réduire les pressions découlant de la perte d'habitat

Objectif 6 : Gestion de 30 % au moins des terres productives

But 8 / objectif 8.2 : Préserver les ressources biologiques indispensables à la subsistance, la sécurité alimentaire et la santé, notamment au profit des pauvres

d) Progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux

Beaucoup de progrès ont été enregistrés dans les secteurs suivants :

- Recherche agronomique
- Aménagement des terroirs et application d'une politique foncière
- Promotion du monde paysan et des dynamismes locaux
- Formation et meilleur encadrement des paysans
- Recherche et mise en place d'une institution de financement durable

e) Contribution à la réalisation des objectifs de développement pour le millénaire

Les résultats et les progrès accomplis dans le cadre de la stratégie Mondiale traité sus mentionnés contribuent aux objectifs de développement pour le millénaire suivants :

Objectif.1 : Réduction de la pauvreté

Objectif.2 : assurer un environnement durable

Objectif.2 : mettre en place un partenariat pour le développement

f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre :

- Insuffisance du mécanisme de valorisation- promotion- diffusion- transfert des résultats à tous les acteurs y compris les décideurs
- Insuffisance de moyens financiers pour le renforcement des capacités, l'acquisition d'équipements et la conduite des travaux de recherches.

Diversité biologique des forêts

Généralités

174. Votre pays a-t-il incorporé les éléments pertinents du programme de travail dans ses stratégies et plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique et dans ses programmes forestiers nationaux?

- | | |
|---|---|
| a) Non | |
| b) Oui, veuillez décrire le processus utilisé | |
| c) Oui, veuillez décrire les contraintes/obstacles rencontrés dans le processus | X |
| d) Oui, veuillez décrire les enseignements dégagés | |
| e) Oui, veuillez décrire des cibles pour les actions prioritaires du programme de travail | |

Autres observations sur l'incorporation des éléments pertinents du programme de travail dans vos stratégies et plans d'action nationaux et vos programmes forestiers.

Dans le Plan Directeur Forestier élaboré en 1988 (avant la convention) et le Programme Cadre de Gestion des Forêts élaboré en 2003, des éléments pertinents du programme sont pris en compte, notamment :

- L'éducation, la formation et la sensibilisation
- L'implication des acteurs à la décision et à la gestion

Dans le document de stratégie nationale pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique les objectifs et orientations suivants ont été pris en compte :

Renforcer les capacités

Renforcement des connaissances sur les aires protégées Renforcement des connaissances sur les aires protégées

Renforcement des capacités institutionnelles et humaines de conservation des aires protégées

Consolider et renforcer le rôle de conservation des aires protégées

Protection des aires protégée

Améliorer la gestion des aires protégées

Amélioration du cadre législatif et institutionnel des aires protégées

Réduire les pressions humaines et les impacts négatifs des activités sectorielles sur la conservation des aires protégées Réduire les pressions humaines et les impacts négatifs des activités sectorielles sur la conservation des aires protégées

Responsabilisation des populations riveraines à la conservation des aires protégées

Diminution des impacts négatifs des activités sectorielles sur la conservation des aires protégées

Améliorer les connaissances de la diversité biologique du milieu forestier

Identification et connaissance des ressources forestières

Promotion de la recherche sur les ressources forestières

Renforcement des capacités humaines en matière de conservation des ressources forestières

Promouvoir l'utilisation durable des ressources forestières

Encouragement des efforts de conservation des ressources forestières Encouragement des

efforts de conservation des ressources forestières

Réduction de la dégradation et de la destruction des ressources forestières

Encadrement LXVII.

Veillez indiquer les outils appliqués (politique, planification, gestion, évaluation et mesure) et les mesures, le cas échéant, que votre pays utilise pour mettre en œuvre et évaluer le programme de travail. Veillez indiquer quels outils et mesures aideraient la mise en œuvre.

Outils législatifs et instruments fiscaux

Encadrement LXVIII.

Veillez indiquer à quel point et comment votre pays a impliqué les communautés autochtones et locales et respecté leurs droits et intérêts, dans la mise en œuvre du programme de travail.

- Cession de la propriété de l'arbre aux populations (propriétés foncières + usufruit)
- Implication plus active des populations au niveau du processus décisionnel ainsi que de sa mise en œuvre.
- Les populations autochtones sont les premiers bénéficiaires des travaux forestiers

Encadrement LXIX.

Veillez indiquer les actions entreprises par votre pays pour renforcer les capacités en ressources humaines et financières pour la mise en œuvre du programme de travail.

- Programmes de formation dans les écoles forestières :
 - o INPH Yamoussoukro
 - o Ecole forestière du Banco
 - o Ecole de Faune de Bouaflé

Encadrement LXX.

Veillez indiquer de quelle manière votre pays a collaboré et coopéré (par ex. sud-sud, nord-sud, sud-nord, nord-nord) avec d'autres gouvernements et organisations régionales ou internationales pour la mise en œuvre du programme de travail. Veillez indiquer en outre les contraintes et/ou les besoins identifiés.

Banque mondiale (PSF1) BAD (savane- forêt) ACDI aménagement de la forêt de Duékoué) ; GTZ (forêt de l'Est) ; Union Européenne (forêts de la côtière)

Programme de travail élargi sur la diversité biologique des forêts

Elément 1 du programme – Conservation, utilisation durable et partage des avantages

175. Votre pays applique-t-il l'approche par écosystème à la gestion de tous les types de forêts?

- | | |
|---|---|
| a) Non, veuillez expliquer ci-dessous | |
| b) Non, mais mesures possibles identifiées (veuillez préciser ci-dessous) | |
| c) Oui (veuillez préciser ci-dessous) | X |

Autres observations sur l'application de l'approche par écosystème à la gestion des forêts.

Depuis 1994, toutes les forêts classées font l'objet d'aménagement. Les plans d'aménagement sont élaborés en tenant compte de l'environnement spécifique et global de la forêt. L'approche par écosystème est donc privilégiée dans l'élaboration de ces plans

176. Votre pays a-t-il pris des mesures pour réduire les menaces qui pèsent sur la diversité biologique des forêts et atténuer les incidences des processus qui la menacent?

Options	X	Précisions
a) Oui		<p>Veuillez préciser les principales menaces identifiées par rapport à chaque objectif du but 2 et les mesures prises pour entreprendre des actions prioritaires</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les infiltrations agricoles dans les forêts de l'Etat : la surveillance des forêts a été renforcée ; les zones à caractère forestier plus marqué sont mieux protégées et apurées de leurs infiltrations 2. Expansion anarchique des cultures : l'Agriculture est stabilisée dans les périphéries des forêts 3. Ravages dus aux feux de brousse : des comités villageois de lutte ont été mis en place 4. Exploitation forestière anarchique : Des plans d'aménagement et de gestion sont exigés avant toute exploitation
b) Non		<p>Veuillez fournir des explications ci-dessous</p>

Autres observation sur les mesures prises pour réduire les menaces qui pèsent sur la diversité biologique des forêts et atténuer les incidences des processus qui la menacent (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

177. Votre pays prend-t-il des mesures pour protéger, régénérer et restaurer la diversité biologique des forêts?

Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 3 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p> <p>Les plans d'aménagement élaborés pour les forêts de l'Etat, prévoient pour les zones riches en biodiversité végétale, une vocation de conservation intégrale</p> <p>Les Parcs nationaux et Réserves bénéficient d'une protection plus rigoureuse et sont donc en général mieux protégés</p> <p>Les forêts sacrées (forêts appartenant aux communautés villageoises et servant aux pratiques mystiques) sont désormais prises en compte dans la conservation de la biodiversité et leur protection est encouragée</p>
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>

Autres observations sur les mesures pour protéger, régénérer et restaurer la diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

Autres actions entreprises :

- Mise en place d'une structure de gestion des Parcs nationaux et réserves depuis 2002
- Institution d'une fondation pour le financement durable des Parcs
- Ouverture de la gestion des forêts de l'Etat, aux gestionnaires privés
- Activité de communication d'Information et d'éducation auprès des populations cibles

178. Votre pays prend-il des mesures pour promouvoir l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts?

Options	X	Précisions
a) Oui	X	<p>Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 4 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cession de la propriété de l'arbre aux propriétaires des terres - Ouverture de la gestion des forêts de l'Etat aux privés - Contribution des concessionnaires de Périmètres d'exploitation Forestières à l'effort de reboisement - Gestion des Parcs Nationaux par une structures semi privées, à savoir l'Office Ivoirien des Parcs Nationaux
b) Non		<p>Veillez fournir des explications ci-dessous</p>

Autres observations sur les mesures pour promouvoir l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

179. Votre pays prend-il des mesures pour promouvoir l'accès et le partage des avantages découlant des ressources génétiques forestières?

Options	X	Précisions
a) Oui		Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 5 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités
b) Non		Veillez fournir des explications ci-dessous
	X	Pour partager il faut connaître et donc évaluer. Actuellement, l'évaluation des ressources génétiques est encore en cours

Autres observations sur les mesures pour promouvoir l'accès et le partage des avantages découlant des ressources génétiques forestières (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

Élément 2 du programme – Environnement institutionnel et socio-économique porteur

180. Votre pays prend-il des mesures pour encourager l'environnement institutionnel porteur pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts, y compris l'accès et le partage des avantages?

Options	X	Précisions
a) Oui		Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 1 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités
	X	L'environnement institutionnel et socio économique a été réformé en ce qui concerne la gestion des ressources forestières : les populations et les privés sont étroitement associés à la gestion pour une utilisation durable de la ressource Dans le domaine des Parcs et Réserves, la mise en place d'un office, est une avancée majeure qui va permettre aux populations de bénéficier de certains avantages liés aux ressources biologiques
b) Non		Veillez fournir des explications ci-dessous

Autres observations sur les mesures prises pour encourager l'environnement institutionnel porteur pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

181. Votre pays prend-il des mesures pour remédier aux carences et aux distorsions socio-économiques qui conduisent à des décisions entraînant une perte de diversité biologique des forêts?

Options	X	Précisions
a) Oui	X	Veillez identifier des actions prioritaires pour chaque objectif du but 2 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités
		Tous les parcs, Réserves naturelles, Forêts de l'Etat font l'objet d'étude socioéconomique, avant tout aménagement, afin de permettre de prendre en compte les besoins des populations leur intérêts économiques et culturels
b) Non		Veillez fournir des explications ci-dessous

Autres observations sur les mesures prises pour remédier aux carences et aux distorsions socio-économiques qui conduisent à des décisions entraînant une perte de diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

182. Votre pays prend-il des mesures pour améliorer l'éducation, la participation et la sensibilisation du public en ce qui concerne la diversité biologique des forêts?

Options	X	Précisions
a) Oui	X	Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 3 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités
		Des actions de sensibilisation sont menées au travers des médias pour une plus grande sensibilisation du public
b) Non		Veillez fournir des explications ci-dessous

Autres observations sur les mesures prises pour améliorer l'éducation, la participation et la sensibilisation du public en ce qui concerne la diversité biologique des forêts (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

Elément 3 du programme – Connaissances, évaluation et surveillance

183. Votre pays prend-il des mesures pour établir une classification générale des écosystèmes forestiers à plusieurs échelles afin d'améliorer l'évaluation de l'état et de l'évolution de la diversité biologique des forêts?

Options	X	Précisions
a) Oui	X	Veillez identifier des actions prioritaires pour chaque objectif du but 1 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.
		Les écosystèmes forestiers sont classés en fonction des grandes zones phytogéographiques en Domaines et Secteurs
b) Non		Veillez fournir des explications ci-dessous

Autres observations sur les mesures prises pour établir une classification générale des écosystèmes forestiers à plusieurs échelles (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

184. Votre pays prend-il des mesures pour améliorer les connaissances et les méthodes concernant l'évaluation de l'état et de l'évolution de la diversité biologique des forêts?

Options	X	Précisions
a) Oui		Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 2 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.
		Plusieurs méthodes d'évaluation sont connues depuis 1990. Certaines de ces méthodes ont été éprouvées et retenues. D'autres méthodes sont encore en cours d'essai mais nécessitent des financements qui ne sont pas encore disponibles
b) Non		Veillez fournir des explications ci-dessous

Autres observations sur les mesures prises pour améliorer les connaissances et les méthodes concernant l'évaluation de l'état et de l'évolution (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

185. Votre pays prend-il des mesures pour améliorer la compréhension du rôle de la diversité biologique des forêts et du fonctionnement des écosystèmes?

Options	X	Précisions
a) Oui	X	Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 3 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.
		Des ateliers et réunions aux niveaux national et régional sont organisés pour une meilleure compréhension de la biodiversité et de son importance mais cela reste en dessous des efforts à fournir parce que la notion semble encore difficile à percevoir.
b) Non		Veillez fournir des explications ci-dessous

Autres observations sur l'amélioration de la compréhension du rôle de la diversité biologique des forêts et du fonctionnement des écosystèmes (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

186. Votre pays prend-il des mesures au niveau national pour améliorer l'infrastructure de gestion des données et des informations aux fins d'une évaluation et d'une surveillance précises de la diversité biologique des forêts au plan mondial?

Options	X	Précisions
a) Oui	X	Veillez identifier des actions prioritaires par rapport à chaque objectif du but 3 et décrire les mesures prises pour aborder ces priorités.
		Une base de données sur les informations relatives à la biodiversité existe déjà depuis 2000. Cependant elle reste à enrichir et à être plus opérationnelle ; à terme elle devra permettre une meilleure surveillance de la diversité biologique
b) Non		Veillez fournir des explications ci-dessous

Autres observations sur les mesures prises pour améliorer l'infrastructure de gestion des données et des informations (y compris l'efficacité des actions entreprises, les enseignements tirés, les incidences sur la diversité biologique des forêts, les contraintes, les besoins, les outils et les objectifs).

Encadrement LXXI.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

a) les résultats et les impacts des actions entreprises

- Les évaluations régulières et périodiques de l'état de conservation des aires protégées et autres sites de conservation des plantes permettent de réaliser l'état de conservation de ces espèces. Il importe de signaler que la plupart de ces parcs sont soumis à une forte pression anthropique.
- Le réseau des aires protégées est assez représentatif des écosystèmes terrestres et aquatiques rencontrés en Côte d'Ivoire. On peut dénombrer, près de 231 forêts classées d'une superficie totale de 4.200.000 ha, 8 parcs nationaux d'une superficie totale de 1.732.100 ha, 6 réserves naturelles d'une superficie de 339.630 hectares, et enfin 16 Réserves Botaniques d'une superficie totale de 198.418 hectares soit environ 20 % de la superficie de la Côte d'Ivoire.
- Les inventaires floristiques ont permis de conclure que la forêt dense humide est la formation végétale qui abrite les peuplements végétaux les plus diversifiés. Deux parcs importants ont été établis dans ces milieux notamment le PNT (Parc National de Tai), le PNB (Parc National du Banco) et les forêts classées du littoral.
- Les aires protégées et les forêts classées sont gérées dans le respect de la conservation de la diversité végétale.
- Les espèces végétales menacées d'extinction sont répertoriées et conservées dans les parcs nationaux et réserves naturelles, les forêts classées et autres forêts sacrées du pays
- Une base de données sur les informations relatives à la biodiversité existe déjà depuis 2000. Cependant elle reste à enrichir et à être plus opérationnelle ; à terme elle devra permettre une meilleure surveillance de la diversité biologique
- Des ateliers et réunions aux niveaux national et régional sont organisés pour une meilleure compréhension de la biodiversité et de son importance mais cela reste en dessous des efforts à fournir parce que la notion semble encore difficile à percevoir.
- Les écosystèmes forestiers sont classés en fonction des grandes zones phytogéographiques en Domaines et Secteurs
- Des actions de sensibilisation sont menées au travers des médias pour une plus grande sensibilisation du public

b) la contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention

Les résultats et les progrès accomplis dans le cadre de la stratégie Mondiale traités sus mentionnés permettent la réalisation des buts suivants :

But 3 : Les stratégies et les plans d'actions nationaux relatifs et l'intégration des préoccupations touchant à la diversité biologique dans les secteurs pertinents servent de cadre efficace pour la mise en œuvre des objectifs de la convention

But 4 : L'importance de la diversité biologique et de la convention est mieux comprise, ce qui s'est traduit par un engagement plus large dans toute la société en faveur de la mise en œuvre

c) Contribution aux progrès vers l'objectif de 2010 :

Les résultats obtenus, sus mentionnés, contribuent pour la plupart à l'atteinte de l'objectif de 2010 à travers la réalisation des buts et objectifs spécifiques suivants :

But 1 : Promouvoir la conservation de la DB des écosystèmes, des habitats et des biomes

Objectif 2 : Evaluation préliminaire de l'état de la conservation de toutes les espèces végétales connues au niveau national

Objectif 4 : Conservation d'au moins 10% de chacune des zones écologiques :

But 2 : Promouvoir la conservation des espèces

Objectif 1 : Etablissement d'une liste des espèces végétales connues de la flore ivoirienne

Objectif 2 : Evaluation préliminaire de l'état de la conservation de toutes les espèces végétales connues au niveau national

Objectif 8 : Placement des espèces végétales menacées dans des collections

But 4 : Promouvoir l'utilisation durable et la consommation rationnelle

Objectif 12 : Exploitation des produits d'origine végétale

Objectifs 13, 14, 15 et 16 : Participation des populations pour la conservation des plantes

But 5 : Réduire les pressions découlant de la perte d'habitat

Objectif 6 : Gestion de 30 % au moins des terres productives

But 9 : Préserver la diversité socioculturelle des communautés locales

Objectif 13 : Protection des connaissances, innovations et pratiques autochtones et locales connexes

d) Progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux

Les stratégies relatives à la conservation de la biodiversité des forêts de la Côte d'Ivoire sont reflétées dans le Plan Directeur Forestier, le PCGF, Le PNReb et la SNDB.

Dans l'ensemble on peut observer une grande évolution par rapport aux objectifs fixés, notamment

- La lutte contre les menaces (Agriculture extensive, feux de brousse, exploitation irrationnelle)
- L'implication plus grande des populations dans les décisions de gestion

Plusieurs actions sont en cours de réalisation ou de réflexion dans le cadre de la mise en œuvre de stratégie et plans d'action de la Côte d'Ivoire. Toutefois, l'absence d'indicateurs fait obstacle à toute initiative visant l'évaluation précise des progrès accomplis dans la mise en œuvre des stratégies et plans d'actions.

e) Contribution à la réalisation des objectifs de développement pour le millénaire

Les résultats et les progrès accomplis dans le cadre de la stratégie Mondiale traités sus mentionnés contribuent aux objectifs de développement pour le millénaire suivants :

Objectif.1 : assurer un environnement durable

Objectif.2 : mettre en place un partenariat pour le développement

f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre :

Plusieurs contraintes ont été rencontrées dans la mise en œuvre de ces activités. Celles-ci se résument à :

- Insuffisance et ou absence de mécanisme de suivi évaluation des actions réalisées dans le cadre des conventions
- Insuffisance d'éducation et de promotion

- absence de mécanisme de valorisation- promotion- diffusion- transfert des résultats à tous les acteurs y compris les décideurs
- Insuffisance des moyens financiers pour le renforcement des capacités, l'acquisition d'équipements et la conduite des travaux de recherches.

Diversité biologique des terres arides et sub-humides

187. Votre pays soutient-il scientifiquement, techniquement, et financièrement, au niveau national ou régional, les activités identifiées dans le programme de travail? (décisions V/23 et VII/2)

a) Non

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres commentaires sur le soutien scientifique, technique, et financier, au niveau national ou régional, des activités identifiées dans le programme de travail.

Inventaire taxonomique

188. Votre pays a-t-il intégré les actions dans le cadre du plan de travail sur les terres arides et sub-humides aux stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique ou au Programme d'action national de la Convention des Nations Unies pour la lutte contre la désertification (CNULCD)? (décisions V/23, VI/4 et VII/2)

a) Non

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres observations sur l'intégration des actions dans le cadre du programme de travail sur les terres arides et sub-humides aux stratégies et plans d'actions nationaux ou au Programme d'action national de la CNULCD.

Axes stratégiques du PAN-LCD

189. Votre pays a-t-il pris des mesures pour adapter la mise en œuvre du programme de travail d'une manière synergétique et dans un esprit de collaboration aux programmes nationaux CNULCD et aux autres programmes adoptés dans le cadre des conventions environnementales? (décisions V/23, VI/4 et VII/2)

a) Non

b) Oui, certains liens établis (veuillez préciser ci-dessous)

c) Oui, de nombreux liens établis (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres observations sur les mesures prises pour adapter la mise en œuvre du programme de travail d'une manière synergétique et dans un esprit de collaboration aux programmes nationaux CNULCD et aux autres programmes adoptés dans le cadre des conventions environnementales

Partie A du programme: Evaluation

190. Votre pays a-t-il évalué et analysé des informations sur l'état de la diversité biologique des terres arides et sub-humides et sur les pressions qui s'y exercent, diffusé les connaissances existantes et les meilleures pratiques en vigueur, et comblé les lacunes en matière de connaissances, afin de définir les activités qu'il convient d'entreprendre? (Décision V/23, Part A: Evaluation, Objectif opérationnel, activité 1 à 6)

a) Non

b) No, mais des évaluations sont en cours

c) Oui, certaines évaluations effectuées (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, des évaluations exhaustives entreprises (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres observations sur les informations pertinentes sur l'état et l'évolution et la diffusion des connaissances existantes et des meilleures pratiques en vigueur.

Partie B du programme: Mesures ciblées

191. Votre pays a-t-il pris des mesures pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des terres arides et sub-humides, l'utilisation durable de ses éléments constitutifs et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ses ressources génétiques; combattre l'appauvrissement de la diversité biologique dans les terres arides et sub-humides et ses conséquences socio-économiques? (partie B de l'annexe I de la décision V/23, activités 7 to 9)

a) Non

b) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)

c) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres observations sur les mesures prises pour promouvoir la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des terres arides et sub-humides, l'utilisation durable de ses éléments constitutifs et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation de ses ressources génétiques; combattre l'appauvrissement de la diversité biologique dans les terres arides et sub-humides et ses conséquences socio-économiques.

192. Votre pays a-t-il pris des mesures pour renforcer les capacités nationales, y compris les capacités locales dans le but d'améliorer l'application du programme de travail?

a) No

b) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)

c) Oui, mesures exhaustives prises (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, tous les besoins de capacité satisfaits (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres observations sur les mesures prises pour renforcer les capacités nationales, y compris les capacités locales dans le but d'améliorer l'application du programme de travail.

Elaboration d'un projet de RC. Nationales en vue de la lutte contre la désertification et la dégradation des terres

Encadrement LXXII.

Veillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

--

Diversité biologique des montagnes**Elément 1 du programme. Actions directes en faveur de la conservation, de l'utilisation durable et du partage des avantages**

193. Votre pays a-t-il pris des mesures pour prévenir et atténuer les impacts négatifs des principales menaces qui pèsent sur la diversité biologique des montagnes?

a) Non	
b) Non, mais certaines mesures sont en cours d'examen	X
c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	
d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les mesures prises pour prévenir et atténuer les impacts négatifs des principales menaces qui pèsent sur la diversité biologique des montagnes.

--

194. Votre pays a-t-il pris des mesures pour protéger, rétablir et restaurer la diversité biologique des montagnes?

a) No	
b) Non, mais certaines mesures sont en cours d'examen	
c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	X
d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous)	

Autres observations sur les mesures prises pour protéger, rétablir et restaurer la diversité biologique des montagnes.

L'institution des Mont Sangbé et Péko en Parcs nationaux favorise la conservation partielle de la diversité biologique des montagnes

la diversité biologiques des montagnes est partie conservée

--

195. Votre pays a-t-il pris des mesures pour promouvoir l'utilisation durable des ressources biologiques des montagnes et maintenir la diversité génétique des écosystèmes de montagne?

- | | |
|---|---|
| a) No | |
| b) Non, mais certaines mesures sont en cours d'examen | |
| c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous) | X |
| d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous) | |

Autres observations sur les mesures prises pour promouvoir l'utilisation durable des ressources biologiques des montagnes et maintenir la diversité génétique des écosystèmes de montagne.

Les deux parcs nationaux de montagnes, sont bien protégés et aménagés

196. Votre pays a-t-il pris des mesures pour promouvoir le partage des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques des écosystèmes de montagne, notamment par la préservation et le maintien des connaissances traditionnelles?

- | | |
|---|---|
| a) Non | |
| b) Non, mais certaines mesures sont en cours d'examen | X |
| c) Oui, certaines mesures prises (veuillez préciser ci-dessous) | |
| d) Oui, de nombreuses mesures prises (veuillez préciser ci-dessous) | |

Autres observations sur les mesures prises pour promouvoir le partage des avantages issus de l'utilisation des ressources génétiques des écosystèmes de montagne.

Elément 2 du programme. Moyens d'application pour la conservation, l'utilisation durable et le partage des avantages

197. Votre pays a-t-il développé des cadres juridiques, politiques et institutionnels pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes et pour la mise en œuvre de ce programme de travail?

- | | |
|--|---|
| a) Non | |
| b) Non, mais des cadres pertinents sont en cours de développement | X |
| c) Oui, certains cadres sont en place (veuillez préciser ci-dessous) | |
| d) Oui, des cadres complets sont en place (veuillez préciser ci-dessous) | |

Autres observations sur les cadres juridiques, politiques et institutionnels pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes et la mise en œuvre du programme de ce programme de travail.

198. Votre pays a-t-il établi des accords de coopération régionale et/ou transfrontière sur les écosystèmes de montagne pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes?

a) Non	<input checked="" type="checkbox"/>
b) Non, mais certains cadres de coopération sont sous considération	<input type="checkbox"/>
c) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	<input type="checkbox"/>

Autres informations sur les accords de coopération régionale et/ou transfrontière sur le écosystèmes de montagne pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique des montagnes.

Elément 3 du programme. Actions d'appui à la conservation, à l'utilisation durable et au partage des avantages

199. Votre pays a-t-il entrepris des travaux d'identification, de surveillance et d'évaluation de la diversité biologique des montagnes?

a) Non	<input type="checkbox"/>
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	<input checked="" type="checkbox"/>
c) Oui, certaines mesures sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	<input type="checkbox"/>
d) Oui, des mesures exhaustives sont en place (veuillez préciser ci-dessous)	<input type="checkbox"/>

Autres observations sur les mesures d'identification, de surveillance et d'évaluation de la diversité biologique des montagnes.

200. Votre pays a-t-il pris des mesures pour accentuer la recherche, la coopération scientifique et technique et le renforcement des capacités pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique?

a) Non	<input type="checkbox"/>
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	<input checked="" type="checkbox"/>
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	<input type="checkbox"/>
d) Oui, des mesures exhaustives en place (veuillez préciser ci-dessous)	<input type="checkbox"/>

Autres observation sur les mesures prises pour accentuer la recherche, la coopération scientifique et technique et le renforcement des capacités pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

201. Votre pays a-t-il pris des mesures pour élaborer, promouvoir, mettre à l'épreuve et transférer des technologies appropriées pour la conservation de la diversité biologique des montagnes?

a) Non	<input type="checkbox"/>
b) Non, mais des programmes pertinents sont en cours d'élaboration	<input checked="" type="checkbox"/>
c) Oui, certaines mesures en place (veuillez préciser ci-dessous)	<input type="checkbox"/>

d) Oui, mesures exhaustives en place (veuillez préciser ci-dessous)

Autres observations sur les mesures prises pour élaborer, promouvoir, mettre à l'épreuve et transférer des technologies appropriées pour la conservation de la diversité biologique des montagnes?

Encadrement LXXIII.

Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre de ce programme de travail et des décisions connexes, notamment en termes de:

- a) résultats et impacts des actions entreprises;
- b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention;
- c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010;
- d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux;
- e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire;
- f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

E. FONCTIONNEMENT DE LA CONVENTION

202. Votre pays a-t-il activement participé aux activités sous-régionales et régionales afin de préparer les réunions de la Convention et de renforcer l'application de celle-ci? (décision V/20)

a) Non

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres observations sur les activités régionales et sous-régionales auxquelles participe votre pays

Participation effective à toutes les réunions sous régionales

203. Est-ce que votre pays renforce la coopération régionale et sous-régionale, améliore l'intégration et encourage les synergies dans les processus régionaux et sous-régionaux pertinents? (décision VI/27 B)

a) Non

b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)

X

Autres observations sur la coopération et les processus régionaux et sous-régionaux.

Elaboration de projets sous régionaux

La question suivante (204) s'adresse aux PAYS DÉVELOPPÉS

204. Votre pays soutient-il le fonctionnement des mécanismes de coordination régionale existants et le développement de réseaux ou processus régionaux ou sous-régionaux? (décision VI/27 B)

a) Non

b) Non, mais des programmes sont en cours d'élaboration

c) Oui, compris dans les cadres de coopération existants (veuillez préciser ci-dessous)

d) Oui, certaines activités de coopération en cours (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur le fonctionnement des mécanismes de coordination régionale existants et le développement de réseaux ou processus régionaux ou sous-régionaux.	

205. Votre pays collabore-t-il avec d'autres Parties pour renforcer les mécanismes régionaux et sous-régionaux existants et les initiatives en place pour le renforcement des capacités? (décision VI/27 B)	
a) Non	
b) Oui	

206. Votre pays a-t-il contribué à l'évaluation des mécanismes régionaux et sous-régionaux pour la mise en œuvre de la Convention? (décision VI/27 B)	
a) Non	
b) Oui (veuillez préciser ci-dessous)	
Autres observations sur la contribution à l'évaluation des mécanismes régionaux et sous-régionaux.	

Encadrement LXXIV.

<p>Veuillez donner des précisions sur la mise en œuvre des décisions ci-dessus, notamment en termes de:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) résultats et impacts des actions entreprises; b) contribution à la réalisation des buts du Plan stratégique de la Convention; c) contribution aux progrès vers l'objectif de 2010; d) progrès accomplis dans la mise en œuvre de stratégies et plans d'action nationaux; e) contribution à la réalisation des Objectifs de développement pour le millénaire; f) contraintes rencontrées dans la mise en œuvre.

F. OBSERVATIONS SUR LE FORMAT DE CE RAPPORT

Encadrement LXXV.

Veuillez fournir ci-dessous des recommandations pour améliorer le format de ce rapport.